

## Revue de presse du 1er au 30 juin 2011 – Les débats sur la législation en France

Sources : Libération, Le Monde, Courrier International, Les Inrocks, Rue89, sites de l'OFDT, d'Asud et de l'AFR, Alertes mensuelle de l'IDPC + autres sources diverses

- Mercredi 1er juin : la Global Commission on Drug Policy lance à New York un appel à un changement radical de la politique internationale contre le trafic de drogues (*cf. l'autre volet de la revue de presse*)
- Jeudi 2 juin : Le maire de Sevrans, Stéphane Gatignon, demande une force d'intervention « du type casques bleus » pour faire cesser les violences dans sa commune, devenue plaque tournante du trafic en région parisienne ; Claude Guéant refuse d'envoyer l'armée mais envoie « la police républicaine » ; Ségolène Royal donne raison à Gatignon ; Marine Le Pen fait de Sevrans "le symbole de l'échec du sarkozysme" ; etc. D'autres villes se mobilisent parallèlement, comme Saint-Ouen.
- 15 juin 2011: Le groupe parlementaire Socialiste, radical, citoyen (SRC) présidé par l'ancien ministre socialiste de l'intérieur Daniel Vaillant publie un rapport dans lequel il préconise "la légalisation contrôlée du cannabis", suscitant le débat à gauche comme à droite (Ségolène Royal est contre, la majeure partie du PS demande à réfléchir, Villepin prône la contraventionnalisation, Fillon "ne peut envisager une seconde" l'idée, etc.) et nombre de réactions d'experts (pléthore de tribunes et de tchat sur la question)
- 22 juin 2011 : Les ministres de la Justice et de l'Intérieur annoncent la création d'une "unité judiciaire de lutte contre les trafics de stupéfiants" à Bobigny pour « reconquérir Sevrans »
- 29 juin 2011: la mission d'information commune aux deux assemblées sur les toxicomanies créée en octobre 2010 par Accoyer rend son rapport : il oppose notamment une fin de non-recevoir à la dépénalisation du cannabis et aux salles d'injection supervisées
- 30 juin 2011 : la MILDT communique sur les grandes lignes du plan gouvernemental 2012-2015 de lutte contre les drogues et la toxicomanie. L'institution a par ailleurs mis sur son site des « observations sur les propositions de dépénalisation et de légalisation du cannabis » qui contestent point par point les arguments contre la prohibition

---

## VIOLENCES A SEVRANS

### Sevrans : des casques bleus pour enrayer la guerre des gangs ?

RUE89 - Par Augustin Scalbert | 02/06/2011

Mercredi, les enfants de l'école Montaigne de Sevrans (Seine-Saint-Denis) ont passé leur récréation en classe, par mesure de sécurité : des coups de feu avaient été tirés dans le quartier. Le maire de la ville, Stéphane Gatignon, demande qu'une force d'interposition, agissant comme des casques bleus de l'ONU, vienne séparer les gangs qui s'affrontent pour le contrôle de lieux de vente de cannabis.

Un reportage du Parisien dépeint très bien l'ambiance qui règne dans cette école maternelle et primaire de 600 élèves. Ces derniers ont peur, les enseignants aussi, même si aucun coup de feu n'a jamais visé l'établissement lui-même : « Comme lundi dernier, la pause de 15 heures s'est faite à l'intérieur des salles de classe, et non dans la cour pour raison de "confinement" ».

Depuis plusieurs semaines, ce mot fait partie du vocabulaire courant dans le groupe scolaire. A trois reprises au moins, la récré a sauté. « La première fois, une élève a cru que c'était à cause de la radioactivité de Fukushima... » témoigne une institutrice. Ses camarades l'ont vite ramenée à la réalité : des tirs à balles réelles empoisonnent le quotidien des habitants du quartier Montceuleux. »

« Les dealers s'affrontent avec des pistolets mitrailleurs Uzi »

Le maire de la ville, Stéphane Gatignon (EELV), explique à Rue89 que des gangs de trafiquants de cannabis s'affrontent à quelques dizaines de mètres de l'école Montaigne, pour le contrôle de deux lieux de vente « assez importants » : « C'est comme ça depuis le mois de mars, après une tentative d'homicide sur un trafiquant. Ça a déclenché une sorte de guerre des gangs avec, régulièrement, des tirs dans le quartier. Les dealers s'affrontent avec des pistolets mitrailleurs Uzi. En mars, il y a eu des tirs en rafale sur une façade d'immeuble, des gens ont reçu des balles chez eux, à travers leur baie vitrée.

Tout se joue dans un rayon de 100 mètres environ. Dans le quartier, l'école Montaigne est l'endroit le plus éloigné de ce conflit. Il n'y a jamais eu d'attaque sur l'école. C'est en dehors que les gens sont le plus en danger. »

La crainte de la balle perdue

Et c'est quand ils sortent de l'école que les enfants ont peur. Des enseignants, cités par Le Parisien, expliquent que l'hélicoptère de la police fait partie du paysage : « On ferme les fenêtres pour limiter le bruit, mais on sait bien que les enfants sont moins attentifs aux cours, rapportent plusieurs instits, inquiets pour leurs élèves. On leur dit de rentrer vite chez eux après la classe... Un des élèves nous a dit : Oui, mais mes

petits frères en maternelle, ils courent pas vite... On entend aussi dire que beaucoup de gosses ici ont déjà vu un flingue. »

Comme ses administrés, Stéphane Gatignon craint l'incident, la balle perdue qui toucherait un enfant ou une vieille dame du quartier : « On est dans une situation exceptionnelle, ça ne peut plus durer. C'est pour ça que je demande une force d'interposition permanente.

Quand la police, les CRS et les deux hélicoptères de la protection civile et de la police sont là, ça va. Mais dès que la police s'en va, les trafiquants reviennent. Je refuse d'être le maire qui va subir une tragédie dans sa ville. »

Sevran, Baltimore, les favellas de Rio

Le maire de Sevran, qui milite pour la fin de la prohibition des drogues, y voit un problème politique : sa ville est gangrénée par le trafic de cannabis, et la répression ne marche pas : « Comment vivre dans un quartier où l'on a peur de prendre une balle perdue ? Tout ça pour du cannabis !

Il faut sortir de la prohibition, ça ne marche pas. Regardez, à Tremblay, les poursuites contre des trafiquants présumés chez qui on avait retrouvé 1 million d'euros viennent d'être annulées à cause d'une erreur de procédure. »

A Sevran, le maire réclame donc des casques bleus, comme à Kigali ou à Gaza. Sa ville est aussi comparée à la Baltimore de la série « The Wire », ou à la favella du film brésilien « La Cité de Dieu », selon un collaborateur de Gatignon. Le « super-préfet » de Seine-Saint-Denis Christian Lambert, un proche de Sarkozy dont les fonctions viennent d'être prolongées grâce au vote d'une loi en urgence, a, lui, déclaré la guerre aux trafiquants. C'était il y a un an.

### **Violences à Sevran : le maire demande l'intervention de l'armée**

LEMONDE.FR avec AFP | 03.06.11

Au lendemain d'une fusillade ayant fait un blessé près d'une école primaire à Sevran (Seine-Saint-Denis), le maire (EELV) de la ville, Stéphane Gatignon, demande une intervention de l'Etat. Mercredi, un jeune homme s'est blessé au cours d'une course-poursuite en scooter durant laquelle des coups de feu ont été échangés, à quelques dizaines de mètres de l'école primaire Montaigne, dans le quartier de Montcelleux.

"Je demande au ministre de l'intérieur d'envisager une présence de l'armée 24 heures sur 24 avec une fonction de force d'interposition afin de faire cesser les règlements de comptes et d'éviter les risques de balles perdues et de tragédies" a déclaré M. Gatignon.

"Malgré son implication et son professionnalisme la police ne semble plus à même d'assurer cette présence, je demande donc à ce que l'armée puisse prendre le relais", a ajouté Stéphane Gatignon.

S'il ne parle pas d'une présence de l'armée, le député de la circonscription, François Asensi (PCF), réclame pour sa part "que la police bénéficie des moyens adaptés à son action pour démanteler les réseaux mafieux liés à la drogue". "Nous demandons à l'Etat et aux forces de l'ordre de renforcer leur présence humaine sur la ville dans le dialogue avec la population mais également la mise en place de caméras dans les points sensibles pour dissuader et confondre les auteurs de violences" a détaillé M. Asensi.

"Depuis un mois et demi les règlements de comptes se multiplient dans le quartier, les habitants, les enseignants des écoles, les employés municipaux qui y vivent et y travaillent se sentent inquiets et tendus, si ce n'est terrorisés, ça ne peut plus durer" a conclu Stéphane Gatignon.

### **«Nos politiques ont une vision moralisatrice de la société»**

LIBERATION – 3.06.2011 – Interview de Stéphane Gatignon, maire de Sevran - Par MICHEL HENRY

Stéphane Gatignon (Europe Ecologie-les Verts), maire de Sevran (Seine-Saint-Denis), prône l'instauration d'un marché régulé du cannabis, pour mettre fin aux dérives délinquantes que sa ville subit (1). Il est l'un des rares élus français, avec le socialiste Daniel Vaillant, à défendre cette option.

Pourquoi la question de la légalisation reste-t-elle taboue en France ?

Parce qu'on a une classe politique un peu ancrée sur des valeurs traditionnelles, qui a une vision moralisatrice de la société, et qui est dans sa grande majorité conservatrice et réactionnaire. Elle ne veut pas se poser la question. Elle a peur d'affronter la société d'aujourd'hui. Plutôt que d'être pragmatique et d'essayer de trouver des solutions, elle a peur de «la drogue», alors que l'alcool et le tabac font plus de dégâts. Il y a aussi un contrecoup, y compris à gauche, contre la libéralisation de Mai 68. Or, il n'est aujourd'hui plus possible d'interdire certaines choses, comme l'alcool, le tabac, le cannabis... Il faut réguler.

Le débat peut-il avancer ?

Il avance. Pas forcément dans la classe politique. Mais dans la société. Beaucoup de gens me disent qu'il faut en parler. Que ça ne peut plus durer. En plus, sur le cannabis, quelle hypocrisie ! Même ceux qui sont contre ont dans leur entourage des gens qui en fument...

Quelles sont les conséquences de la prohibition à Sevran?

C'est la guerre des gangs. Il y a une structuration du trafic, l'arrivée des armes, le recours à une main-d'œuvre peu chère et abondante, liée à la crise... Avant, les lieux du deal, les pas-de-porte se vendaient 25 000 à 50 000 euros. Aujourd'hui, les emplacements se disputent à coups de flingues, notamment deux adresses distantes de 50 mètres, les allées Jan-Palach et Jan-Masaryk. Depuis le 20 mars, ça tire, à n'importe quelle heure de la journée, dès que la police n'est pas là. On a eu un blessé grave. Si bien qu'à l'école Montaigne, mercredi, la récréation a été annulée, les enseignants ont gardé les élèves à l'intérieur... L'école n'est pas ciblée, ni touchée. Mais les enseignants ont peur, et les élèves sont terrorisés. C'est super tendu.

(1) Il a écrit «Pour en finir avec les dealers», avec le policier Serge Supersac (Grasset).

### **Stéphane Gatignon : Sevrans, "c'est Chicago"**

Francesoir.fr/ le 3 juin 2011

L'armée pour sécuriser Sevrans, plaque tournante des trafics de drogue en Ile-de-France. C'est ce que préconise Stéphane Gatignon, maire EELV de cette ville dont certains écoliers sont depuis peu privés de « récré » à cause de coups de feu répétés.

« C'est Chicago. Il y a eu des tirs samedi, des tirs lundi, des tirs mercredi. La situation ne peut plus durer comme ça ». A entendre Stéphane Gatignon, Sevrans et Ciudad Juarez c'est « même combat ». Le maire (Europe-Ecologie-les Verts) de cette ville de 50.000 habitants de Seine-Saint-Denis a lancé un appel au secours jeudi [2 juin], réclamant une force d'intervention type « casques bleus » pour faire cesser les violences incessantes dans sa commune. La goutte qui a fait déborder le vase ? Ces dernières semaines, l'école primaire Michel Montaigne a dû interdire les récréations à ses 600 élèves à cause des tirs à balle réelle audibles dans les environs.

Stéphane Gatignon a réitéré sa demande vendredi. « Aujourd'hui on envoie des gens en mission dans le monde entier pour justement s'interposer entre des belligérants pour éviter qu'ils ne s'entretuent. Eh bien là je dis à Sevrans, dans d'autres endroits bientôt, c'est un peu la même chose », a-t-il expliqué au micro de France Info. Les gardiens de la paix ne sont plus suffisants, il faut donc l'armée. « Il y a eu de la police, il y a eu des CRS présents, il y a eu le quadrillage. Malheureusement, ils sont pas en état de tenir ce quadrillage 24 heures sur 24, donc il faut des forces qui permettent de tenir ce quadrillage 24 heures sur 24 et qui s'interposent entre les groupes armés ».

Des « champs de pavot en Ile-de-France »

Outre l'intervention de l'armée, le maire EELV a régulièrement plaidé pour une légalisation du cannabis, le trafic étant à l'origine selon lui de la guerre que se livrent les gangs dans sa commune. « Avant, les lieux du deal, les pas-de-porte se vendaient 25.000 à 50.000 euros. Aujourd'hui, les emplacements se disputent à coups de flingues », déclare-t-il dans *Libération* de ce vendredi. En avril 2010 déjà, Stéphane Gatignon exhortait dans un entretien à Rue89 à « ouvrir le débat » et à envisager des « champs de pavot en Ile-de-France » \*. « On ne peut pas continuer. Sinon, demain ce sera l'armée qui sera dans nos villes pour gérer l'espace public pour faire en sorte que les gens puissent circuler ». « Demain » semble arrivé plus vite que prévu.

\* Une légalisation appelée de ses vœux dans son livre *Pour en finir avec les dealers*, écrit avec le policier Serge Supersac (Grasset)

### **Guerre des trafiquants dans un quartier de Sevrans: le maire réclame l'armée**

Tempsreel.nouvelobs.com/ le 03-06-11

Habitants terrorisés qui pressent le pas dans la cité, échange de tirs entre trafiquants de drogue, écoliers privés de cour de récréation pour leur sécurité: le maire de Sevrans en appelle à l'armée pour reprendre le contrôle d'un quartier de la ville.

Le ministre de l'Intérieur Claude Guéant, qui s'est rendu vendredi [3 juin] dans ce quartier Montceuleux, a assuré que "la police républicaine" rétablira la sécurité et que les "voyous paieront".

Vendredi, au pied des tours du quartier Montceuleux de cette commune difficile de Seine-Saint-Denis, des CRS patrouillent dans un square que des résidents traversent au pas de course.

Deux jours plus tôt au même endroit, des coups de feu ont de nouveau retenti, tout près d'une école primaire: pour la 3e fois en un mois, la récréation a été annulée pour protéger les élèves restés confinés dans leurs classes.

"On habite à quelques mètres de l'école, mais les enfants ont trop peur de s'y rendre seuls et personne ne se sent en sécurité", témoigne auprès de l'AFP Castro, un père de famille de 38 ans.

"Ce n'est pas à l'école que les enfants courent le plus de risque, mais lorsqu'ils rentrent chez eux dans le quartier", renchérit le maire écologiste de Sevrans, Stéphane Gatignon.

Depuis un mois et demi, la violence se concentre autour de deux bâtiments de Montceuleux, où la drogue se vend et s'achète: le contrôle du trafic se règle à coups de feu et fait des blessés, comme le 17 mai quand

deux hommes ont été touchés. Quelques jours plus tôt, des échanges de tirs dans et autour d'un immeuble n'avaient pas fait de victime.

"Avant, les pas de porte s'achetaient. Aujourd'hui, ça se règle à coups de tirs d'armes automatiques. Lors d'une perquisition, des grenades ont même été trouvées", révèle le maire de Sevrans. "Il n'y a pas encore eu d'habitants blessés, mais ça finira par arriver. Il y a urgence", s'alarme M. Gatignon.

Maire depuis dix ans d'une ville pauvre, gangrenée par le trafic de cannabis et sinistrée par les violences, M. Gatignon plaide, dans un livre publié en avril, pour sortir de la prohibition de la drogue.

"La police fait son travail d'investigation, elle démantèle des réseaux, mais la société est dans un tel état de délitement que lorsqu'un trafiquant est arrêté, on trouve sans problème quelqu'un pour prendre sa place", déplore l'élus.

Une énième descente de police a eu lieu à Montceau vendredi matin: dans une cage d'escalier, des kilos de résine de cannabis ont été saisis.

"Quand les policiers sont là, on se sent en sécurité, les autres disparaissent, c'est beaucoup plus calme. La police vient souvent, mais dès qu'elle repart, c'est de nouveau pareil", raconte un habitant.

Du coup, le maire pense qu'"à court terme, la seule solution est une présence ininterrompue des forces de l'ordre, comme force d'interposition".

"La zone à contrôler n'est pas très étendue, à peine une centaine de mètres mais s'il n'y a pas assez d'effectifs pour installer des agents 24H/24H, je demande une présence de l'armée", martèle l'élus de gauche. Beaucoup d'habitants de Montceau se plaignent --anonymement par peur de représailles-- d'une vie quotidienne "pourrie" par les trafiquants.

"Lundi, la voiture de l'un d'eux a roulé sur les pieds d'un garçon, il ne s'est même pas arrêté. C'est fréquent. Ils vont n'importe où avec leurs grosses voitures, ils font souvent du bruit la nuit, ça devient insupportable", se plaint El Hassan, qui vit dans le quartier.

"Je n'en peux plus, cela fait six ans que je vis ici et je peux vous le dire: je cherche à partir! N'importe où!", lance Castro.

### **A Sevrans, Claude Guéant assure que "la police républicaine" rétablira l'ordre**

LEMONDE.FR avec AFP, Reuters | 04.06.11

Après les déclarations du maire de Sevrans, Stéphane Gatignon, qui demandait la venue de l'armée dans sa ville au proie aux règlements de comptes entre trafiquants de drogue, le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, a décidé de s'y rendre, vendredi 3 juin, pour promettre que ce serait la police républicaine qui rétablirait la sécurité. "Dans un Etat démocratique, c'est à la police républicaine, sous le contrôle de la justice, de rétablir la sécurité", a-t-il dit devant les caméras, une façon de répondre à la demande de M. Gatignon, qui demandait le déploiement de "casques bleus" si "s'il n'y a pas assez d'effectifs pour installer des agents 24h/24h".

"Dans un Etat républicain, ce n'est pas la population qui doit être punie, ce sont les voyous. Je peux vous assurer qu'entre la justice et la police, nous allons vraiment unir nos efforts pour que les voyous payent, (leur) place est en prison (...) la lutte sera impitoyable contre les voyous", a insisté Claude Guéant dans un discours qui rappelait ceux de son mentor, Nicolas Sarkozy. M. Guéant a évoqué une "présence policière" sur le terrain, sans donner davantage de détails.

### **"JOUER AVEC LE FEU"**

Le ministre de l'intérieur s'est rendu à proximité d'une école primaire du quartier de Montceau. Une récréation y a été annulée cette semaine pour la troisième fois en un mois, après que des coups de feu eurent de nouveau retenti. "Ce n'est pas possible que l'on tire des coups de feu dans la rue, que l'on prenne une population et une école en otage, s'est ému Claude Guéant devant les habitants. Il faut qu'on débarrasse le quartier des voyous, [y] rétablir la paix, vous y avez droit". Le ministre était accompagné du préfet de Seine-Saint-Denis, Christian Lambert, ainsi que du député communiste François Asensi.

Stéphane Gatignon était quant à lui absent. "La venue sur place du ministre Claude Guéant a permis de rappeler les réalités républicaines. Il a voulu rappeler que, dans une démocratie, c'est à la police de ramener l'ordre, pas à l'armée", a noté le député UMP Eric Raoult, qualifiant les propos de M. Gatignon d'"irresponsables" et l'accusant de "jouer avec le feu" avec des déclarations "dignes de l'extrême droite".

Sevrans, point névralgique du trafic de cannabis en Ile-de-France, connaît régulièrement des affrontements avec armes à feu. Depuis un mois et demi, la violence se concentre autour de deux bâtiments de Montceau, où le contrôle du trafic de drogue se règle à coups de feu et fait des blessés, comme le 17 mai quand deux hommes ont été touchés. Quelques jours plus tôt, des échanges de tirs dans et autour d'un immeuble n'avaient pas fait de victime.

### **Guéant ne veut pas envoyer l'armée à Sevrans**

LIBERATION – 4/06/2011 (Source AFP)

Claude Guéant ne veut pas envoyer l'armée à Sevrans, comme le réclame le maire. Le ministre de l'Intérieur s'est rendu vendredi dans la cité Montceau, point névralgique du trafic de drogue et théâtre d'une fusillade tout près d'une école. Il y a assuré que «la police républicaine» rétablirait la sécurité. «Dans un Etat

démocratique, c'est à la police républicaine, sous le contrôle de la justice, de rétablir la sécurité», a-t-il déclaré, alors que le maire de Sevran, Stéphane Gatignon (Europe Ecologie-Les Verts / EELV), en a appelé à l'armée.

Le ministre était accompagné du préfet de Seine-Saint-Denis, Christian Lambert, ainsi que du député communiste François Asensi. M. Gatignon était absent.

M. Guéant s'est exprimé tout près d'une école primaire où la récréation a encore été annulée cette semaine -une «décision sage», selon le ministre de l'Intérieur- pour la troisième fois en un mois, après que des coups de feu eurent de nouveau retenti. «Ce n'est pas possible que l'on tire des coups de feu dans la rue, que l'on prenne une population et une école en otage», a déclaré le ministre. «Dans un Etat républicain, ce n'est pas la population qui doit être punie, ce sont les voyous», a-t-il poursuivi. «Je peux vous assurer qu'entre la justice et la police, nous allons vraiment unir nos efforts pour que les voyous payent, (leur) place est en prison (...) la lutte sera impitoyable contre les voyous», a-t-il insisté, évoquant notamment la «présence policière» sur le terrain. «Il faut qu'on débarrasse le quartier des voyous, (y) rétablir la paix, vous y avez droit», a-t-il tonné devant des habitants qui ont exprimé leur ras-le-bol.

Sevran, point névralgique du trafic de cannabis en Ile-de-France, connaît régulièrement des affrontements avec armes à feu. Depuis un mois et demi, la violence se concentre autour de deux bâtiments de Montceuleux, où le contrôle du trafic de drogue se règle à coups de feu et fait des blessés, comme le 17 mai quand deux hommes ont été touchés. Quelques jours plus tôt, des échanges de tirs dans et autour d'un immeuble n'avaient pas fait de victime.

Le maire estime qu'«à court terme, la seule solution est une présence ininterrompue des forces de l'ordre, comme force d'interposition», et «demande une présence de l'armée (...) s'il n'y a pas assez d'effectifs pour installer des agents 24h/24».

### **Royal : le maire de Sevran a "parfaitement raison" de demander l'aide de l'armée**

LEMONDE.FR | 05.06.11

Ségolène Royal, candidate à la primaire socialiste, était l'invitée de l'émission Dimanche soir politique sur France Inter/I-télé/Dailymotion/Le Monde. Extraits.

Le procès de DSK aura lieu demain. Ce matin un avocat a expliqué qu'il fallait attendre un coup de théâtre. Vous y croyez ?

Il faut s'en tenir aux grands principes, laissons la justice travailler. Pour l'instant DSK a droit à la présomption d'innocence. La victime a droit au respect de la parole. Je souhaite que le feuilleton tragique de cette affaire n'occulte pas l'ensemble des problèmes des Français. Les éleveurs de ma région souffrent... je fais de la politique pour améliorer la vie des gens, et pour répondre aux problèmes. Je puis vous dire que lorsque je suis au contact des Français personne ne me parle de l'affaire DSK. Les gens sont tenaillés par les lendemains. Au bout du compte, ce qu'ils attendent, c'est pas que nous commentions à longueur de journée. Je comprends que cette affaire fascine. On se croirait dans un thriller américain. Mais la rigueur que je dois m'imposer en tant que responsable politique, c'est à chaque fois que j'ai la chance d'avoir un temps de parole, c'est de revenir aux problèmes des Français pour leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas se décourager, que des solutions existent, que je prépare l'alternance de 2012.

Cette affaire n'a pas changé la donne ? Nicolas Sarkozy dit que la gauche a perdu la bataille de la morale ? Nicolas Sarkozy est aux responsabilités. Qu'il continue à agir, or aujourd'hui il ne se passe rien. On voit des situations invraisemblables. Songez que dans une école maternelle de Sevran, on interrompt la récréation parce que les enfants risquent de prendre des balles réelles. Dans quel pays vivons-nous ?

Sur le thème de la sécurité, thème de Sarkozy, on n'a jamais vu un fiasco aussi dramatique. Dans quel autre pays démocratique une école maternelle interrompt la récréation parce qu'il y a des voyous dans la rue qui risquent de tirer à baller réelles sur les enfants. Que fait le gouvernement en place ? Rien. Moi, le maire demande l'intervention de l'armée, il a parfaitement raison. Il faut mettre sur le territoire des forces de sécurité. C'est extravagant ces villes où règne le non-droit. Que fait le gouvernement ? Le président de la république ? N'avez-vous pas l'impression que nous avons comme une équipe de football en fin de match. Ils ne savent même plus où ils sont. 7 ministres ont été sorti pour des scandales divers et variés. Aujourd'hui quel est le cap, la direction ? On ne sait plus.

Les Français attendent la fin de la partie, le coup de sifflet final pour qu'on puisse passer à autre chose. Mais le président est en place, il a encore quelques mois pour agir. Ce que je lui demande, c'est de continuer à répondre aux urgences. Il a fallu que dans ma région je débloque les aides aux éleveurs pour que le ministre de l'agriculture ne s'occupe enfin des éleveurs dans notre pays qui sont en train de mourir.

Que proposeriez-vous pour venir à bout de la violence dans les villes ?

Je proposerai et surtout je ferai de la présence policière. On voit un ministre de l'intérieur qui dit encore qu'on va mettre les voyous... et qui a supprimé des milliers de postes de policiers. Comment est-ce encore acceptable de supporter cette politique de communication permanente sans action opérationnelle. Je voudrais rendre hommage au maire de Sevran qui lance un cri d'alarme. Est-ce qu'un président de la

République peut accepter ça ? Moi présidente de la République, je n'accepterai aucune zone de non-droit. Renseignement, police, démantèlement de réseaux, pourchasser les têtes de réseau. Pourquoi ces trafics continuent ? Parce que les têtes de réseaux ne sont pas...

Stéphane Gatignon dit qu'il faut dépénaliser les drogues douces ?

Il dit cela parce qu'il pense que si on dépénalise le cannabis, il n'y aura plus de trafic puisque l'État contrôlera le commerce du cannabis et donc il y aura un prix fixé et on ne pourra plus faire de trafic comme autrefois l'alcool. Le raisonnement économique se tient. Le problème, c'est que la toxicomanie est aussi un problème gravissime de santé publique. La vraie question, c'est les polytoxicomanie, c'est-à-dire ceux qui se droguent, boivent de l'alcool, fument, ont des conduites à risque. La question fondamentale, c'est la prévention, l'éducation. On ne peut pas relâcher la répression sur le trafic. Pas de légalisation.

Des policiers en permanence dans les quartiers, c'est ça ?

Bien évidemment. Le maintien de l'ordre public c'est le rôle de la police républicaine.

Les trafics de drogue, tel volume que les policiers dans la rue, ça ne suffit plus. Que faire ?

Sur le trafic de drogue, il faut former et mettre en place des services de renseignement spécifiques pour démanteler les filières de la drogue. C'est du grand banditisme que nous avons aujourd'hui. Est-ce que l'on peut accepter que la société française dérive vers le grand banditisme ? Il faut examiner les moyens humains, matériels mettre une force de frappe pour éradiquer le grand banditisme lié au trafic de drogue. On sait très bien que tant que les têtes de réseau ne sont pas pourchassées, identifiées, mises en prison, on sait très bien que les petits dealers vont continuer.

(...)

### **Marine Le Pen fait de Sevrans "le symbole de l'échec du sarkozysme"**

LEMONDE.FR avec AFP | 06.06.11

La présidente du Front national, Marine Le Pen, a estimé, lundi 6 juin, que la situation à Sevrans (Seine-Saint-Denis) était "le symbole de l'échec dramatique du sarkozysme, une politique de communication sans action".

Dans un communiqué intitulé "Situation à Sevrans : au lieu de les passer au Kärcher, Sarkozy laisse les voyous faire la loi !", Mme Le Pen considère que le maire de Sevrans "a raison de comparer à Chicago ce qu'est devenue sa ville".

"Le gouvernement Sarkozy laisse la situation dégénérer à un point tel que la République perd chaque jour le contrôle de nouveaux territoires", poursuit la présidente du FN, pour qui "les voyous et les dealers font la loi dans un nombre croissant de quartiers et n'ont rien à craindre d'un Nicolas Sarkozy et d'un Claude Guéant, toujours dans le bla-bla et jamais dans l'action".

### **"LA RECONQUÊTE DES TERRITOIRES PERDUS"**

Elle souligne que, "sous Nicolas Sarkozy, seules la police et la gendarmerie sont passées au Kärcher : 19 000 effectifs en moins depuis 2005 ! C'est criminel". Appelant "à la reconquête des territoires perdus de la République", Mme Le Pen fait valoir qu'il faut "réaffirmer partout et sans aucune faiblesse l'autorité de l'Etat, rebâtir les effectifs de la police et de la gendarmerie détruits par Nicolas Sarkozy, et préférer l'action à la communication".

"La drogue est au cœur du problème : l'impunité doit cesser dans ce domaine aussi. Une lutte sans merci doit être menée contre les dealers, et les consommateurs doivent être sanctionnés", conclut la présidente du parti d'extrême droite.

Le maire EELV de Sevrans, Stéphane Gatignon, a demandé au gouvernement l'intervention de l'armée pour rétablir la sécurité dans sa commune après de nouveaux tirs entre bandes rivales à proximité d'une école.

### **Sevrans : «Pour les militaires, la banlieue, c'est la France»**

Questions à Hacène Belmessous chercheur et journaliste

LIBERATION – 7/06/2011 – Interview, Par JACKY DURAND

Chercheur et journaliste, Hacène Belmessous est l'auteur de Opérations banlieue, comment l'Etat prépare la guerre urbaine dans les cités françaises (éd. La Découverte). Ce livre a reçu le prix «La ville à lire» 2011, décerné par France Culture et la revue Urbanisme.

Que pensez-vous du maire écologiste de Sevrans, Stéphane Gatignon, réclamant l'intervention de l'armée dans sa ville en raison d'échanges de tirs entre dealers ?

Il n'est pas le premier à le dire. Philippe de Villiers et Michel Pajon, le maire de Noisy-le-Grand, avaient formulé la même demande lors des émeutes de 2005. Le maire socialiste de Dijon, François Rebsamen, s'est prononcé en ce sens en novembre dans le Nouvel Obs. Il y a dans leur constat cette idée que tout a été tenté dans les banlieues et que la police est incapable de sécuriser certains quartiers. Je ne situe cependant pas la requête de Gatignon dans cette escalade sécuritaire. J'y vois l'expression d'un élu épuisé, qui a le sentiment que sa fonction est dévalorisée et sans marge de manœuvre.

Vous écrivez dans votre livre que l'on crée les conditions d'une intervention militaire dans les quartiers populaires ?

Oui, car il n'y a plus de politique publique digne de ce nom dans ces territoires en termes de santé, d'économie, d'éducation, d'habitat pour répondre au défi de la relégation dont souffrent leurs habitants. Un maire comme Gatignon doit gérer cette pénurie alors que l'économie informelle est en train de se substituer à l'économie légale dans certains quartiers. La faute à qui ? Aux dealers, comme on l'entend ? Soyons sérieux. Le pouvoir politique est l'unique responsable du «problème des banlieues», pour reprendre un vieil euphémisme. Il en a fait un décorum de fait divers permanent, dans lequel les habitants sont écrasés dans une mise en scène sécuritaire, front contre front : les émeutiers contre les policiers.

Qu'en pensent les militaires que vous avez rencontrés ?

Aucun des officiers rencontrés n'imagine intervenir en banlieue car, disent-ils - à raison -, la banlieue c'est la France. [...] Mais on constate une porosité des idées en la matière entre une partie de la gauche - appelons-la sécuritaire -, et la droite néolibérale. Pourtant, sur place, les gens se mobilisent pour sortir du piège diabolique de leur marginalisation dans la vie politique. Mais j'ai bien peur qu'ils ne finissent par s'épuiser, comme le maire de Sevrans, parce qu'on les aura définitivement lâchés.

### **Gatignon: «dépénalisons le cannabis et décriminalisons les autres drogues»**

LIBERATION - 08/06/2011 - Tchat

Le maire écologiste de Sevrans réclame la présence de l'armée dans certains secteurs de sa ville en raison d'échanges de tirs entre les dealers. Auteur de «Pour en finir avec les dealers» (Grasset), il a répondu à vos questions.

*Arnaud. Quand vous dites qu'il faut légaliser les drogues pour lutter contre les trafics, cela inclut-il les drogues dures comme l'héroïne et le crack ?*

Stéphane Gatignon. Je pense qu'aujourd'hui, comme le dit le rapport de l'ONU, la légalisation porte sur le cannabis. Par contre, je suis pour décriminaliser les autres drogues. On a vu qu'au Portugal la dépénalisation de l'ensemble des drogues fait qu'il y a un meilleur soutien aux gens qui consomment des drogues. On les considère plus comme des gens malades à aider que comme des criminels.

*Pierre. Pour maintenir la sécurité dans certains quartiers ne vaudrait-il pas mieux, plutôt que l'armée, remettre en place des polices de proximité ?*

Dans le cas précis du quartier à Sevrans, on a eu affaire à une «guerre de gangs» qui se tiraient dessus. Il faut avoir une police qui s'interpose, une police qui est là vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le problème c'est que ça fait un mois et demi que j'ai demandé au préfet d'avoir la police vingt-quatre heures sur vingt-quatre à cet endroit-là pour empêcher les tirs.

*Hostile. Vous dites que c'est le trafic de drogue qui est à l'origine des problèmes des banlieues, mais ne serait-ce pas plutôt l'absence de perspectives ? De quels moyens manquez-vous en tant que maire de Sevrans ?*

Je n'ai jamais dit que les problèmes des banlieues étaient seulement liés au trafic de drogues. Le problème des banlieues est multiple. Une ville comme Sevrans, et d'autres villes, ne sont que le laboratoire de la société française de demain. Juste un exemple: aujourd'hui, la métropole parisienne est la plus inégalitaire d'Europe, en terme de répartition de richesse, tant au niveau des individus qu'en terme de collectivité locales. Bien sûr, qu'il faut aborder les questions de l'emploi, de la formation, de l'habitat, de la fiscalité locale, de la culture, du sport. Des questions sur quelle conception on a de la société de demain

*Pauline. Que pensent les autres maires de votre demande de faire intervenir l'armée dans certains quartiers ? Avez-vous échangés avec vos collègues ?*

Je réprecise, au début j'ai parlé de Casques bleus. Avec l'idée que les Casques bleus que l'on envoie dans le monde sont là comme force d'interposition pour empêcher deux belligérants de se taper dessus. Il y a peu de contact avec les autres élus. Chacun gère sa situation, un peu seul, c'est un des drames des élus en France.

*Ingrid. Avez-vous consulté votre ami Nicolas Hulot avant de pousser votre «coup de gueule» public ?*

Non, mais j'ai déjà eu avec Nicolas des discussions importantes sur la sortie de la question de la prohibition.

*André. Je trouve ces deux propositions tout à fait d'actualité. Il n'est jamais trop tard pour enfin résoudre les problèmes actuels. Dommage que les Français n'aient pas cru cela possible en 2007 comme l'avait préconisé Ségolène Royal dans son programme...*

Juste un mot, en parlant de Casques bleus, aujourd'hui, avec une vision de mission de paix, je tiens alerter aussi, sur le fait que dans quatre, cinq ans, si on ne change pas la politique de prohibition, des groupes de

l'armée seront envoyés dans certaines zones pour contrecarrer le trafic. On ne sera plus dans une vision de paix, mais dans une vision d'intervention.

*Djavo07. Un élu de gauche qui fait appel à l'armée, ça fait un peu tache, vous ne trouvez pas?*

J'ai parlé des Casques bleus, et je parle depuis longtemps de forces d'interposition. Je regrette d'être obligé d'avoir eu ces propos pour que les pouvoirs publics prennent conscience de la situation. Je ne veux plus être le maire qui enterre des gens qui sont morts de mort violente liée au trafic. En ce concerne la gauche, je pense que c'est encore plus dramatique les élus qui mettent en place les polices municipales ou la vidéosurveillance.

*Curieux. Dans quoi se reconvertiront les malfrats qui perdront le marché de la drogue?*

Aujourd'hui, il a 100.000 petits dealers en France qui touchent entre 800 et 1400 euros par mois, qui n'ont pas de sécurité sociale, pas de vacances. Et tous les risques puisque maintenant, ils prennent les coups de feu. C'est un problème économique et social, il faut réussir à leur offrir du travail. Sur le milliard d'euros dépensé dans la lutte policière contre les trafics, il y a certainement de l'argent pour qu'ils retrouvent un emploi, une vie sociale.

*Natan. Pensez-vous que la légalisation entraînera une augmentation de la consommation de cannabis?*

Non. Le Portugal qui a seulement dépénalisé a vu sa consommation baisser de moitié en dix ans. Par contre, en légalisant, le produit sera nettement de meilleure qualité qu'il ne l'est aujourd'hui.

*Nicolas R. Quelle méthode préconisez-vous pour la légalisation du cannabis? Quel circuit de production-distribution-contrôles envisagez-vous ?*

Il faut réguler à la fois la production en travaillant avec les agriculteurs, autoriser la cannabiculture et des accords internationaux qui permettent des importations de résine de cannabis en provenance de certains pays, qui permettra de contrôler la qualité du produit. Ensuite, pour la distribution on pourrait par exemple dans les années qui viennent, aller au tabac acheter des cigarettes de cannabis. Vous pouvez lire pour plus de détails mon livre *Pour en finir avec les dealers* (Grasset). Regardez ce qui s'est passé dans les années trente aux Etats-Unis à la fin de la prohibition.

*Yffick 56. Maintenant, en tant qu'ex-toxico et ce durant trente ans, je pense que la dépénalisation si elle se fait, doit concerner tous les produits stupéfiants. Mais si l'économie souterraine ne se fait plus sur les stups, elle se fera sur les armes!?*

On ne sera jamais dans une société de «zéro problème». L'idée tenue par de nombreux sarkozystes autour du thème de la tolérance zéro est un échec flagrant et intenable. La question de l'argent sale, c'est toute la question du rapport de l'ONU.

*Edouard. Faire intervenir l'armée, c'est une mesure extrême, il n'y a, selon vous, plus d'autres solutions? Etes-vous désespéré à ce point?*

Je répète, l'idée c'est une vision de Casques bleus. Aujourd'hui, il faut du monde sur le terrain. Du monde pour empêcher tous règlements de compte.

*Djavo07. Je connais bien la ville de Sevrans. Elle est clairement coupée en deux. D'un côté, la mairie avec ses commerces, son parc et sa gare et puis il y a les autres. Il faudrait peut être ressouder cette ville non? C'est tout le travail que l'on essaye de mener aujourd'hui. Malheureusement, tout ce que l'on fait en positif avec les habitants est mis à mal par cette question de trafic, de crimes organisés. Il faut bien faire la part des choses entre le trafic et la vie quotidienne des habitants, et entre les problèmes liés au trafic et la question des banlieues, ce sont deux choses bien différentes.*

*Cham\_sevrans. J'ai habité vingt-deux ans à Sevrans, mes parents y sont toujours... La situation n'a jamais été aussi catastrophique. Les hélicoptères tournent sans cesse au dessus de la ville qui est souvent en état de siège. Trente ans de communisme derrière nous...*

Vous oubliez qu'il y a eu pendant un mandat un maire RPF qui était un bras droit de Charles Pasqua. Si les problèmes n'étaient qu'à Sevrans ça serait facile de tout régler.

*Nicolas R. Comment comptez-vous crédibiliser le débat aux yeux de Français victimes de l'amalgame cannabis - drogue dure? Pourquoi ne pas proposer un référendum, plutôt que de laisser un candidat à la présidentielle en faire un débat stérile de conquête de voix?*

Ce n'est pas une question franco-française, c'est un problème mondial. Aujourd'hui, les lignes bougent à gauche et à droite, et le débat doit toucher toute la classe politique. En même temps, il y a urgence à avancer.

*Morbius. Quelles sont les chances que ce débat sur la dépénalisation-légalisation des drogues douces*



*devienne un enjeu de l'élection présidentielle? Les écologistes poseront-ils des conditions à ce sujet quant à leur participation à un futur gouvernement socialiste?*

Sur cette question, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Ce n'est pas une question qui est posée qu'aux écologistes, elles doit être posée à toutes les forces politique du pays, y compris à droite. Pourquoi? Parce que dans la commission mondiale, il y a des économistes proches de Georges Soros qui est un libéral, et d'anciens présidents sud-américains qu'on ne peut pas considérer de gauche. C'est une question qui dépasse largement les enjeux nationaux.

### **Guéant ne veut pas entendre parler de dépénalisation du cannabis**

LEMONDE.FR avec AFP | 08.06.11 - JAVIER SORIANO

"La drogue, c'est quelque chose qui est dangereux sur le plan de la santé", a déclaré le ministre.

Le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, s'est dit, mercredi 8 juin, "absolument opposé" à une dépénalisation du cannabis, mesure réclamée par divers élus qui voient là le seul moyen de lutter efficacement contre les trafics, notamment dans les quartiers sensibles.

"J'y suis absolument opposé. La drogue, c'est quelque chose qui est dangereux sur le plan de la santé", a déclaré le ministre, selon qui, avec une dépénalisation, "les mafias demeureraient et le péril sanitaire s'en trouverait augmenté".

"Si on dépénalise, on rend l'accès plus facile, si on rend l'accès plus facile, on augmente le péril sanitaire, a-t-il souligné. Par rapport à la délinquance et au phénomène de bandes, il a été observé, partout où le cannabis a été dépénalisé, que les bandes s'emparaient du trafic d'autres substances", a dit le ministre qui a affirmé que ses "collègues espagnols ne cessent de [lui] dire combien ils regrettent la dépénalisation du cannabis" de l'autre côté des Pyrénées.

### **"SORTIR DE LA SOCIÉTÉ DE PROHIBITION"**

La consommation de cannabis "est un élément important dans la sécurité routière et dans la hausse de la mortalité sur la route, bien que nous ayons un peu de difficulté à quantifier" ce phénomène, a poursuivi Claude Guéant.

Dans un rapport publié le 2 juin par la Commission mondiale sur la politique des drogues (Global Commission on Drug Policy), une kyrielle de personnalités, parmi lesquelles d'anciens présidents latino-américains, estiment que le combat mondial contre la drogue a "échoué" et que le seul recours est désormais la dépénalisation du cannabis.

Le maire de Sevrans, Stéphane Gatignon (EELV), a récemment souhaité une telle dépénalisation dans un livre, soutenu par d'autres élus de Seine-Saint-Denis. "Sortir de la société de prohibition, c'est (...) libérer des territoires entiers de l'emprise des trafics et de la violence", écrit dans son livre, intitulé *Pour en finir avec les dealers*, Stéphane Gatignon, dont la ville est le théâtre d'importants trafics de cannabis et de violences qui en découlent.

### **Le Ministre de la ville, Maurice Leroy, favorable à la dépénalisation du cannabis**

BFM TV - mercredi 8 juin 2011

Invité de Bourdin 2012 sur BFM TV, Maurice Leroy, Ministre de la Ville, s'est dit favorable, à titre personnel, à la dépénalisation du cannabis. Il explique : "une dépénalisation mais avec un contrôle, pas de laxisme".

<http://tele.premiere.fr/Zapster/Maurice-Leroy-favorable-a-la-depenalisation-du-cannabis>

### **JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE, maire centriste de Drancy (Seine-Saint-Denis) : « Pénaliser n'empêche pas de se droguer »**

LE MONDE – 8 juin 2011 - Propos recueillis par Pierre Jaxel-Truer

Approuvez-vous Stéphane Gatignon, le maire écologiste de Sevrans, lorsqu'il demande l'intervention de l'armée pour rétablir la sécurité dans sa commune ?

Je comprends son cri de détresse de maire, même si je pense que ce n'est pas la bonne solution. Il y a quatre fois plus de policiers par habitant à Paris qu'à Sevrans. Si vous en prenez trois par arrondissement, ça vous fait 60 policiers que l'on pourrait immédiatement rendre disponibles pour renforcer le commissariat de Sevrans.

Par ailleurs, il y a aussi un travail à réaliser avec les bailleurs sociaux. Aujourd'hui, ils ont beaucoup de mal à recruter des gardiens. Il faut faire le ménage parmi les habitants qui se livrent au trafic de drogue. Enfin, au lieu de s'intéresser d'abord aux grands trafiquants, de démanteler un réseau aux Pays-Bas qui renaît le lendemain, il faudrait commencer par lutter contre ceux qui opèrent au bas de l'escalier.

Pensez-vous, comme M. Gatignon, que la dépénalisation du cannabis permettrait de lutter efficacement contre la violence ?

Il y a un faux débat en France où on regarde cela sous l'angle de la morale et de la santé publique. La pénalisation n'a jamais empêché les gens de se droguer. Un fumeur de cannabis, partout en France, en trouve en un quart d'heure ! Mais elle a en revanche permis la constitution de fortunes mafieuses. On peut

faire le parallèle avec la prohibition aux Etats-Unis.

Il faut regarder les choses pragmatiquement et pas dogmatiquement. C'est un problème d'ordre public plus que de santé publique. Et je préfère qu'un drogué ait comme interlocuteur un travailleur social qu'un dealer. C'est un combat que mène depuis longtemps Stéphane Gatignon, et que j'appuie plus discrètement. Mais tout le monde a, sur ce débat, à gauche comme à droite, un tropisme bien-pensant.

### **La question de la légalisation du cannabis divise les politiques**

LE MONDE – 8 juin 2011 - Par Service France

La proposition de MM Gatignon et Vaillant ne fait pas l'unanimité.

Règlements de compte par balles, échauffourées entre bandes et forces de l'ordre, violence endémique dans les cités... La multiplication d'incidents graves liés au trafic de stupéfiants dans les quartiers sensibles de la région parisienne - dont le dernier a valu, dimanche 5 juin, à la cité des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, une grave blessure à la tempe à une fillette de neuf ans - relance le débat sur l'efficacité de la politique de lutte contre la drogue et sur la dépénalisation du cannabis.

Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, le cannabis a été consommé, malgré sa prohibition, par 3,9 millions de Français en 2005 (derniers chiffres). 1,2 million d'entre eux sont des consommateurs réguliers et 550 000 des consommateurs quotidiens. Comme les autres stupéfiants, la consommation du cannabis est punie par la loi de 31 décembre 1970 par un an de prison et 3 750 euros d'amende.

Baisser les bras. Auteur d'un livre intitulé *Pour en finir avec les dealers* (éd. Grasset 224 p., 16 euros), Stéphane Gatignon, maire (EELV) de Sevran (Seine-Saint-Denis) a réclamé, jeudi 2 juin, « une présence de l'armée 24 heures sur 24 avec une fonction de force d'interposition » à la suite de violences ayant fait la veille un blessé près d'une école primaire. Maire depuis dix ans de cette commune rongée par le trafic, M. Gatignon (ex-PCF) plaide pour une légalisation du cannabis, en estimant qu'elle tarirait à la source le financement des dealers. Mais, même à gauche, cette proposition qui pourrait être l'un des débats de la campagne présidentielle, est loin de faire l'unanimité.

L'ex-ministre de l'intérieur socialiste, Daniel Vaillant, a été l'un des premiers, dès 2003, à poser la question de la légalisation du cannabis. Aujourd'hui, il constate que de plus en plus de ses collègues s'interrogent : « Le gouvernement ne pense qu'à la répression et aux chiffres. Face à cette politique qui ne fonctionne pas, les élus voient bien qu'il faut faire quelque chose, que le laxisme, c'est le statu quo. » Au sein du groupe PS de l'Assemblée nationale, le maire et député du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris pilote depuis dix-huit mois un groupe de travail sur le cannabis, qui doit rendre son rapport le 15 juin. « Si le groupe l'accepte, nous préconiserons une réflexion sur la légalisation contrôlée, car la dépénalisation de la consommation ne résoudrait rien au problème du trafic, explique M. Vaillant. Il faut avoir le courage de casser la logique actuelle. » Il souhaite que l'Etat régule la production du cannabis - assurant la qualité du produit -, l'importation et la vente. Comme pour l'alcool, le produit serait interdit aux mineurs.

Pendant la campagne de 2007, le débat sur les drogues avait été soigneusement évité. Quatre ans après, il est à peine esquissé. Tout en reconnaissant que la question mérite réflexion, François Hollande, candidat à la primaire socialiste, n'est pas encore acquis à la cause de la légalisation du cannabis. Selon lui, elle aboutirait à reporter le trafic « sur d'autres drogues ». Egalement candidate à la primaire, Ségolène Royal entend « le raisonnement économique » de M. Gatignon, mais refuse la légalisation car « la toxicomanie est un problème gravissime de santé publique ».

Elu de terrain et de « gauche comme Gatignon », Bruno Piriou conseiller municipal d'opposition (Front de Gauche) à Corbeil-Essonne estime que « dépénaliser le cannabis, appeler l'armée, c'est baisser les bras ». Il prône un « retour aux fondamentaux » : « Prévention, éducation, emploi. »

A droite, le débat n'est pas à l'ordre du jour. Pour Bruno Beschizza, conseiller régional UMP Ile-de-France, « on ne peut distinguer le cannabis des autres drogues ». Cet ancien policier, ex-secrétaire général du syndicat Synergie, proche de Nicolas Sarkozy relève que « les trafiquants importent tout, du cannabis, de la cocaïne, de l'héroïne, des armes de guerre ». Selon lui, légaliser ne changerait rien et ce débat est périlleux. « On brise un tabou, dit-il. Que vont penser les jeunes, alors que les trafiquants gagnent déjà quatre fois plus que leurs pères qui travaillent normalement ? »

Marine Le Pen prône « la tolérance zéro et des places de prison supplémentaires ». Elle qui réclame le rétablissement de la peine de mort contre les gros trafiquants, estime que la dépénalisation est « un abandon de poste, une désertion ».

### **Casques bleus, cannabis : Gatignon persiste et s'explique**

RUE89 - Par Pierre Haski | 12/06/2011

► *Ça fait débat émission diffusée ce dimanche à 19 heures sur Générations FM (88.2 Mhz à Paris), en partenariat avec Rue89.*

Le maire Europe Ecologie-Les Verts de Sevran, Stéphane Gatignon, persiste et signe dans sa demande de

« casques bleus » pour sa commune de la région parisienne en proie à des guerres de gangs, et renouvelle son appel à la légalisation du cannabis pour lutter contre le trafic.

Dans « Ça fait débat », une émission de la radio Générations FM en partenariat avec Rue89, Stéphane Gatignon a défendu ses propos face à ses contradicteurs.

Animée par Adil Farquane et diffusée le dimanche soir, cette émission à laquelle j'ai participé fait le tour de l'actualité de la semaine, cette semaine avec Jean-Claude Tchicaya, porte-parole de Devoirs de mémoire, Aziz Senni, entrepreneur et membre du Nouveau Centre.

Confronté à des échanges de tirs entre gangs de trafiquants de cannabis, le maire de Sevran a estimé : « Ça ne peut pas durer, la police ne peut pas être présente en permanence, il faut donc une forme de casques bleus sinon on va au drame. [...] Il faut que ça s'arrête. »

« Montrer que sans réactions du pouvoir, on allait vers un drame »

Interrogé dans l'émission sur cette demande, qui fait tout de suite penser à la proclamation d'une forme d'état d'urgence, Stéphane Gatignon précise : « Je n'ai jamais demandé l'état d'urgence. Ce n'est pas la solution au problème, c'est juste une solution d'urgence au problème. L'enjeu était de montrer que sans réaction des pouvoirs publics on allait vers un drame. [...] »

Si on ne trouve pas de solution, et notamment sur la prohibition, dans trois quatre ans, on ne tiendra pas plus longtemps, on aura des groupes militaires armés pour s'opposer aux trafiquants. » (Ecouter le son)

Répondant à une objection de Aziz Senni à propos de la dépénalisation du cannabis, qui, selon lui, pousserait des trafiquants de shit vers d'autres trafics y compris les drogues dures, le maire de Sevran a répondu : « On est sur un marché de masse : quatre millions de personnes fument au moins une fois par mois en France, ce qui fait beaucoup d'argent. Il y a une structuration du marché pyramidale, avec quelque 100 000 petits dealers qui touchent environ 1 500 euros par mois, mais avec tous les risques attachés.

Si on sort de la prohibition, y compris avec la dépénalisation mais aussi la légalisation du cannabis, il faudra faire un travail auprès de ces dealers pour qu'ils aient un vrai boulot. »

« Je sais qu'un enfant sur deux a des chances d'avoir fumé »

Aziz Senni insiste : « Est-ce que vous accepteriez que vos enfants achètent une barette de shit ? »

Réponse : « J'ai deux enfants, je sais qu'à 16 ans, 42% des enfants ont déjà fumé, donc je sais que j'ai un enfant sur deux qui a des chances d'avoir fumé. Mais n'oubliez pas que ce qui tue le plus en France, c'est d'abord l'alcool, et j'expliquerai à mes enfants les dangers de l'alcool. » (Ecouter le son)

Jean-Claude Tchicaya, qui a connu les vrais casques bleus au Congo, son pays d'origine, interpelle le maire de Sevran dont il ne met pas en doute la bonne foi, mais dont il souligne que si ses propos avaient été prononcés par Nicolas Sarkozy ou par Brice Hortefeux, ils auraient soulevé un tollé généralisé à gauche... Il demande si ses propos n'étaient pas prononcés sous l'emprise de l'émotion, et soulève lui aussi la question de la dépénalisation.

Réponse de Stéphane Gatignon : « Il y a un mois, j'ai écrit au préfet sur les tirs quasiment en permanence. J'ai enterré depuis 2009 neuf personnes mortes de mort violente. Rien n'a bougé. Dans trois quatre ans, ce ne sont pas des missions de paix qui seront nécessaires, mais des groupes armés. Ça ne peut pas durer comme ça. » (écoutez le son)

### **Stéphane Gatignon: «Il faut apprendre à consommer les drogues»**

LIBERATION – 17/06/2011 - Propos recueillis par Cyril Durand, étudiant à Science-po Rennes

Alors, c'est pour quand la légalisation ?

On essaie d'ouvrir le débat. Une commission parlementaire se réunit actuellement, Daniel Vaillant (PS) va sortir un rapport parlementaire à la mi-mai. Il existe aussi un débat international avec plusieurs économistes de haut rang et d'anciens présidents comme Vincente Fox ou Fernando Henrique Cardoso. Les économistes expliquent que l'argent sale est en train d'irriguer l'économie réelle au niveau international. Cela crée un vrai problème. Je ne dis pas que la légalisation sera pour demain. Je l'espère pour après-demain.

Parlez-vous de dépénalisation ou de légalisation ?

Je parle de dépénalisation et de légalisation. Des politiques de dépénalisation ont réussi, notamment au Portugal, cité en exemple par l'ONU. Je pense que si l'on ne fait que dépénaliser, le lien avec le narcotrafic demeure. Je suis pour légaliser : c'est le seul moyen de casser les trafics en France et de couper avec le crime international. On pourrait ainsi contrôler la production et la qualité du produit ainsi que le circuit de consommation. La distribution pourra se faire en pharmacie ou dans des lieux comme les « coffee shops ».

Vous parlez de cannabis. Quid des autres drogues, dites plus « dures » ?

Je pense qu'il faut que l'on change notre vision des choses sur la cocaïne et l'héroïne. La consommation festive et occasionnelle ne pose pas de réel problème de santé publique. Le vrai souci, c'est le cocaïnomanie ou l'héroïnomanie régulier. La dépénalisation permettrait de ne plus les considérer comme des délinquants, mais comme des gens malades qu'il faut aider. En Europe, il y a 60 villes qui concentrent 80 salles de shoot,

qui donnent des résultats positifs. En France, le débat sur cette question s'est ouvert pour vite se refermer. Il faut pourtant aller dans ce sens-là.

Pourquoi pensez-vous qu'en France, le débat sur la dépénalisation des drogues est impossible à ouvrir ? C'est un tabou. Il y a une grande hypocrisie dans la société française. Nous sommes pourtant les premiers consommateurs mondiaux de psychotropes. La classe politique ne veut pas aborder certaines questions de société qui font peur. On n'aborde pas le problème franchement.

Prônez-vous la légalisation seulement pour endiguer le trafic ou est-ce un combat idéologique ? Je considère que l'on doit être adulte face à ce que l'on consomme. Je suis pour la libéralisation. De la même manière que nous avons appris à boire, il faut apprendre à consommer les drogues existantes.

Mais la question ne peut pas se limiter à la France, il faudrait harmoniser la dépénalisation au niveau européen...

C'est planétaire ! On commence à ouvrir le débat. Il y a eu une déclaration, passée inaperçue en France, de plusieurs chefs d'états, demandant un débat auprès de l'ONU sur cette question. Le débat s'engage et il faut aller au bout. Mais c'est évident que ce n'est pas une question franco-française. C'est à la fois une question européenne et mondiale.

L'alcool est légal et cela n'empêche pourtant pas les abus...

Cela ne règlera pas tout, évidemment. Mais nous avons un problème de consommation, surtout en ce qui concerne le cannabis, qui est une consommation de masse. Il y a 4.000.000 de consommateurs plus ou moins réguliers, 1.200.000 qui fument au moins une fois par semaine, et environ 600.000 qui fument tous les jours. On a appris à boire, on doit apprendre à fumer.

Avez-vous reçu des soutiens de la part d'hommes politiques ou de personnalités ?

Oui, mais en « off ». Je suis d'ailleurs surpris. Je ne pensais pas que cela ferait un tel remue-ménage, cela prouve que c'est une vraie question.

Mais officiellement, personne n'a pris position avec vous ?

Daniel Vaillant sort bientôt son rapport. J'ai reçu des soutiens amicaux mais personne ne s'est prononcé publiquement. Pour l'instant. Le rapport de Vaillant à la mi-mai devrait relancer le débat. Nous verrons à ce moment-là.

Et vous, vous fumez de l'herbe ?

J'ai fumé quand j'étais jeune, mais maintenant je ne fume plus. Et je bois très peu.

### **Trafic : le ras-le-bol des quartiers [ici à Saint Ouen]**

LIBERATION – 15/06/2011 – Reportage - Par MARWAN CHAHINE

Les habitants de cités noyautées par les dealers commencent à faire entendre leur colère. Et en appellent aux pouvoirs publics.

Cent cinquante participants à tout casser, cinq minutes de défilé sous un ciel gris : la manifestation qui se tenait le 7 juin en début de soirée à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) pouvait sembler anecdotique. Elle ne l'était pas. A l'appel d'associations locales, ces habitants des quartiers Arago, Payret et Zola ont décidé d'exprimer publiquement et collectivement leur ras-le-bol. «Dire stop à la violence et au trafic de stupéfiants», indique le tract. Un marché illicite qui s'étend dans le quartier depuis quelques années.

En 2009, deux personnes avaient été tuées dans une fusillade entre dealers.

L'assemblée est hétéroclite. On y trouve beaucoup de femmes, dont certaines voilées, des hommes tout juste sortis du travail et encore cravatés, de très jeunes gens, d'autres, plus nombreux, d'âges mûrs. Deux participants circulent en fauteuil roulant. Le petit groupe avance lentement au milieu des HLM. Puis s'arrête devant un immeuble. La foule scande «Tous ensemble, tous ensemble». «C'est un des gros points de deal», explique une jeune femme en désignant un bâtiment. Il faut leur montrer qu'on est là, mais je ne sais pas s'ils sont à l'intérieur.» Juste en face se trouve l'école maternelle Robespierre, dont l'accès est régulièrement compliqué par la présence des trafiquants. «Quand la police débarque, ils enjambent le muret pour se réfugier dans l'école. C'est n'importe quoi», grogne un habitant. Le 27 mai, l'établissement a fermé ses portes pour marquer le coup et tirer la sonnette d'alarme.

Cette marche contre la violence et le trafic de drogues s'inscrit dans la continuité. Abdallah, un des principaux organisateurs, espère que cette forme de mobilisation attirera l'attention des pouvoirs publics. Premier succès, le directeur départemental de l'office HLM et la maire sont présents. Plusieurs manifestants en profitent pour interpeller Jacqueline Rouillon-Dambreville (apparentée communiste) sur leurs problèmes de logement.

«Fouillés». L'élue dit «comprendre la colère des habitants. Il est important d'être à leurs côtés pour

combattre le sentiment d'insécurité et d'abandon. La mairie fait tout pour être irréprochable en matière de propreté ou de réaménagements et rendre la vie des gens plus vivable.» Contre la prolifération des trafics, Jacqueline Rouillon croit en la dépénalisation : «J'étais totalement hostile par principe mais mon expérience d'élue et les études que j'ai pu lire montrent que la prohibition ne fonctionne pas.»

Roseline et Daniel, la soixantaine approchante, habitent le quartier depuis 1978. Leur immeuble est un des centres névralgiques du trafic et depuis trois ans, leur quotidien est un cauchemar. «Quand on est arrivé, c'était un petit village. Aujourd'hui, ce n'est plus possible», raconte avec dépit cette assistante maternelle engagée dans la vie associative locale. «Les types sont là de midi à minuit. Hier, il y avait au moins vingt clients dans le hall, on ne pouvait pas rentrer chez nous. On vit en permanence dans ce climat de peur. Et il faut voir la saleté. Ils laissent traîner leurs boîtes de McDo... soupire Roseline. Les gens extérieurs sont fouillés à l'entrée, mes enfants ne veulent plus venir. Avant, c'étaient des types d'ici, ils nous respectaient un peu. Maintenant, ils viennent d'autres villes et sont bien plus agressifs.»

«Facile». Badra, aide-soignante à domicile, partage ce constat. «Moi, je suis du coin, je ne crains rien. Mais mes collègues en ont marre d'avoir leur valise de soins fouillée à l'entrée. Surtout qu'on transporte des produits, comme l'alcool à désinfecter, dont on ne sait pas ce qu'ils peuvent faire. Ce n'est pas possible de travailler dans ces conditions.»

Daniel, l'époux de Roseline, larges épaules et barbe fournie, refuse de se soumettre à la loi des dealers. Il n'hésite pas à aller au clash, à les engueuler ou les bousculer quand ils bloquent l'ascenseur. Un 25 décembre, pourtant, il est venu leur prêter main-forte pour éteindre l'incendie «qu'ils avaient provoqué en foutant le feu à un carton». «J'allais pas laisser cramer l'immeuble !», se justifie-t-il. Tenace, Daniel n'en est pas moins blasé. Et ne croit pas à une solution miracle. L'action concertée entre voisins ? «Les gens ont peur.» La police ? «Ça peut marcher mais quand ils débarquent, ils se font caillasser.» La légalisation ? «C'est plus compliqué que ça.» Le Karcher ou le recours à des «casques bleus», comme le réclamait le maire de Sevran, le laissent tout aussi sceptique. «Si ça ne tenait qu'à moi, ce serait boum boum, une balle dans la tête. Pour les dealers et les clients, c'est la même merde», s'emporte-t-il. Puis il s'apaise : «Ils sont dans l'argent facile. Le fond du problème, c'est l'emploi. Tant que ces jeunes ne trouveront pas de boulot, que certains parents pauvres fermeront les yeux parce qu'ils ont besoin de cet argent, le trafic continuera.» Attachés à leur quartier, soucieux de ne pas se laisser faire, Roseline et Daniel ont pourtant décidé de plier bagage, direction les Yvelines. Sourire fataliste, Roseline commente : «Ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur !»

Guetteurs. Partir, Youssef y songe aussi. Rentrant tout juste de cinq années à Londres pour étudier la finance, il ne reconnaît plus son quartier. «On ne sait pas ce qui peut nous arriver. Comment on fait s'il y a une fusillade et qu'on est au milieu ? C'est désagréable de vivre dans cette ambiance.» Même s'il sait que ça ne résoudra pas tout, Youssef est très favorable à ce type de mobilisation : «Certains disent qu'il vaut mieux laisser faire, que sinon, il y aura plus d'agressions physiques. Je ne suis pas d'accord.» Entre autres dommages, «ils prennent des petits jeunes de 12 ans pour faire les guetteurs. Comment on fait pour les motiver et les éduquer après ?» Un agacement redoublé par le fait qu'il y a plein de jeunes des quartiers qui s'en sortent mais on ne parle que des dealers.»

Ces «petits jeunes», guetteurs payés entre 30 et 50 euros la journée, Fatou n'a pas peur de les engueuler. «Quand je les croise, je leur parle en bambara. Je leur dis qu'ils doivent arrêter de faire ça. Eux m'appellent tata et me disent qu'ils en ont marre d'être ramenés à la racaille. Je leur réponds que quoi qu'on pense de nous, il n'y a que le travail qui paye.» Fatou n'est pas favorable à une méthode brutale : «La police à un rôle à jouer, mais il y a d'autres moyens. Nous sommes là ce soir pour montrer que l'union fait la force.»

## **Drogue en banlieue. Repères**

### Christian Lambert

Le préfet Lambert est un proche de Nicolas Sarkozy, rencontré en 1993 lors de la prise d'otage dans une école maternelle de Neuilly-sur-Seine. Né en 1946, cet ancien gardien de la paix a gravi tous les échelons de la police. Il a notamment été chef du Raid et directeur des compagnies républicaines de sécurité (CRS). Comme préfet délégué à la Corse, il a joué un rôle clé dans l'arrestation d'Yvan Colonna.

Daniel Vaillant présente aujourd'hui son rapport sur «la légalisation contrôlée du cannabis». Le député socialiste précise qu'il ne s'agit pas «de faire la promotion de l'usage de cannabis» mais de «réglementer» une pratique «malheureusement installée dans notre société».

3,9. C'est, en millions, le nombre de consommateurs occasionnels de cannabis en France. Parmi eux, 1,2 million sont consommateurs réguliers, et 550 000 fumeurs quotidiens. 12 millions de Français ont déjà tâté du cannabis.

### **Lambert, la main droite de l'Etat**

L'action du préfet nommé il y a un an en Seine-Saint-Denis est plutôt saluée.

LIBERATION – 15/06/2011 – Par Marwan Chahine

C'est le superfluc appelé pour jouer les pompiers de service. Entré en fonction dans un contexte de violences

urbaines au Tremblay-en-France en avril 2010, le préfet Christian Lambert traînait une réputation d'homme à poigne, diligenté par Nicolas Sarkozy pour remettre de l'ordre dans le 9-3. L'arrivée de cet ancien chef du Raid avait fait grincer quelques dents. «La guerre est déclenchée contre les trafiquants !», avait-il alors déclaré.

Un an plus tard, plusieurs élus de Seine-Saint-Denis, même de gauche, saluent son volontarisme. «La police fait preuve d'efficacité», note Jacqueline Rouillon, maire (apparentée communiste) de Saint-Ouen. «Le préfet Lambert est à l'écoute, il respecte les élus, prend en compte leurs besoins», témoigne François Asensi, maire (apparenté communiste) de Tremblay, qui loue «un travail conséquent contre les actes délictueux». Le style Lambert les séduit. Notamment une grande disponibilité qui tend au don d'ubiquité : une fusillade, un incendie dans un camp rom ou une petite manifestation et le préfet rapplique. «C'est pas possible, il doit vivre dans sa voiture, cet homme-là !», affirme un collaborateur du maire écologiste de Sevran, Stéphane Gatignon.

Moins flatteurs. Pierre Marchand-Lacour, coordinateur des services de sécurité à la préfecture, met en avant un «bilan très positif», fruit d'une «plus grande présence sur le terrain» et d'une «meilleure coordination entre les services». «En s'appuyant sur une analyse précise de la délinquance, on a mis en place un périmètre de sécurisation renforcée», indique-t-il. Avant de vanter ses chiffres: «22 538 halls contrôlés, 10 015 personnes interpellées, 8 428 gardes à vue mais aussi 1 600 kg de cannabis et 1 575 000 euros saisis (1).» Niant le fait qu'un dealer arrêté est aussitôt remplacé par un concurrent, il assure : «On est dans une logique de démantèlement des trafics et de reconquête de territoire. Aujourd'hui, la police peut entrer dans tous les sites sans caillassages, on a la confiance des habitants.»

«Quand la police est républicaine, elle est plus facilement acceptée par les habitants», constate François Asensi au Tremblay. Lorsqu'on objecte que les violences n'ont pas disparu et s'intensifient par endroits, Pierre Marchand-Lacour répond que c'est le signe que «les voyous sont déstabilisés». A terme, ce proche du préfet veut croire possible de «ramener la paix publique» et «d'endiguer les trafics». «Encore faut-il que les gens soient enfermés. La justice est saisie de ça !»

Les chiffres détaillés de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) sont moins flatteurs. Entre avril 2010 et mars 2011, les actes de violence contre les personnes enregistrés par la police et la gendarmerie ont augmenté de 9,2% et les délits relatifs aux stupéfiants de 8,8%. Certes, en matière de drogues, l'action de la police provoque mécaniquement une hausse des faits constatés. Mais ces augmentations sont bien plus fortes que dans les autres départements franciliens confrontés à des problématiques semblables. «Bien sûr que ce n'est pas suffisant, mais la police a-t-elle tous les moyens ?», s'interroge François Asensi.

Check-points. Les élus doutent toutefois qu'une approche purement sécuritaire soit suffisante. «Quand la police est présente dans une cité, les trafics s'arrêtent de fait. Mais ils n'ont pas les moyens d'être toujours là. Et les dealers reviennent. C'est pour ça que j'ai demandé qu'on fasse appel à l'armée», souligne Stéphane Gatignon. Cet ardent défenseur d'une légalisation du cannabis ne croit pas à une solution policière : «Ça ne va pas durer 107 ans. On n'est déjà plus dans une situation normale avec l'hélicoptère et les check-points dans la ville. Aujourd'hui, les flics n'en peuvent plus de servir de force d'interposition. Ce sera quoi demain ?»

«On ne peut pas demander au préfet Lambert de tout résoudre. Le département souffre avant tout d'une fracture sociale, qui est un mal bien plus profond», analyse François Asensi. «C'est vrai qu'il est actif, mais il ne faut pas lui parler d'une PMI, des problèmes de mal-logement ou de diversité. Avec lui c'est sécurité, sécurité, sécurité», déplore le directeur de cabinet d'un maire socialiste. Stéphane Gatignon va plus loin : «Il faut que les élus se demandent à quoi sert un préfet. Ce n'est pas seulement un superflic! Et en attendant, les autres dossiers n'avancent pas. Le problème, ce n'est pas Lambert, c'est la politique du gouvernement.»

(1) Dont 1 million d'euros saisis au Tremblay avant l'arrivée du préfet Christian Lambert.

---

## VAILLANT PROPOSE LA LEGALISATION CONTROLEE DU CANNABIS

### Des députés PS pour une légalisation du cannabis

LE MONDE | 15.06.11 | Cécile Prieur

Le tabou qui pèse en France sur la question des drogues est-il en passe de se lever ? Après Stéphane Gatignon, maire Europe Ecologie-Les Verts de Sevran (Seine-Saint-Denis), une commune gangrenée par le trafic de stupéfiants, c'est au tour de députés socialistes, emmenés par Daniel Vaillant, ancien ministre de l'intérieur, de vouloir "sortir de l'hypocrisie " en matière de drogues.

Constatant que la France dispose d'une des législations les plus répressives et prohibitionnistes d'Europe, tout en affichant des niveaux de consommation de stupéfiants parmi les plus forts, le groupe d'études Socialiste, radical, citoyen (SRC) de l'Assemblée nationale propose "la légalisation contrôlée du cannabis".

Dans un pays où tout appel à une dépenalisation des drogues est considéré comme irresponsable, la proposition paraît bien iconoclaste : elle se revendique pourtant d'un "regard neuf et courageux", les députés PS affirmant qu'à l'heure actuelle "c'est le statu quo qui est le laxisme".

Après une période où l'usage de cannabis était peu poursuivi - dans les années 1990, on parlait même de dépenalisation de fait -, la France a accentué, ces dernières années, la répression de la consommation. Chaque année, 90 000 personnes sont interpellées pour un usage de cannabis, soit huit fois plus qu'il y a vingt ans (12 000 par an environ).

Cette montée en charge s'est traduite par une hausse des alternatives aux poursuites (rappel à la loi, injonction thérapeutique, classement avec orientation sanitaire, stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants). 20 % des personnes interpellées font toutefois l'objet de poursuites pénales, une proportion en hausse. Les consommateurs de cannabis ont également été ciblés sur la route, avec la création, en 2003, d'un délit spécifique pour tout conducteur présentant des traces de stupéfiants dans le sang. Ce durcissement de la réponse pénale, engagé par la majorité depuis 2002, n'a toutefois entamé ni le niveau du trafic, ni celui de la consommation. Toutes les études convergent pour dire qu'aucune corrélation n'existe entre le niveau de l'usage et celui de la répression : la loi du 31 décembre 1970, qui punit d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende la consommation de stupéfiants, sans distinction de produits, est ainsi bafouée chaque année par quatre millions de consommateurs de cannabis, dont près d'un tiers de consommateurs réguliers. Pis, la répression du trafic, pourtant très sévère en France, ne semble avoir aucune prise sur le marché de la drogue : en dépit des efforts des pouvoirs publics et des moyens policiers, les supermarchés de la drogue, véritable économie parallèle de subsistance, fleurissent presque au grand jour dans les cages d'escaliers des cités.

Malgré ce constat d'échec, le débat sur les drogues est quasi inexistant en France. Très clivé idéologiquement, il oppose la droite, qui tient fermement au symbole d'une société sans drogue, à une gauche réfugiée dans le silence, paralysée par les procès en irresponsabilité qu'elle craint devoir encourir. Seul Nicolas Sarkozy, fidèle à sa politique de contre-pied, avait envisagé, en 2003, quand il était ministre de l'intérieur, de contraventionnaliser l'usage, afin de rendre effectif l'interdit. L'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin y avait finalement renoncé : le gouvernement avait alors argué que toute réforme de la loi de 1970 pourrait être interprétée comme "le signal d'une faible dangerosité des stupéfiants et produire une nouvelle augmentation de la consommation". Depuis, le débat est resté au point mort, tous les candidats de la campagne présidentielle de 2007 s'en étant prudemment tenus à l'écart, en dehors des Verts. Pendant que la France regarde ailleurs, le débat a prospéré à l'étranger. Plusieurs pays européens ainsi que 13 Etats américains ont dépenalisé l'usage de cannabis ces dernières années. Tradition libérale oblige, la prohibition est régulièrement remise en question dans les médias anglo-saxons - la revue *The Economist* plaide ainsi pour une évolution des politiques anti-drogues.

Le constat d'échec de la guerre à la drogue, qui fait des milliers de morts chaque année parmi les narcos sans entamer le trafic, conduit à envisager d'autres voies : le 2 juin, la Commission mondiale sur la politique des drogues (Global Commission on Drug Policy), composée notamment des anciens présidents brésiliens, colombiens et mexicains et de l'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, préconisait la dépenalisation de la consommation de drogues et la légalisation contrôlée du cannabis.

L'idée de légalisation contrôlée a fait son chemin jusqu'en France soutenue par Stéphane Gagnon et Daniel Vaillant. Inquiets de l'essor du trafic de stupéfiants dans les quartiers en difficulté, les deux élus s'adosent sur le même constat d'échec de la guerre aux trafiquants pour défendre la nécessité d'un changement de paradigme. Selon eux, la dépenalisation, qui consiste à renoncer aux poursuites envers les consommateurs de cannabis, n'y suffira pas : il faut aller jusqu'à réguler la production et la distribution de haschich afin d'assécher les trafiquants.

La proposition, qui ouvre d'autres questions - quid notamment du marché des autres stupéfiants ? - a peu de chances de faire consensus. Au nom du gouvernement, le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, et la secrétaire d'Etat à la santé, Nora Berra, s'y sont opposés. A gauche, François Hollande et Ségolène Royal, candidats à la primaire socialiste, ne l'ont pas reprise à leur compte, tout en reconnaissant que la "question mérite réflexion, car on sait que la pénalisation n'aboutit pas à régler le problème".

Tous savent qu'il y a plus de coups à prendre que de voix à gagner dans un tel débat : effet ou non de l'accentuation de la prohibition ces dernières années, 70 % des Français étaient hostiles en 2008 à "une possible ouverture" de la législation sur le cannabis, contre 65 % en 2002. Malgré l'ampleur du malaise social que révèle le niveau de consommation de stupéfiants en France, il sera tentant, pour les responsables politiques, d'éviter encore une fois le débat en 2012.

### **Daniel Vaillant: "Nous sommes dans une situation d'échec, c'est cela, la vérité"**

LE MONDE | 15.06.11 | Propos recueillis par Laetitia Clavreul

Le député PS et ancien ministre de l'intérieur (2000-2002) Daniel Vaillant devait présenter, mercredi 15 juin, au groupe socialiste un rapport sur le cannabis, fruit du travail d'une dizaine de parlementaires. Durant

quinze mois, ils ont auditionné policiers, magistrats, sociologues, addictologues, malades. Ils plaident pour une "législation contrôlée".

Quel bilan tirez-vous de la situation française?

Daniel Vaillant : Le paradoxe, c'est que la France s'illustre par une législation des plus répressives d'Europe alors que le niveau des consommations, notamment chez les 15-24 ans, est l'un des plus forts! La loi interdit l'usage du cannabis, et on en a jamais autant consommé, et de plus en plus mal.

Pour lutter contre la consommation problématique et le trafic, il faut sortir de cette hypocrisie. Si les gens doivent fumer, alors il faut qu'ils puissent fumer mieux. Cela m'affole : aujourd'hui, l'appât du gain pousse les dealers à ajouter des microbilles de verre ou de la poudre de pneu pour alourdir la résine de cannabis. La consommation n'est certes pas une conduite à suivre, mais le vrai laxisme, c'est le statu quo.

Je trouve trop facile de se camoufler au nom de la bonne conscience. Moi, je n'ai jamais fumé un joint et je suis choqué par tous ces politiques qui reconnaissent qu'il leur est arrivé, ou qu'il leur arrive encore, d'en fumer, et ne veulent pas bouger. Or, il faut bien qu'ils s'approvisionnent quelque part!

L'hypocrisie, c'est aussi d'avoir, d'un côté, ceux qui consomment de manière bourgeoise, sans grand risque de contrôle ou de nocivité pour leur santé, et les autres, qui fument dans les cages d'escaliers.

Que préconisez-vous ?

Il faut mieux informer et prévenir, contraventionnaliser les conduites à risque, et pour mieux lutter contre le trafic, légaliser sous contrôle. Cela consisterait à ce que l'Etat encadre la production – ce qui permettrait de s'assurer de la qualité du produit –, ainsi que l'importation et la distribution dans des lieux dédiés.

Ce modèle n'existe pas ailleurs, mais c'est ce qui se faisait au Maroc du temps de la colonisation avec les anciens comptoirs du kif, ou ce qui s'est fait avec la Seita pour le tabac: la consommation serait ainsi interdite aux mineurs et dans les lieux publics.

N'est-ce pas une utopie?

Heureusement que les utopies ont été nombreuses jusque-là! Je considère qu'il faut briser la prohibition au niveau international et briser le tabou de la loi de 1970 en France. Plutôt que dépénaliser, je préfère changer totalement de pied et légaliser sous contrôle. La dépénalisation apparaît comme un droit à la consommation, comme une liberté supplémentaire. Je ne suis pas dans cette logique. La légalisation, elle, permet de lutter contre le trafic.

La secrétaire d'Etat à la santé, Nora Berra, s'est opposée à toute modification de la législation, rappelant les dangers de la consommation du cannabis...

Et elle a bien fait, car, oui, le cannabis est dangereux. Mais rien ne sert de culpabiliser les consommateurs comme le fait la droite. Je me demande en outre pourquoi l'UMP ne tient pas le même discours sur l'alcool, où, à la différence du cannabis, les lobbies sont puissants. C'est aussi ça, l'hypocrisie. L'alcool est une drogue dangereuse, voire plus dangereuse que le cannabis, mais on n'y touche pas pour des raisons électorales.

Légaliser n'entraînerait-il pas une hausse de l'usage?

Je pense au contraire qu'un produit autorisé est moins attractif qu'un produit interdit.

Entendons-nous bien: ma démarche n'est pas la création d'un droit à la consommation, elle a pour objectif de faire baisser la consommation et ses risques.

La question de la légalisation du cannabis est elle aussi une question de moyens?

Oui, car la consommation et le trafic coûtent cher d'un point de vue économique et social [919 millions d'euros, en 2003]. Il faut redonner du temps aux policiers pour lutter efficacement contre le trafic de stupéfiants, désembouteiller les tribunaux en arrêtant les poursuites pour usage de cannabis, et consacrer l'argent économisé à la prévention. La situation sanitaire se détériore. Nous sommes dans une situation d'échec, c'est cela, la vérité.

Ne sera-t-il pas risqué pour le candidat PS à la présidentielle de se positionner sur ce sujet?

En 2007, Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal étaient opposés à une avancée et il n'y a pas eu de débat. Je pense qu'en 2012, la question sera forcément posée. Il est donc utile de préparer le futur candidat ou la future candidate à pouvoir y répondre. Mais je ne veux pas l'embarrasser. Je propose qu'il s'engage, s'il est élu, à organiser un débat public sur la question.

Je ne fais pas là un coup politique. Sur ce sujet, il y a plutôt des coups à prendre. Mais, avec mon passé de ministre de l'intérieur, et à 61 ans, je peux me permettre de m'engager. S'il s'agissait de consommation marginale, je ne prendrais pas le risque de me faire étriller par la droite et, peut-être, par mes propres amis, mais ce n'est pas le cas.

Vous avez été ministre de l'intérieur, pourquoi ne pas avoir alors prôné la légalisation?

A l'époque, je n'étais pas sur cette ligne. Ce n'est que quand Nicolas Sarkozy et Jean-Pierre Raffarin ont envisagé, en 2003, la contraventionnalisation du cannabis que je me suis posé la question et prononcé, pour



la première fois, pour la légalisation. Je suis passé pour un hurluberlu, un iconoclaste, mais il y a surtout eu une indifférence générale, car il y avait consensus pour fermer les yeux. Aujourd'hui, le débat a évolué. Beaucoup de députés reconnaissent l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et m'encouragent.

### **Les préconisations du rapport**

-> Légaliser le cannabis pour les majeurs Ceci afin d'en limiter les conséquences sociales, sanitaires et économiques négatives. Le rapport propose de mettre en place une véritable filière nationale. 53 000 hectares seraient cultivés selon des règles strictes pour garantir la qualité des produits. L'importation serait contrôlée. La distribution aurait lieu sous licence, dans de simples débits ou des "cannabistrots", équipés d'un fumoir.

-> Réprimer les conduites à risque, sur le modèle de l'alcool La légalisation ne remettrait pas en question l'interdiction de conduire sous l'emprise du cannabis. La consommation serait surveillée dans l'exercice des métiers à risques (mise en place de tests de dépistage).

-> Reconnaître l'usage thérapeutique du cannabis Alors qu'au Canada, en Italie, en Allemagne, ou encore dans 13 Etats des Etats-Unis, l'utilité thérapeutique des cannabinoïdes et de la forme végétale du cannabis est reconnue dans le traitement des douleurs des cancers, scléroses en plaques ou maladie de Parkinson, ce n'est toujours pas le cas en France. Les auteurs considèrent qu'il faut vite légiférer pour autoriser l'accès aux malades français des traitements.

### **La France plus sévère que ses voisins européens**

LE MONDE | 15.06.11 | Laetitia Clavreul

La loi française sur les stupéfiants est réputée sévère concernant le cannabis, comparée à celles des pays voisins. Critiquée depuis sa promulgation, le 31 décembre 1970, elle pénalise en effet l'usage et le trafic de drogue, sans différenciation selon le produit. L'usage est passible de 3 750 euros d'amendes et d'un an d'emprisonnement maximum, et la loi prévoit une alternative thérapeutique qui permet d'éviter les poursuites si le contrevenant l'accepte. La France navigue-t-elle pour autant à contre-courant ?

Si elle n'est pas un cas à part, elle se situe clairement parmi les Etats les plus répressifs du Vieux Continent. Même s'il est cependant difficile de comparer les situations, tant chacun a su développer son propre modèle, adapté à sa culture, quelques grands principes se dégagent néanmoins.

Sur le trafic, la législation est partout sévère. Mais c'est sur l'usage de drogues que les Etats diffèrent, même si globalement l'idée est plutôt d'imposer des sanctions modérées quand il ne s'agit que de consommation personnelle, d'éviter l'incarcération et de favoriser les soins.

Un groupe de pays a fait le choix d'une "décriminalisation" (terme anglo-saxon) de l'usage simple. L'usage n'y est plus objet de poursuites pénales, mais de sanctions administratives. Ce groupe comprend l'Italie, l'Espagne, la République tchèque et le Portugal. Mais aussi l'Irlande, pour le cannabis uniquement.

En France, cette idée a été évoquée, notamment par Nicolas Sarkozy quand il était ministre de l'intérieur, mais jamais retenue face à une opinion plutôt hostile. L'option est critiquée pour raison de justice sociale. Alors que la consommation de cannabis concerne toutes les zones, et tous les milieux, elle reviendrait à taxer ceux qui consomment dans les cages d'escalier des cités, où les contrôles ont lieu, et pas ceux qui fument dans le secret de leurs appartements des beaux quartiers.

### **"Repénalisation"**

Dans d'autres pays, il est toujours question de pénalisation, mais des aménagements de texte permettent d'éviter de prononcer de peines de privation de liberté. C'est le cas de l'Allemagne, l'Autriche et de la Hongrie.

Comme la France, la Finlande, la Grèce et la Suède considèrent toujours l'usage simple comme une infraction pénale. Le Royaume-Uni, Chypre et les Pays-Bas aussi, mais avec un niveau de sévérité des peines pour le cannabis moindre que pour les autres drogues.

En revanche, la légalisation contrôlée, comme le préconisent Daniel Vaillant ou Stéphane Gatignon, n'existe pas. Les Pays-Bas, avec leurs coffee-shops, organisent certes une tolérance à la consommation, l'achat et la vente, mais la possession de stupéfiants y reste pénalisée. Et il est question d'en interdire l'accès aux étrangers.

"Par rapport aux pays qui ont adopté des lois précisant que l'usage simple ne peut faire l'objet de peines privatives de liberté, et préféré que soient appliquées des sanctions administratives, la France a clairement des lois et une politique dites répressives", explique Henri Bergeron, sociologue (CNRS, Sciences Po), mais il souligne que si sa position s'est durcie, c'est aussi le cas, par exemple, du Danemark dans un passé récent.

Dans les années 1990, la France a tendu à une dépénalisation de fait de l'usage simple du cannabis, beaucoup d'affaires étant alors classées sans suite. A partir de 1978, des circulaires se sont succédé tendant à moins de sévérité envers les consommateurs de cannabis.

Mais depuis dix ans, l'arsenal répressif s'est clairement développé, explique M. Bergeron, qui évoque "une tendance à la repénalisation". "La toxicomanie n'a pas échappé à la volonté de tolérance zéro qui traverse toute la société, et qui se traduit par une pénalisation accrue", remarque de son côté Nicole Maestracci,

magistrate et présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) de 1998 à 2002.

### **La prohibition des drogues douces, facteur d'insécurité**

LE MONDE | 15.06.11 | Point de vue

par Michel Kokoreff, professeur de sociologie à l'université Nancy-II

Ouvrage : *"La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques"* (Petite Bibliothèque Payot, 2010).

Le débat public sur les politiques en matière de drogues prend une tournure nouvelle. C'est le cas en France, avec la question de la "dépénalisation du cannabis", les salles de consommation à moindres risques, ou encore l'échec patent de la "guerre nationale contre les trafiquants des cités". Mais il s'agit d'un débat qui s'inscrit à une plus large échelle, tant les questions des drogues se sont mondialisées.

Premier aspect fondamental, le consensus sur la "guerre contre la drogue" s'est érodé. L'ONU a reconnu en 2008 l'échec de cette politique impulsée par Ronald Reagan. En réalité, elle s'est trop souvent transformée en une "guerre contre les usagers et leurs communautés".

Lors de son assemblée du 26 octobre 2010, un rapport fondé sur des synthèses validées par des experts internationaux a, entre autres recommandations, préconisé la décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues. La commission globale sur la politique des drogues, créée au début de l'année, a remis en mai un rapport visant à ouvrir un débat mondial sur les alternatives à la lutte antidrogue, car "les mesures répressives (...) ont échoué à faire baisser l'offre ou la demande".

De fait, deuxième aspect, les politiques publiques se sont adaptées à la massification des consommations. Au sein de la communauté européenne, on observe que les sanctions applicables pour la consommation ou la possession pour usage personnel ont été revues à la baisse depuis 2001, soit pour toutes les drogues (Estonie, Grèce, Hongrie, Portugal, Finlande), soit pour le cannabis seul (Belgique, Luxembourg). Le Portugal a opté, depuis 1999, pour une politique de décriminalisation.

Son évaluation, dix ans plus tard, démontre qu'elle n'implique pas une augmentation des usages et favorise les prises en charge sanitaires et thérapeutiques. Toutefois, au cours de cette période, tous les pays n'ont pas réduit les peines maximales et probables. C'est le cas de la France, où la "pénalisation" de l'usage atteint des niveaux jamais égalés, comme l'a rappelé une note de synthèse récente de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

C'est que, troisième aspect, la prévalence (mesure de l'état de santé d'une population pour une période donnée) des usages est élevée. Nous disposons désormais de données statistiques sur les consommations démontrant que les consommations constituent un fait social indéniable.

Ainsi, au sein de l'Union européenne, selon les données du rapport de 2008 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), on estime la prévalence de l'usage de cannabis au cours de la vie à 71 millions de personnes (12 millions pour la cocaïne), la consommation au cours de l'année 2010 à 23 millions (4 millions pour la cocaïne) et celle au cours du mois de mai à 12 millions (2 millions pour la cocaïne).

Aux Etats-Unis, on estimait en 2005 à 49 % la prévalence de la consommation de cannabis au cours de la vie chez les jeunes adultes (18-35 ans) et à 21 % la prévalence au cours de l'année. Le cas de la France indique un écart comparable entre une politique de fermeté et des consommations massives. Les données sur la prévalence étaient respectivement de 12 millions (au cours de la vie), de 5 millions (en 2010) et de 1,2 million (au cours du mois de mai), sans parler des usages quotidiens (550 000). Si on enregistre une baisse relative ces dernières années dans l'Hexagone, il faut rappeler que les niveaux étaient exceptionnellement hauts.

Un quatrième aspect concerne les trafics de drogues et leur impact sur leur environnement social et urbain. Nous savons que l'économie clandestine des drogues s'est implantée durablement dans les grandes villes et les quartiers les plus pauvres au cours des années 1970. Elle a connu des transformations majeures (éclatement des structures pyramidales, dissémination des réseaux, professionnalisation des dealers, usage accru de la violence dans la régulation des conflits, etc.).

On pourra regretter de ne pas disposer d'une base de données statistiques solides sur les trafics dans les villes européennes. Mais, en France notamment, les faits divers dramatiques rapportés au quotidien montrent les effets pervers d'une stratégie policière qui déstabilise et déplace les réseaux sans les éradiquer. Pour une double raison : d'un côté, la situation sociale est le moteur du business, et ses "têtes" disposent d'une "armée de réserve" illimitée pour satisfaire une demande forte ; de l'autre, le business est une alternative au mépris et au déshonneur, elle confère une reconnaissance et une dignité - quoi qu'on en pense.

Bien évidemment, ces dimensions sont liées. On l'a bien vu aux Etats-Unis, à travers le débat portant sur la légalisation de la marijuana, en 2009. Tous les médias - y compris les plus conservateurs - ont traité cette question. Les enjeux en sont multiples : économiques (les taxes sur la marijuana rapporteraient entre 40 et 100 milliards de dollars), liés à la sécurité (la recomposition de la géographie des cartels a conduit à des milliers de morts au Mexique) et à la gestion pénale de la criminalité (désengorger les tribunaux et les prisons des usagers simples), ainsi qu'à la santé publique (le risque de dépendance est faible, comparé à

l'alcool et au tabac).

Il importe donc de prendre au sérieux ce débat à la fois mondial et régional. L'enjeu est de clarifier les enjeux et les arguments de façon pragmatique plutôt que de manière idéologique. Non pas de jouer sur les peurs des opinions que suscite ce "fléau social", mais de sortir du statu quo qui nourrit les hypocrisies de toute sorte. Le mythe de sociétés sans drogues a vécu, la massification des usages le démontre. La prohibition n'est pas seulement coûteuse et inefficace, elle est devenue une source majeure d'insécurité.

Réactualiser le cadre législatif, adapter les politiques publiques en fonction des risques réels et des situations locales, s'interroger sur la fonction sociale des usages et les mutations de société qu'elle révèle sont une nécessité politique.

### **L'interdiction engendre la société de la peur**

LE MONDE | 15.06.11 | Point de vue

par Stéphane Gatignon, maire Europe-Ecologie-Les Verts de Sevrans, conseiller régional d'Ile-de-France

J'écrivais, le 17 mai 2011, au préfet de Seine-Saint-Denis : "En une semaine, c'est la troisième fois que des tirs éclatent dans ce quartier... Il est nécessaire que les forces de l'ordre soient présentes 24 heures sur 24, comme cela a déjà été le cas, pour s'interposer par une présence dissuasive et ainsi empêcher les règlements de compte armés." Cette lettre date du 17 mai !

Avant cette date, j'avais déjà alerté, plusieurs fois, notre préfet. Pourtant, malgré une présence sporadique des forces de l'ordre, les coups de feu n'ont jamais cessé. Faute de moyens et de prise de conscience du danger par le gouvernement, tous ces appels sont restés lettre morte. Les règlements de compte se sont accrus et, avec eux, l'anxiété des habitants, la peur des balles perdues.

Quatre semaines, quelques dizaines de coups de feu et trois blessés plus tard, les enseignants interdisent aux enfants de sortir pour la récréation. Il aura fallu que j'en appelle à l'intervention de casques bleus dans un communiqué de presse faisant allusion à l'armée pour qu'enfin une présence continue soit assurée dans ce quartier de Sevrans. Pour combien de temps ? Telle est la question. Je pense que les pouvoirs publics n'ont pas pris la mesure de la situation à laquelle nous sommes confrontés, ni du phénomène qui voit des bandes s'affronter pour tenir des cages d'escalier afin d'assurer leur trafic de cannabis.

A Sevrans, comme dans de nombreuses autres communes, ces "pas-de-porte" peuvent se négocier jusqu'à 25 000 ou 30 000 euros, selon le chiffre d'affaires. Aujourd'hui, ils font en outre l'objet de luttes armées. La police travaille, mais elle ne fait que passer. Les CRS interviennent, mais ils ne font que passer. La prohibition du cannabis entraîne avec elle des conséquences, parfois inattendues, mais pourtant réelles.

Au-delà des violences auxquelles nous assistons, c'est une violence quotidienne que subissent les habitants des quartiers où le trafic sévit. Les trafiquants s'en prennent aux plus démunis, aux plus jeunes, pour structurer le réseau de vente, avoir une main-d'œuvre peu chère et créer une atmosphère de pression permanente. Le trafic engendre une économie parallèle considérable. On ne blanchit plus uniquement l'argent de la drogue dans les kebabs de banlieue, mais aussi, et surtout, dans l'économie réelle par l'intermédiaire de sociétés ayant pignon sur rue.

Loi inadaptée

Chaque jour, des sommes d'argent considérables sont échangées sur ces marchés clandestins. La pénalisation de la consommation du cannabis est une farce. La loi est inadaptée, son autorité bafouée : elle est inapplicable par ceux qui en ont pourtant la charge. Petit à petit la prohibition fait basculer notre système social. Par ailleurs, la banalisation du trafic d'armes de guerre entraîne la baisse de leur coût d'acquisition.

La possession d'un pistolet-mitrailleur Uzi ou d'un kalachnikov devient accessible à qui le souhaiterait. Les dealers ont ainsi les moyens de s'armer jusqu'aux dents. La guerre contre la drogue, dans notre pays comme sur le plan international, est un échec. Et cet échec global a des répercussions locales immédiates. La peur s'installe.

Un pouvoir mafieux transforme celles et ceux qui le subissent, et cet ultralibéralisme économique les transforme tantôt en acteurs tantôt en victimes de l'ultra-violence. Si aujourd'hui je parle de casques bleus, symbole de paix, c'est aussi pour faire prendre conscience que, dans quatre ou cinq ans, pas plus, on parlera de "groupes d'intervention militaire", tel le GIR, qui existe déjà, pour contenir le trafic dans certaines zones de notre territoire national.

Il est inacceptable pour le maire d'une commune de 51 000 habitants de laisser s'installer cette société de la peur, qui place des populations affaiblies socialement et économiquement sous l'emprise de bandes armées. Je n'ai pas le droit d'abdiquer. Je dois jouer mon rôle de premier magistrat de la ville et garantir, au côté de l'Etat, la liberté de circulation et la tranquillité de mes concitoyens. Nous sommes dans un moment de ruptures, un moment-clé où des choix nouveaux s'imposent à notre civilisation.

C'est en combattant cette société de la peur que nous contribuerons à régler une partie de la crise. C'est en regardant en face les problèmes que pose la drogue, en termes de sécurité et de santé publique mais aussi de démocratie et d'économie, que notre société sortira de l'emprise violente dans laquelle elle se trouve.

Nous avons besoin d'une société plus solidaire, plus démocratique, respectueuse des plus démunis. Le combat est loin d'être perdu. Mais il faut être réaliste, s'armer de courage et voir au-delà de nos frontières. Les Nations unies ont publié un rapport, constatant que "la lutte contre les drogues a(vait) échoué". Nous

devons en tirer les conséquences. C'est pourquoi j'en appelle à un débat national et européen sur la sortie de la prohibition, parce que je veux construire un avenir qui soit fondé sur la paix civile et sur l'Etat de droit. Je ne veux pas avoir encore, semaine après semaine, à compter les blessés et les morts, de quelque côté qu'ils soient.

### **Dépénalisation du cannabis, un débat biaisé**

LE MONDE | 15.06.11 | Point de vue

par Claude Guéant, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

A écouter certains depuis quelques semaines, la "guerre contre la drogue" serait un échec, et face à ce fléau, il ne resterait plus qu'une solution, la dépénalisation, en commençant par le cannabis. Je le dis sans ambiguïté : ce n'est pas parce que la lutte contre les stupéfiants est difficile qu'il faut l'abandonner.

Face aux arguments invoqués, il faut une réponse claire : j'estime que ces prétendues évidences reflètent un positionnement idéologique, sous-tendu par une posture défaitiste. Car le débat tel qu'il est lancé, loin d'être "tabou" comme l'affirment les défenseurs de la dépénalisation qui font entendre leur voix, est surtout biaisé.

A des postulats de départ erronés répondent en effet des propositions qui sont autant de fausses bonnes solutions qui se retourneront, si l'on n'y prend garde, contre la société tout entière.

Il faut d'abord le rappeler avec force : le cannabis est une drogue, dont la nocivité pour la santé est avérée et de plus en plus documentée par la littérature scientifique. Les découvertes récentes attestent des risques que fait peser la consommation de ce produit pour la santé mentale, en particulier chez les plus jeunes. A l'aune de ces constatations, est-ce raisonnable de promouvoir ce produit en militant pour sa dépénalisation et donc sa banalisation ? Ne nous y trompons pas : si la consommation est dépénalisée, elle augmentera, car son accès sera plus facile.

Sortons également des caricatures : la France ne néglige en rien, dans la politique qu'elle mène contre les stupéfiants, les préoccupations de santé publique. Si la politique gouvernementale est fondée sur un rappel de l'interdit et une lutte déterminée contre les trafics, elle se caractérise avant tout par une approche globale, associant simultanément prévention, soins, réduction des risques et répression.

Un seul chiffre pour illustrer ce propos : sur les 1,5 milliard d'euros que la collectivité consacre chaque année à la lutte contre les drogues et les toxicomanies, 40 % sont dévolus à la lutte contre les trafics. La recherche, le dispositif de soins, la prévention représentent donc chaque année plus de 800 millions d'euros. Nous sommes loin d'une "guerre" strictement policière. Cette politique a d'ailleurs obtenu des résultats : les expérimentations du cannabis chez les jeunes de 17 ans diminuent en France depuis 2003, et le niveau de sa consommation a désormais été ramené à celui du début des années 2000.

J'en viens aux arguments des défenseurs de la dépénalisation du cannabis. Ils ne résistent tout simplement pas à l'analyse. Contrairement à ce que des raisonnements mécaniques et simplistes veulent nous laisser croire, la dépénalisation ne permettrait pas de combattre le crime ni d'assécher les ressources des trafiquants. Ou alors il faut nous expliquer pourquoi le trafic de cigarettes, marchandise universellement légale, constitue une ressource majeure et en forte croissance de la criminalité organisée internationale.

Gardons-nous de la naïveté en la matière : toute évolution vers un assouplissement de la législation relative au cannabis générera des stratégies d'adaptation de la part des trafiquants : diffusion de cannabis génétiquement modifié et fortement dosé, report vers la cocaïne, l'héroïne ou les drogues de synthèse... Les possibilités ne manquent pas !

On attendrait également un peu plus d'empathie de la part de ceux qui se prétendent progressistes. Ils montrent en effet bien peu de considération pour ceux de nos concitoyens - en particulier les plus jeunes - qui n'ont jamais consommé de cannabis précisément en raison de l'interdit qui pèse sur ce produit. D'après les études, plus de la moitié des jeunes non consommateurs renoncent au cannabis du fait des risques liés à l'interdit. Il faut aussi penser à eux lorsqu'on propose la dépénalisation du produit !

Regardons à l'étranger l'expérience de ceux de nos partenaires qui ont cru bien faire en engageant un assouplissement de la législation sur le cannabis : ils font machine arrière ! Au Royaume-Uni, le gouvernement travailliste a réintégré le cannabis parmi les drogues dangereuses, quatre ans après l'avoir déclassé. Quant aux Pays-Bas, nation emblématique s'il en est de la politique dite de "tolérance", ils modifient leur approche : restriction drastique de l'accès aux coffee-shops désormais interdits aux non-résidents, disparition progressive de la distinction entre drogue dure et drogue douce...

La lutte contre les trafics de stupéfiants demande de la persévérance, qui seule permet des succès comme ceux que nous connaissons dans la confiscation du patrimoine des trafiquants : le fonds de concours "drogue", alimenté par les biens saisis et confisqués aux trafiquants, est ainsi passé de 1,2 million à 21 millions d'euros entre 2007 et 2010. Avec l'action des groupes d'intervention régionaux (GIR), grâce à la coordination renforcée des forces de police, de douane et de gendarmerie, par l'effort fourni sur le renseignement, nous perturbons les trafics, nous réduisons la capacité d'action des organisations criminelles. Et ne nous y trompons pas : la violence et les troubles qui agitent certains quartiers, à Marseille ou à Sevran (Seine-Saint-Denis), sont aussi la conséquence de l'action déterminée des forces de sécurité, qui oblige sans cesse à une recomposition des réseaux.

Il n'existe pas dans ce domaine de solution miracle, et les responsables politiques doivent être conscients

des conséquences de leurs messages. Au moment où va s'ouvrir une grande période de débat républicain, tâchons de ne pas oublier le bon sens et la lucidité de nos concitoyens qui, dans une enquête conduite en 2010 par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), se déclaraient pour 70 % d'entre eux - plus haut niveau historique - opposés à toute dépénalisation des drogues.

### **La dépénalisation du cannabis divise la gauche**

LEMONDE.FR | 16.06.11

Faut-il légaliser les drogues douces ? En publiant un rapport qui préconise la "légalisation contrôlée" du cannabis et la mise en place d'une "filière nationale" de contrôle sur le modèle du tabac ou de l'alcool, le député-maire du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris et ancien ministre de l'intérieur Daniel Vaillant n'a pas fait l'unanimité dans son camp.

Quelques personnalités socialistes ont emboîté le pas à l'ancien ministre et au groupe de députés qui s'est prononcé en faveur d'une légalisation. C'est le cas du député-maire de Sarcelles (Val-d'Oise), François Pupponi, qui estime que "si on peut limiter les trafics de drogue par l'encadrement, et ainsi éviter leur développement, ce sera un accompagnement d'une politique globale".

Mais la plupart des personnalités du PS ne sont pas du même avis. Si le chef de file des députés PS, Jean-Marc Ayrault, préfère botter en touche en estimant que la question "n'est pas tranchée" malgré un "constat d'échec" de la politique française en matière de drogues, d'autres sont résolument contre toute idée de dépénalisation. A commencer par les candidats à la primaire socialiste, conscients que le sujet est potentiellement explosif. La plupart préfèrent donc jouer la carte de la fermeté plutôt que de risquer d'être taxés de laxisme.

Ségolène Royal a ainsi affiché clairement sa position en expliquant qu'elle n'était "pas favorable à la libéralisation du cannabis tant qu'on n'a pas prouvé qu'on a mis tous les moyens pour démanteler les réseaux" de trafiquants. "Je crois par ailleurs que si on dépénalise le cannabis, le trafic se fera sur des drogues plus dures", estime-t-elle.

Même avis pour le député-maire d'Evry, Manuel Valls. "L'idée de légaliser le trafic de cannabis, de l'officialiser, d'en organiser la diffusion, va à l'encontre de mes valeurs", a-t-il estimé, mercredi 15 juin, ajoutant qu'il s'exprimait comme un candidat à la primaire de son parti. "Quand on est de gauche, épris de liberté, on ne peut pas accepter l'idée de légaliser quelque chose qui crée de la dépendance. La drogue crée de la dépendance", a ajouté M. Valls, tout en interrogeant : "Si demain le crack, l'héroïne, la cocaïne prennent la même ampleur, cela veut dire qu'il faudra aussi légaliser ces drogues dures ?"

Dans le camp de François Hollande, on a une position plus mitigée. Le député Bruno Le Roux explique ainsi qu'il n'est "pas un grand fan" de cette idée, ajoutant que "le commerce génère des choses inadmissibles". Le député de Corrèze et candidat à la primaire, lui, expliquait début juin être favorable à réunir "une commission à l'échelle de l'Europe" pour comparer les politiques nationales sur la question, qui permettrait de faire "une proposition pour l'Europe entière". Il prenait l'exemple d'une commission réunie sur la question aux Etats-Unis, qui a conclu que "la situation actuelle n'est pas la bonne, ni pour les pays producteurs ni pour les pays consommateurs".

Arnaud Montebourg n'a pas réagi aux propositions de Daniel Vaillant. Mais il a déjà fait part de sa position sur la question. Dans un chat sur le site Rue89 le 30 mars, il expliquait : "Je suis opposé à toute forme de dépénalisation du cannabis. On lutte déjà contre les autres addictions, n'en rajoutons pas. On a besoin d'un certain nombre de limites dans nos comportements. J'y suis donc particulièrement défavorable".

Martine Aubry, qui n'est pas officiellement candidate à la primaire, a préféré rester dans le flou, en se disant favorable à "un grand débat", estimant qu'il s'agit "d'un sujet trop sérieux pour qu'on prenne des positions tranchées".

### **Légalisation du cannabis: la gauche toujours frileuse**

Daniel Vaillant a remis, mercredi, un rapport aux députés PS préconisant la «légalisation du cannabis». Une idée qui a du mal à passer.

LIBERATION – 15/06/2011

Le débat sur la dépénalisation, voire la légalisation du cannabis, n'est pas prêt d'accoucher d'un projet législatif. Même si la gauche revenait au pouvoir en 2012. C'est le constat que l'on peut dresser après la cascade de réactions -à gauche- suite à la remise, mercredi, d'un rapport sur la question élaboré par dix députés socialistes. Daniel Vaillant, le député-maire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement et ancien ministre de l'Intérieur, en était le chef de file.

Ségolène Royal, candidate à la primaire socialiste pour 2012, s'est prononcée contre la dépénalisation tant qu'on aura pas «prouvé qu'on a mis tous les moyens pour démanteler les réseaux». La reine du Poitou a également affirmé «que si on dépénalise le cannabis, le trafic se fera sur des drogues plus dures».

Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS à l'Assemblée, a estimé que la question d'une légalisation «contrôlée» du cannabis n'était «pas tranchée». Il a simplement annoncé que si la gauche revenait au pouvoir, elle organiserait une «commission de consensus pour essayer de dégager des solutions». C'est lui même qui a demandé à Daniel Vaillant de réunir un groupe de travail autour de la question du cannabis. Face à «l'échec» des politiques menées en matière de drogues, «quelle est la solution, mettre la poussière

sous le tapis?» a-t-il ajouté.

«Avis très partagé»

La poussière, Manuel Valls, député-maire d'Evry (Essonne), ne veut pas en entendre parler. Le candidat aux primaires PS pour la présidentielle s'est déclaré «fermement» opposé à la légalisation du cannabis. La mesure «va à l'encontre de ses valeurs» a-t-il dit, ajoutant: «Quand on est de gauche, épris de liberté, on ne peut pas accepter l'idée de légaliser quelque chose qui crée de la dépendance. La drogue crée de la dépendance»

Quant à Bruno Le Roux, porte-parole des députés PS et proche de François Hollande, il avoue ne pas être «un grand fan». «C'est un dossier sur lequel il n'y a pas l'unanimité» au sein des députés PS. Il va y avoir «un début de discussion» à partir de la proposition de Daniel Vaillant mais les «avis très partagés», a-t-il ajouté.

Afin de «sortir de l'hypocrisie», le groupe de travail du groupe socialiste, présidé par l'ancien premier flic de France, Daniel Vaillant, préconise la «légalisation contrôlée du cannabis» et la mise en place d'une véritable «filière nationale».

53.000 hectares

Partant du constat que la France conserve une des législations les plus répressives d'Europe, alors que le niveau de consommation est l'un des plus forts, les députés font valoir qu'«une légalisation contrôlée» pour les personnes majeures permettrait, «grâce à l'encadrement de la production et de la distribution», d'«instaurer une politique de réduction des risques». Ils proposent aussi la mise en culture de 53.000 hectares «selon des règles strictes pour garantir la qualité des produits».

Deux types d'établissements sont aussi prévus à l'usage des consommateurs majeurs: les premiers, uniquement consacrés à la vente, sur le mode des débits de tabac, les seconds, vus comme des «lieux de sociabilité», autorisant vente et consommation. «La vente d'alcool y serait strictement interdite», note le rapport.

Se défendant de tout «laxisme», les auteurs affirment que leur démarche n'est «pas la création d'un droit à la consommation» mais a pour «premier objectif de faire baisser la consommation et les risques qu'elle engendre».

En dépit de la politique de prohibition menée depuis 1970 à l'égard du cannabis, près de 4 millions de personnes avaient, en 2005, consommé un joint au moins une fois dans l'année. 1,2 million de personnes seraient des consommateurs réguliers.

### **Cannabis : lâcher prise ?**

Marché gigantesque, filières innombrables, réseaux locaux : la lutte semble si vaine que certains prônent la dépénalisation. Pour mieux contrôler l'offre.

LIBERATION – 15/06/2011 – Par Michel Henry

Peut-on lutter efficacement contre le trafic de cannabis ? La partie est difficile. Certes, les policiers effectuent des saisies : 90 kilos de résine, le 12 juin, à Poissy (Yvelines). Et, quatre jours plus tôt, 207 kilos à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne). Bonnes pioches, mais il reste un énorme boulot. Car le marché français déjà atteignait, en 2005, 277 tonnes, selon l'estimation des économistes Christian Ben Lakhdar et David Weinberger (1), qui constatent : «L'offre commerciale de cannabis semble bien se porter en France.» Fort de 3,9 millions d'utilisateurs occasionnels, le marché génère un chiffre d'affaires qu'ils évaluent à 832 millions d'euros.

3 366 euros. En 2009, les services de répression ont saisi 59 tonnes, soit 21% de ce total. 79% du cannabis a donc circulé librement. «A la fois compliquée et onéreuse», la lutte «apparaît sans fin», constatent les économistes. Un policier parisien compare son travail à «vider la mer à la cuillère» : arrêtez trois dealers, quatre vont prendre leur place. Les chercheurs soulignent les bizarreries de la répression. La probabilité d'interpellation est «beaucoup plus élevée» pour les simples usagers que pour les usagers-revendeurs et les trafiquants. Or, interpellé un usager n'a guère d'intérêt, et représente un coût énorme.

Deux chercheurs (Pierre Kopp et Philippe Fenoglio, en 2003) ont estimé le coût social de chaque interpellation à 3 366 euros (mobilisation de la police, de la justice, perte en termes de travail empêché pour les interpellés...). La politique française consiste depuis plusieurs années à augmenter ces interpellations d'usagers de cannabis : 133 000 en 2008. A 3 366 euros pièce, cela représente un coût certain (447 millions). De l'argent gâché ?

Ben Lakhdar et Weinberger suggèrent «d'abandonner la lutte contre le versant demande du marché» pour se concentrer sur l'offre. En clair, ils proposent de dépénaliser l'usage, comme l'a récemment recommandé la Global Commission on Drug Policy, regroupée autour d'anciens présidents sud-américains, qui constate l'échec de la «guerre à la drogue» (Libération du 3 juin).

Déjà, cela permettrait de réaliser des «économies substantielles». D'autre part, «d'un point de vue économique, il est inefficace de lutter contre le simple usager ou même contre les petits dealers, dit Christian Ben Lakhdar (Université catholique de Lille). Car c'est le cercle infernal. Ça ne s'arrête jamais. Au mieux, on

délocalise le trafic de quartier en quartier. Si on arrête le trafiquant X, le trafiquant Y va prendre sa place.» Pour plus d'efficacité, les policiers tentent de frapper les gros trafiquants au portefeuille, en saisissant notamment leurs biens et richesses.

Autoproduction. Mais le marché du cannabis, historiquement structuré par les importations en provenance du Maroc, évolue, avec l'essor de l'herbe dite «autoproducte» qui pourrait, à terme, dominer le marché : «L'Europe a le potentiel pour devenir autosuffisante», affirment les deux économistes. Des «cannabis factories» produisent des milliers de plants en Suisse et en Grande-Bretagne (60% de la consommation interne). Leaders incontestés, les Pays-Bas ont «dépassé le stade de l'autarcie». Non contents d'inonder leur marché intérieur, ils exportent 80% de leur production. «Cela obligera sans doute les Marocains à baisser leurs prix pour rester concurrentiels», affirme Ben Lakhdar.

La France reste sur des cultures plus modestes. En 2005, l'herbe autoproduite représentait 32 tonnes, soit 11,5% du marché. Les autocultivateurs seraient entre 140 000 et 200 000, pour la plupart de petits artisans, hors des circuits délinquants. Ce chiffre pourrait grandir. Car il est très facile de se mettre à la production maison, et sans grand risque. Les graines s'achètent sur Internet, police et douanes sont démunis : impossible de reconnaître à l'œil nu une graine légale ou non.

«Indoor». Autre complication : l'autoculture est atomisée. Les fermes françaises «ne dépassent que très rarement 250 plants», disent les économistes. Difficile de les détecter. Du coup, les affaires de cannabis ne représentaient, en 2008, que 2% des procédures de l'Octris (Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants). Pour pallier son retard, l'Octris a mené, le 26 avril, une mission «Cannaweed», avec 23 opérations sous l'autorité de 19 parquets. Bilan : 100 pieds de cannabis et 4 kilos d'herbe saisis. Une misère. Plus spectaculaire, le démantèlement, le 8 février, d'une ferme «indoor » gérée par des clandestins vietnamiens à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), avec 700 plants transgéniques, montre que les «usines à cannabis» commencent à s'installer. Un souci de plus.

- (1) D'après une étude citée dans «Du marché du cannabis au marché du THC en France». Christian Ben Lakhdar et David Weinberger. Revue française de socio-économie, janvier 2011 (La Découverte/cairn.info).

### **Cannabis: bientôt dans vos bureaux de tabac?**

LES INROCKS - 15/06/2011 – Arnaud AUBRON

C'est une véritable bombe à retardement que Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur de Lionel Jospin de 2000 à 2002, dépose ce mercredi sur le bureau du groupe socialiste à l'Assemblée. Une bombe en forme de rapport prônant rien moins que la légalisation contrôlée du cannabis.

Tout est parti d'un constat : « La prohibition et la répression ne font en rien baisser la consommation », « favorisent le crime organisé » et engendrent des problèmes de santé publique par la mise sur le marché de produits coupés, vendus aux mineurs. A la demande de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, le député-maire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris a donc animé chaque mercredi pendant un an et demi un petit groupe de députés qui a auditionné des dizaines d'experts de la santé et de l'éducation, des procureurs, des avocats, des policiers, des responsables associatifs, un ancien eurodéputé néerlandais, jusqu'au président de la Mildt (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies), le très répressif Etienne Apaire...

Fort de ce travail, l'ancien ministre ne se contente pas de dénoncer le système actuel, il propose une alternative qu'aucun autre responsable politique de ce niveau n'a jamais osé défendre : un alignement du statut légal du cannabis sur celui de l'alcool et du tabac, bien au-delà de la simple dépénalisation de la consommation, que Daniel Vaillant juge « hypocrite » (lire notre entretien dans les Inrocks de cette semaine).

Dans son projet, un office d'Etat, sur le modèle de la Seita, pourrait superviser la « filière nationale du cannabis ». La production se ferait en France, de manière bio et sous contrôle de l'Etat, ce qui permettrait au passage de redynamiser certaines régions agricoles en crise. Vu le niveau de consommation actuelle, 53 000 hectares de cannabis seraient suffisants, selon l'élu, pour satisfaire la demande en résine et en herbe.

La distribution, elle, se ferait soit dans des bars-tabac contrôlés par les douanes et interdits de publicité pour la vente à emporter, soit dans des « cannabis-trots » soumis aux mêmes règles mais :

« Equipés de fumeurs, pour que les jeunes ne fument plus dans les cages d'escalier », explique Daniel Vaillant, qui prévoit que « le cannabis serait interdit dans l'espace public, comme l'alcool »...

La vente serait bien entendu interdite aux mineurs. Si l'ancien ministre reconnaît que cette légalisation contrôlée ne pourrait garantir une consommation zéro chez ces derniers, il avance qu'elle pourrait, mieux que le système actuel, la limiter par des politiques de prévention et d'éducation. La France est en effet l'un des rares pays de l'espace Schengen à prévoir des peines de prison pour les simples consommateurs tout en étant l'un de ceux où l'on consomme le plus de cannabis, particulièrement les plus jeunes.

Ancien premier flic de France, Daniel Vaillant tient à rappeler que sa démarche « n'est en rien libertaire ». Il ne s'agit pas de créer « un droit à la consommation » mais de limiter au mieux des nuisances moins liées au produit lui-même qu'au trafic qu'engendre son interdiction. Comme pour l'alcool et le tabac, il ne s'agit plus

de viser une abstinence fantasmée mais la modération, dans un pays où 12 millions de personnes auraient déjà fumé du cannabis.

Si la position du député-maire du XVIII<sup>e</sup> n'est pas en elle-même une surprise – il l'avait affirmée publiquement dès 2003 dans une tribune publiée dans Libération -, son rapport pourrait bien, à un an de la présidentielle, obliger le Parti socialiste à sortir de son mutisme embarrassé :

« Ce rapport pourrait être utile en 2012, parce que la question sera posée et je trouve que c'est un peu irresponsable pour un parti comme le PS de dire : peut-être bien que oui, peut-être bien que non, on ne sait pas. »

Un autre rapport, mondial celui-là, publié le 2 juin, pourrait lui aussi aider les responsables socialistes à franchir le pas. Il est signé de dix-neuf personnalités dont quatre anciens chefs d'Etat (le Mexicain Zedillo, le Brésilien Cardoso, le Colombien Gaviria, la Suisse Ruth Dreifuss), un Premier ministre en exercice (le Grec Papandréou), un ancien secrétaire général de l'ONU (Kofi Annan), la procureure canadienne Louise Arbour, tous réunis au sein de la Commission mondiale sur les politiques des drogues autour d'une même idée :

« Les leaders politiques et les personnalités publiques devraient avoir le courage d'articuler publiquement ce que plusieurs concèdent en privé : que les preuves démontrent sans équivoque que les stratégies répressives ne résoudront pas le problème de la drogue et que la guerre à la drogue n'a pas été, et ne peut pas être, gagnée. »

Si ces personnalités ne vont pas aussi loin que le rapport Vaillant, elles proposent tout de même la dépénalisation de la marijuana au niveau mondial et des expériences de réduction des risques pour les autres drogues (centres d'injection supervisée, distribution médicale d'héroïne, traitements de substitution...).

Après un demi-siècle d'une guerre mondiale à la drogue qui a coûté des dizaines de milliers de vies et des centaines de milliards de dollars, ce sont donc ceux qui l'ont menée qui en dénoncent aujourd'hui l'inefficacité. Jusqu'aux Etats-Unis, où des policiers, des procureurs et des juges réunis au sein de l'association Law Enforcement Against Prohibition réclament la fin de cette guerre dont leur pays est pourtant le principal promoteur sur la scène internationale.

En France aussi, le consensus prohibitionniste commence à se fissurer. Outre Daniel Vaillant, la socialiste Najat Vallaud-Belkacem ou les écologistes Eva Joly et Stéphane Gagnon se sont récemment engagés dans cette direction. Jusqu'à François Hollande qui, tout à sa quête de l'électorat jeune, leur a timidement emboîté le pas la semaine dernière, appelant à la constitution « d'une commission d'experts à l'échelle européenne, notamment sur la question du soin et par rapport à la dépénalisation ».

L'occasion pour le gouvernement de rappeler sa légendaire ouverture d'esprit sur la question. Sans surprise, Claude Guéant s'y est déclaré la semaine dernière « totalement opposé » :

« Si on dépénalise, on rend l'accès plus facile. Si on rend l'accès plus facile, on augmente le péril sanitaire. »

Quant à la secrétaire d'Etat à la Santé Nora Berra, elle qualifie le combat de Daniel Vaillant et Stéphane Gagnon d'« irresponsable et terriblement décadent pour les institutions de notre République et la santé de nos concitoyens ».

Pourtant, même dans l'un des gouvernements les plus réactionnaires d'Europe sur le sujet, des brèches semblent s'ouvrir, puisque le ministre de la Ville, le centriste Maurice Leroy, a déclaré au micro de BFM TV (le mercredi 8 juin) ne pas être opposé à la dépénalisation du cannabis « à titre personnel et après un débat national ».

Si même les centristes se mouillent, le petit peuple de l'herbe peut être rassuré : si les coffee shops ferment leurs portes aux touristes à Amsterdam, celles-ci pourraient bien s'ouvrir en France.

## **Cannabis : Daniel Vaillant cultive le pragmatisme**

LIBERATION – 16/06/2011 – Par Michel Henry

Drogues. Face à l'échec de la prohibition, l'ex-ministre de l'Intérieur prône une «légalisation contrôlée».

Daniel Vaillant n'a jamais fumé un joint de sa vie et il se dit «contre la consommation de cannabis». Ça n'empêche pas l'ancien ministre de l'Intérieur de Lionel Jospin de faire une proposition originale, dans un rapport au PS : créer «une filière nationale du cannabis inspirée de celle du tabac».

Cette régie du cannabis (formule qui a existé au temps des colonies, pour le kif au Maroc et l'opium en Indochine) générerait la production et la distribution. Deux types d'établissement proposeraient du cannabis, tout en interdisant publicité et vente aux mineurs : des débits simples, et des sortes de «cannabistrots» où l'on pourrait consommer. «Il faudra inventer», prévient Vaillant. Côté production, le rapport du groupe parlementaire SRC (socialiste, radical, citoyen) divulgué hier préconise la mise en culture de 53 000 hectares, créant une nouvelle filière agricole. «On n'est pas dans une démarche libertaire», précise Vaillant. Le député PS de Paris se veut pragmatique : la prohibition est un échec. La preuve ? Avec une des législations «les plus répressives d'Europe», la France a un des niveaux de consommation les plus élevés. Dépénaliser, c'est-à-dire ne plus poursuivre les usagers, semble nécessaire, mais pas suffisant : «Ça ne règle pas le problème de l'économie parallèle.» Une «légalisation contrôlée» permet au contraire de «sortir de l'hypocrisie» et de casser le marché noir pourrissant la vie de certains quartiers (lire Libération d'hier). En vrac, Vaillant préconise aussi d'autoriser l'usage thérapeutique du cannabis, de frapper d'une contravention



les conducteurs roulant après avoir fumé, et de réprimer plus sévèrement le trafic illégal. Reste la question centrale : qu'advient-il de ce rapport ? Il a été remis hier au PS. Qui l'enterrera ? Vaillant espère que non : «On le transmet au PS pour qu'il puisse s'en saisir. Chacun doit prendre ses responsabilités.» Par exemple, s'en inspirer pour le programme de 2012 ? Ce n'est pas gagné. Si les écologistes sont sur une ligne parallèle, les socialistes, divisés, n'ont qu'une tactique : «Courage fuyons.» La question n'est «pas tranchée», reconnaissait hier Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS à l'Assemblée. Lucide, Vaillant suggère d'ouvrir, mais «après 2012», un «grand débat public», sous l'égide d'une mission d'Etat. Un énième «comité Théodule» ? A droite, Eric Raoult, député UMP, a répliqué en proposant une pétition antidépénalisation.

### **Dépénalisation ou légalisation, les différences**

LEMONDE - 16.06.11

**Dépénalisation ou décriminalisation** Elle consiste à retirer à l'usage ou à la détention de cannabis son caractère pénal. L'interdit perdure, des sanctions administratives peuvent remplacer la pénalisation.

L'incarcération pour simple usage de drogues est proscrite. Selon les conventions des Nations unies, la consommation des stupéfiants doit rester interdite, mais les pays ont le choix des sanctions de l'usage.

**Légalisation** Elle consiste pour un Etat à lever l'interdit de l'usage de cannabis et à organiser sa production et sa distribution. Elle est actuellement contraire aux règles internationales. Les modèles potentiels de légalisation vont de la prescription médicale à la vente libre, en passant par la vente sous licence. L'Etat se substitue au marché clandestin pour réguler l'offre en excluant certains consommateurs (mineurs...).

### **Vaillant veut une filière d'Etat du cannabis**

LE FIGARO – 16 juin 2011 – par Jean-Marc Leclerc

L'ex-ministre de l'Intérieur propose une agence nationale «encadrant» sa vente.

Plus fort que la dépénalisation, la «légalisation contrôlée»! Daniel Vaillant, l'ancien ministre de l'Intérieur des années Jospin, vient de récidiver au sujet du cannabis en proposant, ni plus ni moins, dans un rapport parlementaire, que l'Etat encadre la vente du haschich en France. Le statut du cannabis serait aligné sur celui de l'alcool et du tabac. Un office d'Etat, sur le modèle de la Seita, superviserait la «filière nationale du cannabis». Car la production se ferait en France, selon des techniques bio. Une méthode révolutionnaire pour redynamiser certaines régions agricoles, assure Daniel Vaillant, aujourd'hui député maire PS du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Selon lui, 53.000 hectares devraient suffire à couvrir les besoins des consommateurs en herbe et en résine. Et qui distribuerait le produit ? Des bars-tabac contrôlés par les douanes ou des «cannabistrots équipés de fumeurs, pour que les jeunes ne fument pas dans les cages d'escalier», dit-il. Se voulant rassurant, il indique tout de même que «le cannabis serait interdit dans l'espace public, comme l'alcool...» Il précise également, dans une interview accordée aux Inrockuptibles (l'hebdomadaire de Matthieu Pigasse), qu'il n'a jamais pratiqué la fumette à titre personnel. Mais que le «cannabis est plutôt moins violent que l'alcool»...

(...)

En 2003, déjà, ce jospinien qui refusa d'emblée, en arrivant Place Beauvau, d'être qualifié de «premier flic de France», avait signé une tribune proposant «d'autoriser la consommation pour tenir compte de la banalisation» du cannabis. Puis avait germé en 2009 son idée de contrôle d'Etat de la production et de la vente, au prétexte que la répression aurait échoué. «Tentons le pari de la réglementation pour faire baisser la consommation», est devenu son credo. Dans Le Monde d'hier, il poursuit: «Si les gens doivent fumer, alors il faut qu'ils puissent fumer mieux. Cela m'affole: aujourd'hui, l'appât du gain pousse les dealers à ajouter des microbilles de verre ou de la poudre de pneu pour alourdir la résine de cannabis.» Mais c'est pour aussitôt ajouter: «La consommation n'est certes pas une conduite à suivre, mais le vrai laxisme, c'est le statu quo». Lui prétend, assure-t-il, «sortir de l'hypocrisie».

### **Climat délétère**

À quel jeu joue Daniel Vaillant? Les parents d'ados de 17 ans qui, selon son système, pourraient revendiquer en famille «le droit» de fumer, peuvent légitimement se poser la question. Et se demander, par la même occasion, si le ministre qui vit la délinquance passer la barre des 4 millions de crimes et délits par an et les violences exploser de 40%, durant sa séquence à Beauvau, est suffisamment crédible pour porter des solutions à gauche.

Les socialistes espagnols, eux, ont déjà donné. Car les mêmes qui avaient voté en 1983 pour la dépénalisation du cannabis sont revenus sur cette politique, après dix ans de cauchemar. Comme les Suisses d'ailleurs, qui ont fermé leurs parcs transformés en «toxico land». À Madrid, sous la gauche, les autorités sanitaires ont découvert horrifiées que la dépénalisation du cannabis avait vu exploser quasiment par dix le nombre de morts par overdose: 93 morts en 1983 contre 813 à la veille de la publication de la loi Corcuera qui mettait un terme à cette désastreuse «expérimentation», le 21 février 1992. Le climat délétère qui s'était installé avait favorisé le passage des drogues douces aux drogues dures. Mais curieusement, Daniel Vaillant glisse sur cet accident de l'histoire.

## **Cannabis : Valls enfume le débat**

LIBERATION – 21/06/2011 – Par Michel Henry

«Le cannabis crée de la dépendance. [...] [Il] est toujours le tremplin vers les drogues dures, la cocaïne ou l'héroïne. [...] Il y a un trafic d'armes majeur dans notre pays. [...] Est-ce que quelqu'un propose de légaliser le trafic d'armes ? Non. Il faut être sérieux.» Manuel Valls jeudi [16 juin], sur France Inter

L'avantage quand on parle de drogues, c'est qu'on peut dire n'importe quoi. Ainsi, Manuel Valls avançait que le cannabis «créé de la dépendance», jeudi, sur France Inter. Erreur : à la différence du tabac, le cannabis ne crée pas de dépendance, sinon psychologique. Le député-maire PS d'Evry cherchait des arguments contre la «légalisation contrôlée», proposée mercredi par son collègue socialiste Daniel Vaillant. En prônant une sorte de régie du cannabis, l'ancien ministre de l'Intérieur espère casser l'économie parallèle pourrissant la vie de certains quartiers. Valls rétorque : «Il y a un trafic d'armes majeur dans notre pays. [...] Est-ce que quelqu'un propose de légaliser le trafic d'armes ? Non. Il faut être sérieux.» Valls mélange tout en mettant sur le même plan deux choses très différentes. Les armes tuent, le cannabis pas directement (impossible de faire une overdose).

Qu'importe, l'élu PS continue : «Le cannabis est toujours le tremplin vers les drogues dures, la cocaïne ou l'héroïne.» Là, l'animateur de la matinale, Patrick Cohen, le contredit, car la thèse de l'escalade est fautive, réfutée par de nombreuses enquêtes. «Je ne dis pas que tous les fumeurs de joints deviennent des toxicomanes, relativise Valls, [...] mais tous les toxicomanes ont d'abord commencé par un simple joint.» On peut ajouter qu'ils ont aussi bu du lait et mangé des fraises : la relation de cause à effet n'est pas plus pertinente.

Valls se plaint que la gauche commence «par dire qu'il faut créer du désordre concernant le cannabis», alors qu'elle pourrait «porter une réponse en matière de sécurité, d'ordre et d'autorité». Erreur : c'est la prohibition qui est source d'insécurité. Patrick Cohen corrige : «C'est justement parce que la répression et la situation actuelle, ça ne marche pas pour refréner la consommation de cannabis que Daniel Vaillant propose une autre voie.» Mais sur les drogues, le cas de Valls n'est pas désespéré : pour l'héroïne, il se dit «favorable à une expérimentation concernant les salles d'injection», réclamée par les acteurs de santé publique, et refusée par Matignon.

A droite, les imprécisions fleurissent aussi. «Si la consommation est dépénalisée, elle augmentera, car son accès sera plus facile», écrit Claude Guéant, dans le Monde du 16 juin. Possible, l'augmentation n'est pas certaine pour autant : aux Pays-Bas, où le cannabis est toléré, il y a, en proportion, moitié moins de fumeurs qu'en France, où c'est interdit. Le Portugal, qui a dépénalisé en 2001, n'a pas vu la consommation augmenter. Autre argument du ministre de l'Intérieur : «Il a été observé partout où le cannabis a été dépénalisé que les bandes s'emparaient du trafic d'autres substances.» Là encore, on n'en sait rien. Prenons l'argument psychiatrique de Bernard Accoyer (UMP) : «Si vous interrogez des psychiatres ou même des médecins généralistes, il n'y a plus d'entrée dans la schizophrénie, pratiquement, qui ne commence par un délire cannabique, et il y a donc un lien qui a été scientifiquement établi entre la santé mentale et la consommation de cannabis», affirmait le président de l'Assemblée nationale, jeudi. La réalité est plus nuancée. Les experts n'ont pas de certitude, s'interrogeant toujours sur le lien exact entre consommation abusive et schizophrénie. Et la grande majorité des fumeurs n'est pas concernée.

Pour finir, Etienne Apaire, président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), ironisait, dans le Figaro du 18 juin : «Le trafic est condamnable mais, puisqu'on ne parvient pas à l'éradiquer, légalisons-le !» Il a tort de se moquer : c'est pour cette raison que les Etats-Unis ont abandonné, en 1933, la prohibition de l'alcool, qui générait trop d'effets pervers. Le cannabis se trouve aujourd'hui dans une situation comparable.

## **Villepin favorable à la dépénalisation du cannabis**

LEMONDE.FR avec AFP | 16.06.11

L'ancien premier ministre Dominique de Villepin s'est prononcé pour la dépénalisation de l'usage du cannabis, qu'il souhaiterait voir sanctionner d'une simple contravention, lors de l'émission "Elections 2012" (YouTube - CFJ - AFP), diffusée jeudi 16 juin. "Je suis contre la pénalisation et pour la dépénalisation, je propose qu'en contrepartie on choisisse la voie de la contravention", déclare M. Villepin. L'ancien ministre de l'intérieur souligne également que cette mesure permettrait d'alléger la charge des services de police et de justice. [Voir la vidéo : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/06/16/villepin-favorable-a-la-depenalisation-du-cannabis\\_1537132\\_3224.html#ens\\_id=1531546](http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/06/16/villepin-favorable-a-la-depenalisation-du-cannabis_1537132_3224.html#ens_id=1531546) ]

"En ce qui concerne le cannabis, 4 millions de consommateurs en France, 90 000 interpellations dans notre pays, ce qui engorge nos services de police, mobilise la police judiciaire pour des enquêtes qui, souvent, sont infructueuses, déclare-t-il. Je ne suis pas sûr que nous soyons mûrs pour une légalisation, même pour une légalisation sous contrôle. Par contre il est temps de décriminaliser l'usage, la consommation de cannabis, et de passer à un stade contraventionnel".

L'usage de produits stupéfiants est interdit par l'article L3421-1 du code de la santé publique, qui prévoit des peines maximales d'un an d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende. Cependant, il s'agit de peines

maximales et, dans la pratique, les magistrats ont une grande marge d'appréciation et l'emprisonnement est exceptionnel. En cas d'interpellation, le consommateur peut éviter la sanction pénale en acceptant une aide médicale, psychologique et sociale.

La gauche a relancé mercredi le débat sur la dépénalisation du cannabis, y compris dans ses propres rangs, en prônant, dans un rapport parlementaire, une "législation contrôlée" de cette drogue.

### **Cannabis: Villepin pour une contravention... comme Sarkozy en 2003**

LES INROCKS - 16/06/2011 – Arnaud AUBRON

Verra-t-on Dominique de Villepin ce samedi sur les pelouses de la Villette pour l'Appel du 18 joint? On en est encore loin, mais la proposition de l'ancien Premier ministre, ce jeudi devant les étudiants du CFJ, de rendre la consommation de cannabis passible d'une simple contravention fait déjà beaucoup réagir. Même si c'est plus par le choix des mots, dans le contexte de vif débat actuel sur la question, que par la mesure elle-même que se distingue Dominique de Villepin:

« Je suis contre la pénalisation et pour la dépénalisation, je propose qu'en contrepartie on choisisse la voie de la contravention. »

En effet, un autre homme politique de droite célèbre avait fait une proposition similaire dès 2003: Nicolas Sarkozy. L'alors ministre de l'Intérieur voulait remplacer les peines de prison par une lourde amende (jusqu'à 1500 euros devant le tribunal de police) et la confiscation du scooter pour les fumeurs de joints. Aucun laxisme dans cette mesure, il s'agissait même de réprimer plus en appliquant une sanction systématique là où l'emprisonnement des fumeurs, comme le prévoit la loi, n'est en pratique pas tenable avec plus de 100 000 interpellations pour usage par an.

A l'époque, le Premier ministre Raffarin avait finalement renoncé à modifier la loi de 1970 faute de trancher le traditionnel bras-de-fer entre ministère de l'Intérieur et ministère de la Santé, qui souhaitait une simple contravention forfaitaire de 68 euros, ne serait-ce que pour éviter d'engorger les tribunaux de police. Et depuis son arrivée à l'Élysée, Nicolas Sarkozy n'a pas souhaité rouvrir ce débat.

C'est justement cette même proposition de l'actuel président qui avait incité le socialiste Daniel Vaillant à prendre position dans une tribune alors publiée par Libération, pour une législation contrôlée, estimant que la contravention n'était pas acceptable. Au cours de l'interview que Daniel Vaillant m'a accordée la semaine dernière à propos de son projet de législation, il jugeait la contravention discriminatoire:

« Les gens des beaux quartiers qui fument chez eux n'auraient plus de problèmes, mais les jeunes de Stalingrad qui fument dehors se feraient tomber dessus par la police et n'auraient pas les moyens de payer les amendes. »

Après les déclarations pro-dépénalisation des centristes Maurice Leroy (ministre de la Ville) et Jean-Christophe Lagarde (député-maire de Drancy), la prise de position d'un autre ténor de la droite sonne quoi qu'il en soit comme un encouragement pour les adversaires du statu quo. Même si Dominique de Villepin reste dans le flou sur la nature des amendes et ne va pas jusqu'à soutenir le projet de législation contrôlée défendu par Vaillant:

« Je ne suis pas sûr que nous soyons mûrs pour une législation, même pour une législation sous contrôle. Par contre il est temps de décriminaliser l'usage, la consommation de cannabis et de passer à un stade contraventionnel. La contravention c'est un message suffisant mais nécessaire, parce que la consommation de cannabis reste dangereuse. »

Au moins un point sur lequel Daniel Vaillant et Dominique de Villepin tombent d'accord.

### **Fillon "ne peut envisager une seconde" la législation du cannabis**

LEMONDE.FR avec AFP | 17.06.11

Après que de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer la dépénalisation, voire la législation du cannabis, sans surprise, François Fillon s'est opposé à une telle mesure.

Vendredi 17 juin, à Nice, le premier ministre a assuré qu'il ne pouvait "envisager une seconde" une dépénalisation du cannabis, ce qui reviendrait, selon lui, à "légitimer, justifier et encourager l'usage" de cette drogue douce.

La gauche a relancé le débat sur la dépénalisation du cannabis, y compris dans ses propres rangs, en prônant, dans un rapport parlementaire, une "législation contrôlée" de cette drogue.

"J'ai pris connaissance avec peine des débats ambigus qui agitent le Parti socialiste sur la dépénalisation du cannabis", a déclaré le premier ministre lors d'un meeting devant des militants UMP à Nice. "Ni sur le plan sanitaire, ni sur le plan politique, ni sur le plan moral, je ne puis envisager une seconde de voir l'Etat annoncer officiellement à sa jeunesse que le cannabis est désormais en vente libre", a expliqué M. Fillon. Selon lui, "ce n'est pas en légalisant la drogue qu'on combattra sa toxicité, ni qu'on combattra les réseaux qui vivent de trafics de stupéfiants". "Légaliser le cannabis, c'est légitimer, justifier et donc encourager son usage", a martelé le chef du gouvernement.

Afin de "sortir de l'hypocrisie", le groupe de travail du groupe socialiste, présidé par l'ancien ministre de l'intérieur Daniel Vaillant, préconise la "législation contrôlée du cannabis" et la mise en place d'une véritable "filière nationale". A peine publiée, la proposition socialiste a suscité la polémique, y compris dans ses propres rangs. Manuel Valls (PS) a déclaré qu'elle allait à l'encontre de ses "valeurs".

## **63 % des Français opposés à la dépénalisation du cannabis**

LEMONDE.FR avec AFP | 18.06.11

Près des deux tiers des Français (63 %) sont opposés à la dépénalisation du cannabis. Seul un tiers (36 %) y est favorable, selon un sondage Ifop pour Sud Ouest Dimanche. Ce rapport de force n'a guère évolué depuis une quinzaine d'années, puisque 32 % des personnes interrogées y étaient déjà favorables en mars 2002 lors de la campagne présidentielle, 32 % également en juillet 1997 juste après la victoire de la gauche suite à la dissolution de l'assemblée nationale.

Cette opinion à l'époque avait progressé puisque le soutien à la dépénalisation n'atteignait que 26 % en janvier 1996. L'âge joue un rôle déterminant puisque les moins de 35 ans - parmi lesquels se recrutent d'abord les consommateurs de cannabis - seraient aujourd'hui majoritairement acquis à cette idée (51 % pour, 49 % contre).

En revanche, les tranches d'âges plus élevées sont massivement opposés (31 % d'adhésion seulement).

Sur cette question, le regard sur la dépénalisation semble profondément changer autour de l'âge de 35 ans. Le clivage politique se retrouve également: les sympathisants de gauche sont nettement plus favorables (48 %) à la dépénalisation que ceux de droite (20 % seulement à l'UMP et 28 % au FN).

Près d'un électeur de gauche sur deux est favorable à cette proposition, des différences importantes existent selon les sensibilités: une majorité des proches du Front de Gauche (52 %) ou des Verts (53 %) y adhèrent, ce taux étant plus faible au PS: 43 % pour et 56 % contre.

Le clivage homme/femme influe également sur ce sujet, 43 % des hommes étant favorables à cette proposition contre seulement 30 % des femmes. Le sondage a été réalisé par téléphone sur un échantillon de 955 personnes, dont la représentativité a été assurée selon la méthode des quotas.

## **Cannabis : 63 % des Français contre la dépénalisation**

LE FIGARO - 18/06/2011

Selon un sondage Ifop pour *Sud-Ouest Dimanche*, 63% des personnes interrogées sont opposés à la dépénalisation de substances telles que le cannabis, contre 36%.

Alors que l'ancien ministre Daniel Vaillant propose de créer une filière d'Etat du haschich dans l'Hexagone, 63% des Français se disent opposés à cette idée, selon un sondage Ifop pour *Sud-Ouest Dimanche*.

Vivement débattue au sein de son parti, rejetée par François Fillon, la proposition du socialiste Daniel Vaillant de créer une filière d'Etat du cannabis ne remporte pas de succès auprès des citoyens. Près de deux Français sur trois sont opposés à la dépénalisation des drogues douces, selon un sondage Ifop réalisé pour *Sud-Ouest Dimanche* et publié ce samedi.

En détail, 63% des personnes interrogées au cours de cette enquête se sont exprimées contre la dépénalisation de substances telles que le cannabis, contre 36%. Les réponses varient toutefois en fonction de l'âge, de l'orientation politique et du sexe. Ainsi, la proportion s'inverse chez les sondés âgés de moins de 35 ans, qui se disent favorables à 51% à une dépénalisation du cannabis, contre 49%. La tendance est la même chez les sympathisants de gauche, qui s'expriment en faveur de cette mesure à 48%, contre 20% seulement à l'UMP et 28% au FN. Dernier clivage, celui du sexe : 43% des hommes sont pour, contre seulement 30% des femmes.

### **Embarras au Parti socialiste**

Le débat sur le statut des drogues douces en France a été relancé mercredi par l'ancien ministre de l'Intérieur des années Jospin, Daniel Vaillant, qui s'est dit non pas pour une dépénalisation - comme le suggère Stéphane Gagnon, le maire EELV de Sevran (Seine-Saint-Denis), une ville gangrénée par le trafic de drogues -, mais pour la «légalisation contrôlée» du cannabis. Dans un rapport parlementaire, le socialiste propose que l'Etat encadre la vente du haschich dans l'Hexagone. Le statut du cannabis serait aligné sur celui de l'alcool et du tabac, tandis qu'un office d'Etat, sur le modèle de la Seita, superviserait la «filière nationale du cannabis». Car la production se ferait en France, selon des techniques bio. Une méthode révolutionnaire pour redynamiser certaines régions agricoles, assure Daniel Vaillant, aujourd'hui député maire PS du XVIIIe arrondissement de Paris. Le produit s'achèterait dans des bars-tabac contrôlés par les douanes ou des «cannabistrots équipés de fumoirs, pour que les jeunes ne fument pas dans les cages d'escalier», ajoute-t-il, précisant toutefois que «le cannabis serait interdit dans l'espace public, comme l'alcool...».

Alors que cette proposition a suscité l'embarras dans son propre camp, le premier ministre François Fillon a rejeté cette idée vendredi au cours d'un déplacement à Nice, affirmant qu'il n'envisageait «pas une seconde» de la suivre, «ni sur le plan sanitaire, ni sur le plan politique, ni sur le plan social». Dépénaliser le cannabis reviendrait, selon lui, à en «légitimer, justifier et encourager l'usage».

## **La phrase de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie**

LIBERATION - 18/06/2011 -

«La dépénalisation de l'usage du cannabis serait de bon sens, accompagnée d'une vraie politique de santé publique.» L'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie vendredi

### **Cannabis: Delanoë veut un débat**

LE FIGARO / AFP 20/06/2011

Le maire de Paris Bertrand Delanoë estime que "la société française a besoin d'un débat sans tabou sur l'usage du cannabis", a-t-il dit aujourd'hui au cours de la réunion du Conseil de Paris.

Bertrand Delanoë répondait à une question d'actualité de Philippe Goujon, maire UMP du 15<sup>e</sup> arrondissement, sur l'éventuelle légalisation du cannabis proposée la semaine dernière par le maire du 18<sup>e</sup> arrondissement Daniel Vaillant.

"Légalisation ou dépénalisation? Cela mérite débat, c'est un sujet de santé publique", a déclaré le maire de Paris. "Je me demande, a-t-il ajouté à propos de la dépénalisation de la consommation de cannabis, si la police doit être employée en priorité à poursuivre les fumeurs de joints." Bertrand Delanoë suggère également d'analyser et d'évaluer les expériences étrangères en la matière.

Le préfet de police, Michel Gaudin, se sentant personnellement interpellé parce que Philippe Goujon avait parlé de "faillite policière" en matière de lutte contre la consommation de cannabis, a déclaré que "le but n'était pas de rechercher un tableau de chasse" et que "la police n'était pas restée les bras ballants en matière de prévention".

### **Claude Guéant : "Je ne veux pas que notre pays offre aux collégiens un avenir de drogue"**

LE MONDE | 20.06.11- DIMANCHE SOIR POLITIQUE - France Inter/"Le Monde"/iTélé avec Dailymotion

Claude Guéant est ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Propos recueillis par Jean-François Achilli, Jean-Jérôme Bertolus et Françoise Fressoz ("Dimanche soir politique")

[question tous azimuts dont une sur les drogues :]

(...) Vous allez vous rendre à Sevran, en Seine-Saint-Denis, où des violences liées au trafic de drogue se sont produites. Etes-vous favorable, comme le maire de la ville, à la dépénalisation du cannabis ?

Certainement pas. Dépénaliser, ça signifie casser le thermomètre pour enlever la fièvre. C'est tout à fait impossible. La drogue est un problème sanitaire lourd. Elle a des conséquences sur la santé physique, mentale. Je ne veux pas que notre pays offre aux collégiens un avenir de drogue.

La violence aux personnes augmente. Que comptez-vous faire ?

Je viens de signer une instruction à l'ensemble des préfets de police pour généraliser le système des patrouilleurs qui est expérimenté depuis une semaine. Les patrouilleurs, ce sont deux, trois personnes, le plus souvent à pied, dans des lieux où nos citoyens souhaitent la présence policière, les gares, rues commerçantes... Le premier ministre et moi-même avons aussi décidé de renforcer les effectifs de gendarmes et de police présents sur le territoire. Sur le second semestre, nous aurons un équivalent de 4 000 policiers gendarmes supplémentaires. La vue de la police rassure les honnêtes gens.

### **Daniel Vaillant: « Le statu quo sur les drogues est intenable »**

LES INROCKS - 23/06/2011 – Arnaud AUBRON

Daniel Vaillant m'a reçu jeudi 9 juin à la mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, une semaine avant de déposer sur le bureau du groupe PS à l'Assemblée son rapport sur la légalisation contrôlée du cannabis (interview publiée dans les Inrocks du 15 juin).

Pourquoi ne pas avoir pris cette initiative lorsque vous étiez ministre de l'Intérieur de Lionel Jospin ?

Daniel Vaillant - Ces questions se posaient déjà mais nous n'avons pas eu l'opportunité, l'audace, peut-être le courage, de les aborder. A l'époque, quand on me parlait de drogues, je ne pensais pas au cannabis, plutôt au crack. Je n'avais pas perçu les dégâts que le cannabis faisait dans la société, même si le problème n'est pas la consommation en tant que telle mais le trafic et l'économie parallèle qu'elle génère.

Qu'est-ce qui vous a fait évoluer ?

En 2003, mon successeur au ministère de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a envisagé la contraventionnalisation de la consommation : une dépénalisation light qui autorise à fumer moyennant finances. Plus de problème à fumer chez soi dans un milieu confortable et bourgeois, alors que les gamins qui fument dehors à la Goutte-d'Or se feraient tomber dessus. Dans ma petite tête d'ancien ministre de l'Intérieur confronté au travail des policiers – qui y consacraient beaucoup de temps avec très peu de réussite -, je me suis dit qu'il fallait envisager de changer la donne. J'ai écrit un article dans Libération où je me demandais s'il n'était pas possible de basculer dans une autre logique que celle de la loi de 1970 : prohibition et répression. Mon idée était déjà la légalisation contrôlée, au-delà de la simple dépénalisation, qui est un peu hypocrite : on autorise mais on ne veut pas savoir d'où ça vient.

Vous n'aviez pas peur d'être taxé de laxisme ?

Tout le monde m'a pris pour un mec qui avait fumé un joint et qui était mal à l'aise dans ses baskets. J'en ai pris plein la gueule mais je m'en moque. J'ai 62 ans, j'ai été ministre, je suis député, maire... Est-ce qu'il n'est pas du devoir d'un élu de trouver des solutions face à un échec ?

Vous avez déjà consommé du cannabis ?

Jamais. Je suis le pauvre type qui n'a jamais fumé...

Vous vous inscrivez dans une démarche libertaire ?

Ça n'a rien de libertaire. Si la loi de 1970 était efficace, je ne proposerais pas de la changer. Je veux faire comprendre que le vrai laxisme, c'est le statu quo. Lorsque vous parlez en privé à des policiers, ils vous disent : « Arrêtons tout ça, ça ne marche pas. » Nous prônons une consommation plus responsable, plus raisonnée. Acheter un joint contenant 8 % de THC, labellisé, pose moins de problèmes que les machins avec du pneu ou des micro-billes de verre.

Il faut aussi de vraies campagnes d'information. Pas comme la dernière où l'on mélangeait cannabis, crack, alcool – enfin pas trop l'alcool, des fois qu'il y aurait des électeurs qui vous le reprochent – et on disait : « Ne fermez pas les yeux ». Quel slogan motivant ! Eh bien je vous propose d'ouvrir les yeux. Mon problème est de savoir si l'on peut faire baisser la consommation en faisant de la prévention, comme pour le tabac et l'alcool, en conseillant la modération. Comme l'alcool, le cannabis est un produit dangereux. Mais on a d'un côté une drogue licite, avec les lobbies que l'on connaît et l'Etat qui se paie sur la bête, et de l'autre le cannabis, plutôt moins violent que l'alcool, qui reste illicite.

Pourquoi n'avoir pas abordé la question des autres drogues ?

Je ne vais pas sur ce terrain parce que c'est le meilleur moyen pour que la barrière se referme. Franchement, si je remettais au Parti socialiste un rapport sur la légalisation des drogues en général... Il faut faire évoluer les mentalités. Je ne dis pas forcément qu'il ne faut pas légaliser les autres drogues car j'entends l'idée qu'il ne faut pas se fixer sur les produits mais sur la personne.

Vous mettez également à part la question du cannabis thérapeutique.

Je pense qu'il faut peut-être aller plus vite sur ce dossier. Je trouve absurde que des gens viennent vous dire : « Je suis malade, je souffre, on me prescrit des médicaments qui ne me font pas grand chose et sont nocifs par ailleurs et je ne peux pas avoir de prescription médicale pour cette molécule ? » On colle bien de la morphine sans culpabiliser... Là encore, on est dans l'hypocrisie.

Quelles sont les chances de voir ce programme être celui des socialistes pour 2012 ?

S'ils sortent de leur mutisme dramatique sur le sujet, ce sera déjà une étape. En 2007, j'ai essayé, avec Jack Lang, de faire un amendement au programme du PS. Il a été rejeté d'un revers de main. A gauche aussi on trouve des conservateurs moralistes. Mais le débat a évolué dans la société française. Je ne sais pas comment tout cela va se terminer mais le statu quo est intenable. Il faut avoir un peu de courage, de lucidité. A un an de la présidentielle, ce serait une hérésie que le Parti socialiste n'apporte pas quelques réponses. J'ai bon espoir que le rapport soit au moins pris en compte par le groupe à l'Assemblée et transmis au Parti. L'idée est que les candidats à la présidentielle ou aux législatives puissent s'en emparer. Mais prétendre que l'on va légiférer le lendemain de la présidentielle serait une fumisterie. Je propose une méthode douce : prendre l'engagement, pour après 2012, de monter une mission temporaire pour faire des auditions publiques et remettre un rapport officiel au gouvernement et au Parlement afin qu'il légifère dans une atmosphère sereine.

Quelles seraient les conséquences internationales ?

Si on prenait une telle mesure en France, il faudrait immédiatement la prendre aussi au niveau de l'Europe. L'un des problèmes des Pays-Bas, où la consommation a plutôt décru, est qu'ils attirent les acheteurs d'autres pays. Ils sont débordés par leur succès dans un paysage européen qui reste plutôt répressif, même si le Portugal a pris des initiatives.

Comme Stéphane Gatignon, le maire de Sevran, vous êtes élu d'un quartier difficile. Ce n'est pas un hasard...

Evidemment, nous sommes plus confrontés que d'autres aux conséquences de la drogue. Stéphane Gatignon a bien vu que l'économie parallèle casse des cités, crée de la violence. Est-ce que le cannabis devrait être un sujet de violence ? Alors que c'est une drogue qui peut être dangereuse mais qui est censée apaiser les moeurs ou les pulsions si elle est consommée intelligemment. Le cannabis fait des morts mais pas par sa consommation, c'est tout le paradoxe.

## **Cannabis : "La dépénalisation n'aura de sens que si elle est accompagnée d'une série de mesures éducatives"**

Le Monde.fr | 15.06.11 - Tchat avec Jean-Pierre Couteron, président de la Fédération Addiction (ex-Association nationale des intervenants en toxicomanie) - modéré par Emmanuelle Chevallereau

Mik : Tout ce qui est interdit attire, alors pensez-vous que la dépénalisation du cannabis permettrait tout de même une baisse de sa consommation ?

L'attrait de l'interdit concernant le cannabis est aujourd'hui relatif. On voit dans beaucoup de scénarios d'addiction que ce qui attire, c'est la sensation, la notion d'excès. Par exemple, dans le "binge drinking", ce n'est pas boire une substance interdite, c'est boire jusqu'à l'excès.

Pour nous, changer le statut de la drogue jouerait moins sur l'interdit que sur la façon dont on traite son usage, sur les réponses qu'on peut donner et sur les conséquences de ces réponses.

Le cannabis est de moins en moins consommé parce qu'il est interdit.

L'idée, c'est que si ce n'est pas l'interdit qui attire, ce sont d'autres mécanismes qui font qu'on consomme. La banalisation de la recherche de sensations, la banalisation de la réponse chimique, et la levée de l'interdit pénal devrait permettre un meilleur travail sur ces motivations. Et donc une meilleure régulation du niveau d'usage.

Hausfat : En quoi la dépénalisation pourrait-elle permettre de mieux lutter contre le trafic ?

L'hypothèse d'une dépénalisation pour lutter contre le trafic repose sur l'idée qu'on mettrait en place la chaîne complète – la production, la vente, la garantie de qualité – pour aboutir à un système régulé d'offre de cannabis, et non plus le système de marché noir qu'on a actuellement.

SaiFFeR : N'est-il pas important de rééduquer la population avant de dépénaliser le cannabis par exemple ?

Pour le français moyen, l'alcool ou la cigarette ne sont pas des drogues, et il s'offusque immédiatement lorsque l'on parle de cannabis qui est (dites-moi si je me trompe) aussi dangereux que la boisson ou le tabac ! N'est-il pas dangereux de basculer tout d'un coup du "c'est très mal et très dangereux et c'est pour ça qu'on l'interdit" à "c'est pas plus dangereux que ce qui est déjà légal, faut juste faire attention" ?

En tout cas, la dépénalisation à elle toute seule ne serait pas suffisante. La dépénalisation n'aura de sens que si elle est accompagnée d'une série de mesures éducatives, d'une série de mesures au contact des usagers, des familles, pour effectivement ne pas tomber dans ce manichéisme, dans ces virages à 180°, avec tous les dangers qu'ils ont.

Aujourd'hui, on est bien convaincu que la comparaison de la dangerosité d'un produit au regard d'un autre est un jeu dangereux. Chaque produit a sa dangerosité spécifique, chaque produit a son non-dangerosité spécifique. Le LSD n'est pas dangereux en termes de dépendance, mais est très dangereux en termes de risques psychiatriques. Le tabac est peu dangereux en termes de risques psychiatriques et fait des millions de morts au niveau somatique.

C'est donc en sortant de ce raisonnement – bonne dangerosité, mauvaise dangerosité –, en s'intéressant aux comportements de consommation dans leur ensemble, que l'on pourra trouver le meilleur point d'équilibre.

Guest : Quels sont les modèles de production et de distribution des drogues dans les pays qui en ont "légalisé" leur usage ? Quels sont les pourcentages prélevés par l'Etat et quels revenus génèrent-ils chaque année ?

C'est une question qui demanderait plus de temps pour définir décriminalisation, dépénalisation, légalisation, tout un vocabulaire juridique. En Europe, les pays sont signataires des mêmes accords, les accords de Schengen, qui eux-mêmes reprennent les grandes conventions internationales dont on parle beaucoup aujourd'hui, avec les appels à la fin de la guerre à la drogue.

C'est donc à l'intérieur du cadre de ces conventions que les pays peuvent faire évoluer leur politique. Un pays comme les Pays-Bas, qui n'a donc pas en tant que tel légalisé le cannabis, a choisi de ne pas en criminaliser l'usage individuel.

Le Portugal vient de faire évoluer ces dernières années sa politique dans le même sens.

On peut constater que non seulement il n'y a pas eu d'augmentation de l'usage du cannabis chez les habitants de ces deux pays, mais que globalement, les indicateurs de santé publique, les indicateurs de sécurité publique ont, et notamment pour le Portugal, évolué de façon très positive. Les Pays-Bas ont choisi de mettre en place, en plus, un système de vente, les fameux "coffee shops", qui ont généré un tourisme du cannabis, avec des problèmes "de touristes".

925 : Comment expliquez-vous que la France soit l'un des pays européens où la consommation de cannabis est la plus forte, alors qu'elle est en même temps l'un des pays les plus répressifs sur ce point de vue ?

Parce qu'on a tout confié à l'interdit légal. L'idée, c'est que la pénalisation de l'usage devrait être à elle seule dissuasive. Or, encore une fois, on consomme pour des tas de raisons, extrêmement différentes, dans des circonstances elles-mêmes différentes. Par exemple, on consomme dans une culture festive, on consomme

pour échapper à des problèmes, on consomme pour faire comme les autres.

Le seul interdit ne peut répondre à cette diversité de cas. On peut ajouter que des études montrent par exemple l'impact des modes de vie qui précèdent la consommation : des enfants habitués à passer plusieurs heures devant la télévision, éventuellement à y regarder des images pornographiques, consommeront plus d'alcool et plus de cannabis et plus de tabac.

D'autres études ont montré, à l'inverse, que le régime légal n'avait quasiment pas d'influence sur les niveaux de consommation. La réponse est donc plus à trouver dans l'accompagnement éducatif, y compris avec des règles et des sanctions, que dans une simple réponse juridique.

don lope : L'argument généralement répété par les opposants à une dépénalisation du cannabis est que d'autres drogues, plus dures, viendront prendre sa place dans l'économie souterraine. Mais n'est-ce pas déjà le cas ? Il me semble que le marché de la cocaïne, par exemple, n'a pas attendu une dépénalisation du cannabis pour exploser ces dernières années...

C'est évident que la cocaïne n'a pas attendu le changement éventuel de statut pénal du cannabis pour se diffuser et s'implanter. Comme souvent, comme ce fut le cas à l'époque punk, comme ce fut le cas dans d'autres périodes, l'arrivée d'une substance répond à un contexte culturel, sociétal, qui la rend attractive. Et encore une fois, son statut pénal va au final peser assez peu.

Cela dit, la question d'un déplacement dans le trafic d'un produit mérite d'être posée. On sait que le durcissement des conditions d'accès au tabac a généré une certaine reprise de la revente illicite de cigarettes.

Sur ce domaine, rien n'est simple, et ceux qui proposent de faire évoluer la loi savent qu'il faut le faire avec prudence et en l'accompagnant d'une évaluation adaptée.

Laurent (CH) : A-t-on une vague estimation ou idée depuis quand l'homo sapiens consomme des drogues, et plus précisément fume le cannabis ? Est-ce une pratique de l'homme moderne uniquement ?

C'est une vraie question. Selon les études, le cannabis est consommé depuis la naissance de pratiquement toutes les civilisations, avant Jésus Christ en Chine, dans les textes traditionnels hindous, on sait qu'on peut le faire pousser un peu partout, et on sait que l'usage de substances accompagne l'homme. Après, c'est une question de parents, d'éducation.

Jusqu'à quel point je vais faire appel à des substances pour soulager mes douleurs, décupler mon plaisir, améliorer mes performances ?

Cette question accompagne nos vies, et la relation aux drogues en est l'exemple le plus spectaculaire.

Bimbadaboum : Quid de la question de l'auto-production, cultiver chez soi des plans de cannabis demeure illégal, or c'est la manière la plus sûre de contrôler la qualité de son produit ainsi que son degré de THC.

Autoriser l'autoproduction dans une mesure raisonnable pourrait être un moyen de dammer le pion aux dealers... Des milliers de personnes cultivent déjà un ou plusieurs plans aujourd'hui, autoriser cette pratique ne participerait-il pas de ce processus visant à encadrer une consommation qui peut être problématique et avant tout de s'assurer de ce que l'on fume ?

Là encore, on peut voir comme la question le montre les avantages de l'autoproduction, et on peut en même temps se dire qu'aucune solution n'est en elle-même garante d'éviter tous les problèmes. L'autoproduction aujourd'hui permet à certains, c'est vrai, de mieux contourner le dealer et de mieux suivre leur production.

Elle n'est pas aussi simplement que ça à la portée de tout le monde, et elle n'est pas à mettre entre les mains de tout le monde. Il y a des personnes qui ne seraient pas à même de gérer seules l'autoproduction.

Là encore, la réponse doit croiser les données de production, les données d'éducation, les données d'accompagnement.

A une époque, l'autoproduction d'eau-de-vie par les alambics n'avait pas complètement résorbé, et même un peu aggravé, chez certains, les problèmes d'alcoolisme chronique.

Marine : Entre prohibitionisme et dépénalisation, qu'en est-il des politiques de réduction de risques et de réduction des dommages en France ?

La politique de réduction des risques et des dommages fait partie de cet arsenal de réponses qui viendrait compléter "le changement de statut pénal". La réduction des risques est absolument nécessaire dans ce cadre-là comme dans d'autres, et sans tomber dans le jargon trop professionnel, des outils comme l'intervention précoce, c'est-à-dire la capacité à proposer des réponses adaptées dès les premières expérimentations, si elles ont lieu, des outils comme l'éducation "expérientielle", c'est-à-dire la capacité à accompagner les premières expériences des adolescents pour qu'ils en comprennent les risques et en ressentent mieux les effets, tous ces outils permettraient de remplacer l'interdit unique par une succession de propositions éducatives. La réduction des risques serait donc au cœur de ces nouvelles réponses.

Floran : Est-ce qu'il ne serait pas plus cohérent d'interdire le tabac et l'alcool tout en renforçant les sanctions pour les consommateurs de toutes les drogues ?



925 : Un tableau présent sur le site de l'Assemblée nationale montre les dangers des drogues aux différents niveaux (physique, psychique, addiction, etc...). Le cannabis y est montré comme beaucoup moins dangereux que le tabac et l'alcool dans la plupart des domaines. Comment expliquer, au niveau moral, que l'on ne laisse pas les citoyens consommer du cannabis, alors que tabac et alcool sont en vente libre ? La liberté inclut après tout des responsabilités, mais chacun a le droit de disposer librement de son corps... Encore une fois, la question sur la dangerosité est une question piège. La dangerosité moindre du cannabis ne l'est que sur certains domaines. A l'inverse, le tabac modifie moins le psychisme, mais rend plus dépendant.

La comparaison de dangerosités ne peut jamais se faire dans l'absolu. Un enfant de 14 ans qui fume des joints modifie à l'instant même le fonctionnement de son cerveau, son sens de l'attention, de la concentration, de la mémoire. Et il peut en découler des conséquences scolaires quasi instantanées.

Le même enfant qui fume du tabac amorce un cycle qui pourra le conduire, par exemple, au cancer, mais laissera quelques années pour intervenir. On peut comprendre que les parents s'inquiètent plus de l'un, du coup, que de l'autre. Même si, en termes de santé publique, on trouvera les conséquences tout aussi graves. C'est donc moins la dangerosité dans l'absolu que la dangerosité ramenée à une personne et à un moment de son existence.

C'est pour cela qu'il nous paraît nécessaire de faire évoluer les politiques publiques, de sortir d'un interdit manichéen qui n'a d'ailleurs pas empêché les jeunes de consommer, et de revenir à une politique plus en contact avec ce qui les amène à consommer, le bénéfice qu'ils en tirent, les risques qu'ils prennent, de façon à mieux les aider, eux et leurs familles, à ne pas s'installer dans ces comportements.

Dernier point concernant l'interdit : il est toujours difficile d'interdire ce à quoi la société incite. Or, nous sommes dans une société fondamentalement addictogène. Nous sommes dans une société qui incite à consommer, à rechercher des sensations fortes, à aller au bout de soi-même, qui ridiculise les réponses éducatives. C'est en ce sens-là aussi qu'un changement de politique gagnerait en cohérence.

Ferou : A-t-on des chiffres sur l'impact de la consommation de cannabis sur les accidents de la route ?

Azevedo Jonathan : Qu'advient-il du contrôle salivaire et des nouvelles réglementations pour la conduite si le cannabis se voit être légalisé sous contrôle ?

A l'évidence, si l'on fait évoluer la législation sur le cannabis, il faut accepter que le contrôle routier soit amélioré. Personne ne pourrait comprendre qu'on laisse conduire quelqu'un dans un état incompatible avec le fait de conduire. Donc les personnes qui sont pour l'évolution du statut légal du cannabis intègrent que, comme pour d'autres substances, et même comme pour d'autres produits, puisqu'on vient de le faire avec le téléphone portable, il faut que le conducteur soit dans un état compatible avec le fait de conduire.

Actuellement, les tests salivaires ont été mis au point, ils sont soumis à un certain nombre de critiques, ils doivent être améliorés, notamment pour être bien sûr et pour permettre de discriminer quand la personne conduit sous l'effet du cannabis, et quand la personne conduit en ayant consommé dans les jours qui précèdent du cannabis, mais sans être sous l'effet du produit.

Ferou : Ce débat sur la dépénalisation revient souvent, surtout en période électorale, mais quelles sont vraiment les chances de voir la loi évoluer à ce sujet ?

Là, clairement, il revient parce que des tas de pays, qui ne sont pas dans un calendrier électoral, ont souhaité poser la question d'une évolution des réponses pénales aux drogues. Les grandes associations professionnelles en France pensent que la réponse aux drogues, ce n'est pas forcément interdire ou autoriser, mais c'est diminuer les dommages pour les personnes qui consomment comme pour la société dans laquelle on est.

Considérer qu'une loi votée dans les années 1970 reste la réponse adaptée plus de 40 ans, c'est tout sauf scandaleux, c'est chercher à adapter la réponse à un contexte qui a beaucoup changé et faire que cette réponse soit plus efficace et moins destructrice pour un certain nombre de personnes. Ensuite, la capacité des partis politiques à s'emparer de cette question, ce n'est pas moi qui peux vous répondre, mais l'expérience montre que c'est une des questions sur lesquelles on a le plus de mal, en France, à avoir un débat de qualité.

Très vite, c'est un débat caricatural ; très vite, c'est laxiste contre hyper-autoritaire. Quand on est parent et qu'on a un enfant qui consomme, on sait qu'il faut parler avec lui du plaisir qu'il trouve dans sa consommation. Parce que c'est de ce côté-là que se joue pour lui l'attrait du produit. Et dès qu'on veut entrer dans un débat politique, on nous dit : parler du plaisir des drogues, non. Donc on continue d'avoir un débat sur la moitié du problème : la dangerosité, pas l'attractivité.

### **Cette étrange prohibition du cannabis...**

INROCKS – Blog de Karim Miské – 21/06/2011

Le débat autour de la question du cannabis laisse songeur. D'un côté, les partisans de la légalisation alignent une série de raisonnements logiques pour justifier leur position qui tire notamment sa force de l'échec patent de quarante ans de politiques répressives. Face à eux, les prohibitionnistes se contentent de faire assaut d'arguments d'autorité et de tautologies sans proposer ne serait-ce que le début d'une politique

nouvelle. Quelle peut bien être la raison de cette troublante crispation autoritaire ? Pour tenter de comprendre, écoutons Manuel Valls, l'un des prohibitionnistes les plus actifs ces temps-ci dans les médias. Sur son site web, le maire d'Évry affirme :

« Toute substance qui contribue à l'aliénation des hommes est en soi hérésie. » Une déclaration qui semble entrer en contradiction avec les propos relativement confus qu'il a tenus la semaine dernière sur France Inter : « Bien évidemment, même si nous savons qu'en France il y a un rapport culturel très particulier à l'alcool, ça n'est pas en renversant notre système de valeurs qu'on répond à cette question majeure. »

En d'autres termes : il faut prohiber toute substance qui contribue à l'aliénation des hommes. Sauf l'alcool, qui fait partie de la culture française. C'est donc en tant que substance aliénante allogène (voire hérétique pour reprendre le vocabulaire religieux de Manuel Valls) que le cannabis doit être interdit. Cela même si, selon le rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 30.000 décès sont imputables en France à l'alcool alors qu'en dehors de 230 accidents de la route mortels, on n'a pas réussi à prouver l'existence d'une surmortalité due au cannabis. Et même si d'après le rapport Roques établi pour le ministère de la santé en 1998, le Cannabis est la drogue qui suscite le moins de dépendance, loin derrière l'alcool. Mais également derrière les médicaments hypnotiques et anxyolytiques qu'il est si facile de se procurer par le biais de son médecin de famille.

Toute substance qui contribue à l'aliénation des hommes est en soi hérésie. La phrase de Manuel Valls est forte. Elle sonne bien. Las ! Le reste du discours du maire d'Évry montre que cette martiale déclaration de foi en une nature inaliénable de l'homme présente quelques lacunes. Qu'il s'agisse de l'alcool, des médicaments ou des nombreuses addictions sans substance que notre société offre en grand nombre. Les maladies individuelles en lien avec les pratiques sociales de consommation telles que les définit la Fédération Française d'Addictologie. Jeux vidéos, achats compulsifs, sexe ou nourriture à haute dose. Tout ce qui permet de remplir son vide intérieur au lieu de s'y confronter.

Et si ce qui est en jeu dans cette étrange crispation sur la prohibition du cannabis n'était pas la lutte pour la désaliénation de l'homme, à laquelle Manuel Valls, ainsi que Claude Guéant, François Fillon et les autres prohibitionnistes majoritaires dans la classe politique, montrent tant d'attachement ? Et si l'objectif confusément poursuivi était plutôt de charger une drogue de tous les maux pour masquer notre tolérance aux dépendances multiples qu'engendre le type de société qui est le nôtre ? De masquer le fait que comme l'explique la psychanalyste Cynthia Fleury :

« Dans notre société de l'hyperconsommation, l'addiction devient la norme et non plus la marge. » Car, « Le propre d'une société addictogène, c'est d'instrumentaliser nos manques. »

Sans que personne ne se l'avoue vraiment, l'interdiction du cannabis semble bien avoir une fonction précise. Le maintien irrationnel de cette prohibition, au risque de permettre la formation de véritables mafias dans nos cités, nous permet d'éviter de contempler cette vérité aussi banale que dérangeante : nous sommes tous des toxicomanes. C'est ce qui fait tourner ce monde. Et la majorité d'entre nous semble bien préférer incriminer les fumeurs de joints plutôt que d'affronter son angoisse. Ce qui peut se comprendre.

### **"Il est temps de penser à dépénaliser toutes les drogues"**

METROFRANCE - 17/06/2011

Fred Bladou, chargé de mission actions communautaires à Aides, milite pour que la France adopte le modèle portugais de lutte contre la drogue et d'aide aux toxicomanes.

Le 2 juin, la Commission mondiale sur la politique des drogues a écrit dans un rapport que la guerre mondiale contre la drogue a échoué. Est-ce le moment de tenter une autre stratégie ?

Ce rapport est très important puisque c'est la première fois que des personnages politiques et publics majeurs, d'anciens ministres, chefs d'Etat et même Kofi Annan, l'ancien secrétaire général de l'Onu, remettent publiquement en question les politiques de guerre contre les drogues menées depuis 40 ans. Ils disent que cette guerre coûte des fortunes monumentales pour un résultat inefficace puisque de plus en plus de gens se droguent et qu'il y a de plus en plus de drogue en circulation. Il est temps de mettre l'argent de cette guerre inefficace dans la prévention et les traitements. Il suffit d'observer le modèle portugais : grâce à une mise à disposition de traitements de substitution et à une prise en charge sociale et psychologique des toxicomanes, le nombre d'usagers par injection a chuté de moitié en dix ans. Il est vraiment temps de réfléchir en France à une dépénalisation de l'usage de toutes les drogues. Il faut modifier les termes de la loi sur les stupéfiants de 1970. Il faut surtout cesser de faire la guerre toute la journée aux consommateurs. Le harcèlement judiciaire et policier est complètement contre-productif car il pousse les usagers à la clandestinité, les expose à plus de violences de la part des dealers et est un frein à la mise sous traitement.

Daniel Vaillant, député socialiste, préconise dans un rapport de légaliser la production de cannabis (et donc de l'organiser au niveau de l'Etat) sans dépénaliser sa consommation. Qu'en pensez-vous ?

Aides va signer samedi 18 juin la 35ème édition de l'"Appel du 18 joint", qui demande la légalisation du cannabis afin notamment de pouvoir l'utiliser comme moyen thérapeutique. Mais je pense que sur cette question, il faut un véritable débat national. En laissant de côté les considérations idéologiques, morales et

religieuses concernant l'usage des drogues - comme de l'alcool d'ailleurs -, pour étudier la question sous l'angle de la santé publique. En France, 52% des jeunes ont déjà pris au moins une fois du cannabis. Douze millions de Français en tout. Et il y a 550 000 fumeurs quotidiens ! Cela fait 30 ans que ces chiffres augmentent. Les discours alarmistes des politiques qui usent de lieux communs et d'amalgames du genre "qui fume un joint un soir se piquera le lendemain" ou "qui fume un joint de temps en temps va se mettre à voler et n'ira plus travailler" sont non seulement faux mais aussi complètement contre-productifs. La question n'est pas de dire si c'est bien ou pas bien de se droguer, mais de faire en sorte de baisser le nombre d'overdoses, le nombre de personnes dépendantes, le nombre de contaminations au VIH, etc. Le débat doit avant tout concerner la santé, pas la sécurité – puisque la guerre à la drogue a démontré son inefficacité. Mais tel que les maires de Sevran et de Saint-Ouen - qui demandent à l'armée de faire le ménage dans les quartiers - l'abordent, je crains que le débat ne se limite à nouveau à une approche sécuritaire, qui considère les usagers comme des coupables en puissance.

Pensez-vous que l'exemple portugais puisse être adapté à la France?

Oui, à condition que l'on augmente les crédits dédiés à la prévention, aux traitements et à la prise en charge des toxicomanes plutôt qu'on ne les coupe, comme c'est le cas actuellement. Et qu'on rende les traitements de substitution plus accessibles. La France aurait tout à y gagner car la décriminalisation viderait un peu les prisons - je rappelle que dans les prisons françaises, 9000 personnes sont enfermées pour détention ou usage de cannabis - et diminuerait la délinquance. Autant d'économies pour la justice et l'administration pénitentiaire !

### **"Ne légalisez pas le cannabis !"**

LEMONDE.FR | 23.06.11 – Point de vue, par Monique Pelletier

1977, c'était il y a trente-trois ans, presque le Moyen-Age ! Les médias m'appelaient alors "Madame Drogue". Le président de la République m'avait en effet chargée de faire le point sur l'état de la toxicomanie en France et de proposer une politique.

A l'époque, la drogue était un phénomène mythique, redouté, traité à part et en secret. Il n'y avait aucun contact dans les quartiers entre les responsables scolaires, policiers, médicaux et sociaux. L'information sur ce sujet était nulle.

J'ai largement ouvert les fenêtres, organisé des réunions des responsables entre eux dans toutes les villes, lancé l'information des jeunes dans les établissements scolaires, celle des parents par de multiples réunions. J'ai surtout exprimé le vœu que la toxicomanie des jeunes soit traitée comme tous leurs comportements déviants... l'alcoolisme, les fugues, la délinquance, le suicide.

Le rapport alors publié reste actuel sauf pour les produits qui ont changé. J'ajoute qu'en 1978, secrétaire d'Etat à la justice, j'ai obtenu avec difficulté qu'une circulaire soit prise demandant aux magistrats que les usagers de cannabis ne soient pas condamnés à une peine de prison.

J'ai donc quelques titres à expliquer pourquoi il ne faut pas légaliser l'usage du cannabis pour les 4 millions de jeunes français qui en consomment régulièrement et souvent plusieurs fois par jour. Et ceci pour trois raisons :

La première est que la transgression de l'interdit est pour un jeune, bien souvent, un passage obligé pour structurer sa personnalité. Consommer le cannabis acheté pour lui par un autre n'a plus rien d'une aventure, d'une prise de risque. On peut prédire que nombreux mineurs continueront de fréquenter, pour cette raison, les lieux du trafic. Ne serait-ce d'ailleurs que pour trouver une drogue plus violente que celle qui aura été fabriquée dans les ateliers de la République. Actuellement le taux de THC, principe actif du cannabis atteint 5 %. Légalisé, il sera sûrement moins élevé, moins dangereux et donc moins tentant.

La deuxième raison est que l'espoir de voir casser le trafic du cannabis me paraît une illusion. Il y a trop d'argent en jeu. Le trafic se poursuivra sur le cannabis et se portera en plus sur la cocaïne, les amphétamines et autres produits de synthèses.

La troisième raison, sans doute la plus justifiée, est qu'il est désormais certain que l'usage régulier du cannabis peut entraîner des lésions cérébrales et des maladies mentales. Certes, le pourcentage de jeunes victimes de ces conséquences est très faible, de l'ordre de 3 % à 5 %, mais il existe. Les scientifiques sont unanimes sur ce point. L'un de mes petits-fils, grand fumeur de cannabis depuis l'âge de 15 ans est devenu schizophrène. Est-ce un risque qu'il est permis de prendre en légalisant la fabrication du cannabis ? Je ne le crois pas.

En revanche, améliorer la politique menée pour convaincre les jeunes des risques qu'ils encourent en devenant dépendants d'une drogue me paraît indispensable et pourrait se résumer ainsi :

- Mieux informer les jeunes en leur disant l'exacte vérité – ni plus, ni moins. Le discours doit être crédible, il ne l'est pas toujours. Les clubs de santé créés dans les collèges et lycées ont disparu, ils devraient revivre. On y évoquait la drogue mais aussi les autres dépendances à l'alcool, aux conduites déviantes de quelque nature qu'elles soient. Des intervenants spécialisés venaient y engager un dialogue bien nécessaire, apprécié de ceux qui y participaient.
- Généraliser la présence dans les quartiers de la police de proximité. Il est indispensable que gendarmes et policiers connaissent bien la population du domaine dont ils ont la charge. La BAC qui

déboule en urgence lorsqu'un problème grave survient, ne remplace pas la présence permanente et la relation qui peut exister entre les habitants d'un quartier et ceux qui ont pour mission de les protéger et qui sillonnent en permanence le quartier.

- Communiquer plus et mieux. Les campagnes menées m'ont paru totalement déconnectées de la réalité. Les jeunes usagers pratiquent surtout les réseaux sociaux et ne croient à ce qu'ils voient et entendent que si le discours tenu, les images montrées sont crédibles. Il y a beaucoup de progrès à faire à ce sujet.

Enfin, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui, depuis des années, luttent contre le trafic (en témoigne l'augmentation des saisies opérées), à tous les spécialistes qui prennent en charge les jeunes qui cherchent à sortir de leur dépendance... et aussi à celui qui a su, en innovant les thérapies et le discours gagner la confiance des jeunes, ce qui est la clé de la réussite : le docteur Olievenstein.

Je crois pouvoir affirmer que comme beaucoup d'autres et comme moi, il dirait que légaliser l'usage du cannabis serait une bien mauvaise action.

Monique Pelletier, présidente du Conseil national handicap, ancien ministre, membre honoraire du Conseil constitutionnel, avocat au barreau de Paris

### **Réfléchir à une autre politique des drogues**

LIBERATION 26/06/2011 - TRIBUNE, Par ANNE COPPEL sociologue

Le débat s'ouvre, enfin ! Et pourtant, en 2007, l'adoption de la politique de tolérance zéro en matière de drogue n'a pas suscité le moindre débat et nul ne s'interroge sur ses résultats. Les usagers de cannabis payent le prix fort de la politique du chiffre tandis que la réduction des moyens policiers limite la lutte au petit trafic de rue et aux dénonciations entre rivaux. Principal résultat : une exacerbation inouïe de la violence, avec règlements de compte et renforcement des organisations clandestines qui imposent leur loi. Il faut féliciter la commission Vaillant d'avoir eu le courage de rompre le consensus sur la guerre à la drogue. Son diagnostic : l'échec de la lutte contre le trafic de cannabis. La légalisation contrôlée du cannabis est une proposition réfléchie, même si aucun pays ne l'a encore expérimentée. Encore faut-il être précis sur ses modalités et ses objectifs : dans quelle mesure pourrait-elle endiguer le trafic ? Que deviendraient ceux qui en vivent actuellement ? Un monopole d'Etat est-il envisageable dans un contexte de recul des services publics ?

Ce que le débat public français ignore avec constance, ce sont les avancées du débat international fondées sur deux constats : a) l'objectif d'éradication des drogues est irréaliste ; b) il est illusoire d'espérer un consensus sur l'abolition de la prohibition internationale dans un avenir prévisible. Il faut sortir de l'alternative du tout ou rien, et apporter des réponses immédiates en développant les actions dont les résultats font consensus parmi les experts (1). Si la politique portugaise est au cœur du débat international, c'est que ses résultats l'opposent en tout point à la politique de tolérance zéro menée depuis deux décennies aux Etats-Unis. D'un point de vue législatif, l'avancée tient à la décriminalisation de l'usage et de la détention de toutes les drogues pour dix jours de consommation. Voilà qui interdit l'incarcération des usagers au contraire de la France avec ses 9 000 incarcérations pour usage et détention l'an dernier. Les pratiques policières en ont été profondément modifiées. Tandis que les consommateurs sont systématiquement renvoyés au système de santé, les services répressifs se consacrent à deux priorités : lutter contre le grand trafic international d'une part, garantir la sécurité au quotidien d'autre part.

La grande scène de Lisbonne avec ses dealers et ses consommateurs a été dispersée, mais la revente dans la rue est tolérée dans de petits espaces publics à condition de ne pas gêner l'environnement. La rue a été pacifiée, la police se consacre aux conséquences négatives du trafic. Associée à un accès large aux traitements, cette politique de santé axée sur la réduction des risques a permis de réduire les consommations problématiques, l'injection, les overdoses et les maladies infectieuses, résultats également observés en France jusqu'en 2001. Mais, tandis qu'en France, le nombre des consommateurs a augmenté d'un million depuis cinq ans (soit 13 millions au total), il a régressé au Portugal chez les 15-24 ans. Les usagers interpellés sont renvoyés aux commissions de dissuasion avec pour mission la prévention des consommations problématiques des plus jeunes et l'accès aux soins selon les besoins. En dix ans, le Portugal a surmonté une situation aussi catastrophique pour la sécurité que pour la santé. Cette politique fait désormais consensus.

On sait aujourd'hui quelles actions protègent effectivement la santé et quelles actions sont contre-productives. On a moins de certitude concernant la sécurité. Comme dans la santé, il faut définir les priorités de l'action publique en fonction des réalités de terrain. Limiter l'emprise du trafic est un premier objectif. Les prescriptions médicalisées, pour les opiacés comme pour le cannabis, y contribuent. L'autoproduction est actuellement une réalité de terrain dont il faut prendre acte. La légalisation contrôlée du cannabis est un pas de plus. Personnellement, j'y suis favorable, mais une telle expérimentation doit être mise en cohérence avec une politique globale qui, a minima, exclut la criminalisation de l'usage des drogues. L'urgence de

l'heure est de décharger les policiers des tâches inutiles - pourchasser les simples consommateurs - pour qu'ils puissent contribuer à la pacification des quartiers. Il y a des questions que l'on ne sait pas résoudre, comme le trafic international de drogues, les paradis fiscaux, le trafic d'armes. Mais l'expérience et les connaissances acquises sont suffisantes pour orienter l'action publique dans la bonne direction, celle qui protège au mieux la santé et la sécurité.

Les Français ne le savent pas, mais le changement est déjà à l'œuvre. En 2009, l'ONU a reconnu les actions de réduction des risques définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La France s'y était d'ailleurs opposée car cette reconnaissance implique de renoncer à l'objectif d'éradication des drogues. C'est un pas modeste mais, quand tous les pays en auront tiré les enseignements dans la répression comme dans la prévention, ce sera un tournant majeur. Le changement se construit pas à pas dans la négociation et l'expérimentation pour déboucher sur de nouvelles régulations.

(1) Global Commission on Drug Policy Report, juin 2011.

### «Martine Aubry a envie de faire gagner la gauche»

LIBERATION – 27/06/2011 - Tchat

Adeline Hazan, maire de Reims (PS), proche de la première secrétaire du PS, a répondu à vos questions après la déclaration de candidature à la primaire de la première secrétaire du PS, ce mardi matin à Lille.

(...)

benoit94 : Qu'en est-il de la dépénalisation du cannabis ?

Elle n'est pas pour la légalisation. Elle pense que si on légalise les drogues douces il y aurait, surtout pour les adolescents, un passage direct aux drogues dures. En revanche elle est pour la dépénalisation de l'usage et surtout pour mettre les moyens sur la répression du trafic. Et, en attendant une loi sur la dépénalisation, pour que soit interdite l'incarcération pour usage de drogues douces.

(...)

### Drogue : sortir des postures

LE MONDE ECONOMIE | 27.06.11 | 14h29

par Pierre-Cyrille Hautcoeur, Ecole des hautes études en sciences sociales, Ecole d'économie de Paris.

Par le poids et les effets de son trafic, tant local que mondial, la drogue requiert une approche économique distincte des perspectives médicales, sociales ou policières.

L'économiste applique au marché de la drogue ses méthodes usuelles et se concentre sur quelques paramètres-clés : élasticité de la demande par rapport au prix et par rapport à la pénalisation ; élasticité de l'offre par rapport aux mêmes variables ; externalité de la consommation (effets sur d'autres que le consommateur) ; effets directs et effets pervers des politiques publiques.

Les marchés des drogues légales (le tabac, l'alcool) permettent d'utiles comparaisons, et les expériences étrangères ou historiques sont riches d'enseignement.

Ainsi, la prohibition américaine de l'alcool - l'un des grands exemples d'une interdiction totale suivie d'une large libéralisation - permet d'estimer les impacts à court et à long terme de la libéralisation comme de la prohibition sur la consommation.

Résultat d'un mouvement populaire mêlant ascétisme protestant, hostilité aux immigrés irlandais et italiens, mais aussi féminisme, la Prohibition fut adoptée d'abord par des Etats, puis par l'Etat fédéral américain en 1920, avec plusieurs conséquences : baisse de la consommation d'environ un tiers après un impact initial plus fort ; développement d'un marché noir considérable et d'une criminalité nouvelle tentant de dominer celui-ci ; report de la consommation vers les alcools forts, plus faciles à cacher et à plus forte valeur ajoutée.

### LA CRIMINALITÉ RECULE

L'impact de l'abolition de la Prohibition par le président Roosevelt en 1933 fut symétrique : la consommation retrouve son niveau d'avant-Prohibition et la criminalité recule.

Dans leurs détails, ces effets sont certes sujets à controverse car, comme toute activité illégale, la vente d'alcool dans les années 1920 est difficile à mesurer.

On l'approche par diverses méthodes : consommation de produits liés, arrestations en état d'ivresse, nombre des cirrhoses, etc.

En se limitant aux homicides, raisonnablement faciles à recenser à méthode constante, on observe que la Prohibition américaine eut bien deux effets forts : une baisse des homicides liés à l'ivresse et à l'alcoolisme, mais une hausse - plus importante - de ceux perpétrés par les criminels, accompagnée d'une modification du type des criminels et des victimes.

Inversement, son abolition conduisit à un fort recul de la criminalité, malgré un contexte de chômage massif et de tensions sociales.

Des recherches similaires ont été menées partout dans le monde pour estimer l'importance de la dépendance, les risques de passage des drogues dites "douces" aux drogues plus dures, les effets de la

drogue sur la santé, l'impact quantitatif sur les prix et sur la consommation d'une dépénalisation, l'effet possible sur la criminalité, les chances comparées d'une politique menée nationalement ou internationalement, l'efficacité des politiques de santé publique contre l'addiction.

### SOLUTION INTÉRESSANTE

La légalisation implique un saut qualitatif, même si elle peut prendre des formes variées : l'exemple du tabac et de l'alcool montre qu'un monopole public de distribution, qui contrôle la production et les prix de manière à restreindre au mieux la consommation sans stimuler le marché noir, est une solution intéressante.

Si elle peut réduire sensiblement la criminalité et l'économie parallèle des zones de distribution, elle doit être envisagée, au moins pour les drogues comme le cannabis dont les effets d'accoutumance, l'impact sur la santé du consommateur et les effets externes (par exemple sur les accidents de la route) ne sont pas supérieurs à ceux de l'alcool.

Le débat ne doit pas être évité au nom de principes prétendument philosophiques (liberté individuelle contre tolérance zéro), qui débouchent facilement sur l'outrance et le simplisme.

L'échec de la "guerre à la drogue" américaine ou colombienne est suffisamment patent (hausse de la consommation, transformation en criminels - via les prisons - de simples consommateurs, enrichissement de barons qui corrompent l'économie et la politique) pour que toutes les solutions soient envisagées.

La drogue est une question assez complexe et douloureuse pour qu'on lui évite de faux débats. Les hommes politiques doivent le comprendre et les citoyens exiger un vrai débat.

### **Le joint de la discorde**

LE MONDE ECONOMIE | 27.06.11

par Thibault Gajdos, CNRS, Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille.

En 2007, 30 % des jeunes de 17 ans avaient consommé, au moins une fois dans leur vie, du cannabis. Soit autant que ceux ayant fumé au moins une cigarette dans les trente derniers jours.

La proportion de jeunes ayant consommé du cannabis est similaire en Grande-Bretagne (29 %), aux Pays-Bas (28 %), en Allemagne (24 %), en Suisse (33 %), et aux Etats-Unis (31 %).

La stratégie de pénalisation de la consommation de cannabis n'a donc pas permis d'en réduire la consommation de manière significative. A de tels niveaux de consommation, une politique répressive n'a d'ailleurs qu'une crédibilité limitée. Elle alimente, en revanche, une économie parallèle criminelle.

C'est dans ce contexte qu'est paru, le 17 juin, le rapport du groupe parlementaire Socialiste, radical, citoyen (SRC) présidé par l'ancien ministre socialiste de l'intérieur Daniel Vaillant.

L'idée générale de ce rapport est qu'il vaut mieux contrôler et réguler un marché qu'on ne peut supprimer plutôt que de le laisser se développer dans une clandestinité qui interdit toute maîtrise des produits distribués et des conditions de consommation.

### QUATRE MOTIFS DE REJET

Le premier ministre, François Fillon, et le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, ont rejeté l'idée même d'un débat sur cette question, invoquant quatre motifs principaux.

Le premier est que la consommation de cannabis représente un danger sanitaire. Cela ne suffit certainement pas à justifier une prohibition. Faute de quoi l'alcool et le tabac, qui représentent des risques sanitaires et sociaux supérieurs à ceux du cannabis, seraient interdits depuis belle lurette.

Le second argument est qu'une dépénalisation du cannabis conduirait à une augmentation massive de la consommation, et à une escalade vers les drogues plus dures. Stephen Pudney (université d'Essex) a montré que les données disponibles ne permettaient pas de confirmer ces hypothèses ("Drug policy - What should we do about cannabis ?", Economic Policy, 2010). La manière précise dont les marchés sont organisés joue probablement un rôle important. Il recommande donc un recours plus systématique à l'expérimentation, afin de pouvoir explorer précisément les effets de différentes politiques.

Le troisième argument de la majorité est politique : 70 % des Français sont opposés à la légalisation du cannabis. Certes, mais pourquoi ? Les économistes Jenny Williams, Jan Van Ours et Michael Grossman ont analysé l'opinion des Australiens ("Why do some people want to legalize cannabis use ?", CEPR, 2011). Ils montrent qu'être, ou avoir été, consommateur expliquait en grande partie le fait d'être favorable à une légalisation. Or les "anciens" consommateurs n'ont rien à gagner à une telle mesure. Ils ont en revanche tiré de leur expérience une information sur les dangers du cannabis. Cela signifie, a contrario, que les personnes n'ayant jamais consommé de cannabis, et qui sont davantage favorables à une prohibition stricte, sont aussi les moins bien informées.

En d'autres termes, il y a tout lieu de croire qu'un débat ouvert, qui permettrait une meilleure information des citoyens, serait susceptible de modifier substantiellement l'opinion publique.

Reste l'ultime argument du gouvernement : il serait immoral que l'Etat autorise la consommation du cannabis. C'est une position qui peut se défendre. Mais elle est surprenante, de la part d'un gouvernement qui a légalisé les paris en ligne.

## La guerre à la drogue, contre les Français issus de l'immigration

RUE89 – Tribune - Par Fabrice Olivet | ASUD | 28/06/2011

La France s'engage enfin avec retard dans le débat mondial qui remet en cause le modèle prohibitionniste mis en place par le gouvernement américain et le président Nixon il y a exactement 50 ans. Amplifié par les travaux de la Global Commission on Drug Policy, une série d'attaques concentriques contre le principe de « guerre à la drogue » réunit plusieurs personnalités issus des milieux les plus divers.

L'offensive est menée par un maire de banlieue, Stéphane Gagnon, et un ancien ministre de l'Intérieur socialiste, Daniel Vaillant. Mais au-delà de ces figures de proue, de nombreux ouvrages favorables à une réforme de notre législation se sont succédés dans nos librairies ces derniers mois.

Les multiples échecs sociaux et économiques de la prohibition

Toutes ces prises de position ont un point commun, elles mettent en cause ce qui est supposé être le noyau dur de la répression : son efficacité en matière de protection des individus. Ce débat apparemment innovant doit en vérité beaucoup à l'argumentation en trois points défendus par les militants anti-prohibitionnistes américains :

- la prohibition est une atteinte majeure à la liberté individuelle,
- la prohibition est un non-sens économique,
- la prohibition est un désastre historique en matière de lutte contre la délinquance et de protection des personnes.

Or, malgré d'évidentes similitudes, le débat français reste muet sur ce qui constitue l'un des points forts de l'argumentation américaine : la prohibition frappe de plein fouet les minorités ethniques, ceux que nous appelons les « Français issus de l'immigration ».

Ce silence mérite d'être analysé car il recouvre de nombreux espaces délaissés ou maltraités par le débat français. Comme souvent, les questions ethniques sont les plus délicates à manier car elles frappent au cœur notre société dans ses zones d'ombres et ses non-dits.

Les minorités, principales victimes de la guerre à la drogue

Si l'on prend la peine d'étudier l'argumentation antiprohibitionniste américaine, on s'aperçoit que son architecture s'adapte parfaitement au logiciel antidiscriminatoire utilisé habituellement par les minorités :

- les minorités ethniques sont les principales victimes de la prohibition car « le pouvoir blanc » utilise le prétexte de lutte contre la drogue pour contrôler les populations considérées comme anxiogènes et à vocation carcérale depuis l'esclavage,
- la guerre à la drogue se déroule principalement sur le territoire des minorités qui doivent gérer à la fois le champ de ruines laissé par les guerres de gangs, et les ravages dus à l'abus de substances très toxiques,
- une autre dérive raciste de la prohibition est évoquée dans une tirade célèbre du film de Steven Soderbergh, Traffic. Contrairement aux stéréotypes véhiculés par les médias, les drogues sont principalement consommées par des blancs de la middle-class dont le pouvoir d'achat est la hauteur des tarifs « prohibitifs » appliqués aux substances illicites. Mécaniquement, cette demande exponentielle désintègre l'économie et pèse sur le lien social des zones habitées par les noirs ou les latinos déjà fragilisés par la discrimination. (Voir la vidéo de la bande-annonce du film Traffic)

Les plus gros consommateurs ? Les classes aisées

Il est absolument fascinant de constater à quel point ces trois arguments peuvent se décliner façon « frenchy », appliqués au contexte des banlieues et autres zones périphériques urbaines. En France aussi, les minorités ethniques subissent tous les jours une discrimination au faciès sous prétexte de traquer la « boulette », un état de fait confirmé par notre mascotte nationale, Eric Zemmour.

En France aussi, le territoire des cités est ravagé par la guerre à la drogue. C'est d'ailleurs l'argument principal utilisé par Stéphane Gagnon « pour en finir avec les dealers ». En France aussi, la principale demande de drogues émane des centres-villes bobo, voire bourgeois tout court comme le confirme une étude de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT), comparant les niveaux de saisie dans les différents arrondissements de la capitale.

Personne ne veut prendre la responsabilité de l'anti-prohibition

Alors pourquoi ce mutisme ? Pourquoi le facteur ethnique n'est-il pas brandi comme un argument supplémentaire, voire réhibitoire du caractère fondamentalement inique de la loi de 1970 sur les stupéfiants ? La réponse est complexe et toujours nimbée par notre mystère républicain :

- d'une part, nous ne possédons pas de véritables élites communautaires qui pourraient se revendiquer clairement comme les portes-paroles reconnus des victimes des contrôles au faciès ou des descentes de police musclées,
- (2) ensuite, la dénonciation du pouvoir blanc est périlleuse dans une société qui continue à privilégier un pacte républicain que ne fait officiellement pas référence à la couleur ou à l'origine des citoyens,
- enfin, et c'est peut-être la raison la plus significative, les personnalités issues de la « diversité » un peu en vue dans la société française ont tout à perdre à être assimilées à la défense des dealers et des drogués.

La casserole des drogues illicites qui est fièrement brandie par les minorités américaines comme un effet supplémentaire du racisme est pudiquement cachée par nos élites noires ou arabes. Au risque de la voir un jour brandie par ceux qui ont le plus d'intérêt à leur taper dessus avec.

---

## **Une "unité judiciaire de lutte contre les trafics de stupéfiants" à Bobigny**

### **Le gouvernement veut «reconquérir» Sevrans, ville «symbole»**

LIBERATION – 22/06/2011 – Source AFP

Les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont annoncé mercredi la création d'une "unité judiciaire de lutte contre les trafics de stupéfiants" au parquet de Bobigny, avec l'objectif de "reconquérir" Sevrans, ville de Seine-Saint-Denis gangrenée par le trafic de cannabis.

"Sevrans est un symbole. A nous d'en faire un autre symbole, celui de la reconquête", a déclaré le garde des Sceaux Michel Mercier, lors d'un point de presse.

Un procureur adjoint de Bobigny sera chargé de cette unité judiciaire, qui rassemblera les services de police du département, l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, la direction de la police judiciaire etc. Cette unité permettra, selon le ministre de l'Intérieur Claude Guéant, "une coopération extrêmement étroite entre justice et police". "Nous avons mis au point les modalités d'une coopération (...) afin que l'action de police judiciaire puisse permettre de déférer à la justice" les trafiquants, a assuré M. Guéant. "La nouveauté, c'est l'efficacité", a-t-il lancé.

"Nous n'avons pas de moyens humains complémentaires mais (...) nous avons élaboré une stratégie judiciaire ciblée à Sevrans avec des personnes dédiées", a précisé le procureur de la République du parquet de Bobigny, Sylvie Moisson.

Des tirs dans la rue à Sevrans début juin, qui avaient poussé une directrice d'école à supprimer les récréations dans la cour pour les enfants "a rappelé que les mafias de la drogue avaient pignon sur rue", a dit M. Guéant. Il a promis que les CRS ne quitteraient pas la ville "tant que les arrestations des dealers et des chefs de réseau n'auront pas été effectuées". "J'ai proposé au maire de Sevrans (Stéphane Gatignon, EELV, ndlr) de préparer avec le préfet un plan de reconquête urbaine de cette ville", dans le bâti, l'éducation, la formation, la lutte contre le chômage, a poursuivi le ministre de l'Intérieur. "Il doit être prêt dans une dizaine de jours. J'ai décidé de me rendre chaque mois à Sevrans pour (suivre) sa mise en oeuvre", a-t-il dit.

Le maire avait demandé début juin au gouvernement l'intervention de l'armée pour rétablir la sécurité dans sa commune après de nouveaux tirs entre bandes rivales à proximité d'une école.

### **Plusieurs interpellations à Sevrans après une nouvelle fusillade**

LEMONDE.FR avec AFP | 28.06.11

Treize personnes ont été interpellées, lundi 27 juin au soir, à Sevrans (Seine-Saint-Denis) lors d'une vaste opération de police dans cette ville, qui connaît un trafic de cannabis florissant. "Les trafiquants de drogue y règnent en maîtres", a déclaré, mardi, le ministre de l'intérieur Claude Guéant, sur LCI. Cette intervention de la police intervient deux jours après une nouvelle fusillade qui n'a pas fait de victime. Selon les premiers éléments, une altercation entre deux groupes de jeunes hommes serait à l'origine des tirs.

Le ministre de l'intérieur a indiqué que la police a également saisi "plusieurs types de drogues", de l'argent liquide et des armes, dont "des armes de guerre et des pistolets automatiques". Il n'a pas fourni plus de précisions sur les quantités saisies. "Nous allons mener la guerre aux trafiquants", a martelé M. Guéant.

Selon la préfecture, environ 150 personnes – deux sections de CRS, police judiciaire, renseignements – ont ratissé, à partir de lundi après-midi, les immeubles du quartier de Cité-Basse. Sevrans fait régulièrement l'objet de violences à l'arme à feu entre dealers pour le contrôle de points de vente, essentiellement de cannabis, entraînant parfois des victimes. La situation a poussé le maire de la ville, Stéphane Gatignon (EELV), à demander le déploiement de l'armée dans la ville et la légalisation du cannabis. "Dans un Etat républicain, c'est bien entendu à la police" d'intervenir sur ce type de problème, "et non l'armée", a jugé Claude Guéant.

---

## **RAPPORT DE LA MISSION PARLEMENTAIRE**

### **Salles de shoot: la polémique relancée**

AFP 28/06/2011

La fin de non-recevoir opposée par un récent rapport parlementaire à la dépénalisation du cannabis et aux salles d'injection supervisées scandalise les partisans d'un débat sur ces sujets controversés, qui y voient un document "à charge", dans la ligne du gouvernement.



Selon ce pré-rapport parlementaire d'information sur les toxicomanies, à paraître demain, et dont l'AFP a obtenu des extraits, la dépénalisation de l'usage du cannabis constitue "une impasse éthique et juridique" et les salles de consommation de drogue une "option hasardeuse". Ces conclusions, tirées au terme de dizaines d'auditions menées depuis janvier, rejoignent les positions officielles du gouvernement.

Concernant le cannabis, "il faut lutter contre la drogue et ce n'est pas en facilitant l'accès que l'on réduira la consommation", avait résumé mardi dernier le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant. Une réponse sans appel au débat récemment relancé par un groupe de travail de députés de gauche, présidé par l'ancien ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, qui a préconisé mi-juin une "législation contrôlée du cannabis".

"Ce pré-rapport nous choque et nous déçoit", a réagi Jean-Pierre Couteron, président de la Fédération Addiction qui rassemble des professionnels de la santé, de l'éducation et de la prévention. "On pouvait espérer non pas une réponse positive sur la dépénalisation", à laquelle près de six Français sur dix (58%) restent opposés selon un récent sondage, "mais une réflexion sur la façon de faire évoluer l'interdit pénal, qui n'a pas rempli son rôle", souligne-t-il, en assurant que "les niveaux d'usage (de drogue) progressent".

Même déception chez les partisans des salles de consommation de drogues, une expérimentation rejetée par les rapporteurs de la mission parlementaire, qui proposent plutôt de "recourir davantage à des +maraudes+ de contact" pour "intervenir auprès des toxicomanes les plus vulnérables et précaires". "C'est un document à charge qui ne se préoccupe que de défendre la position gouvernementale", déplore Pierre Chappard, porte-parole du Réseau français de réduction des risques, en dénonçant "approximations" et "mauvaise foi". "Il existe déjà des +maraudes+ et cela n'a pas résolu les problèmes", souligne-t-il, en rappelant que ce sont d'ailleurs les équipes au contact des usagers dans la rue qui ont réclamé la création de salles d'injection.

En outre, poursuit-il, "le rapport fait le constat que tout va mal, que la toxicomanie s'installe en France. Pour autant, le seul chapitre sur la réduction des risques est celui sur les salles de consommation. Ils ne disent rien sur la réduction des risques en milieu festif, dans les banlieues, les campagnes..." La veille, le député PS de Paris, Jean-Marie Le Guen, membre de cette mission d'information parlementaire, avait le premier critiqué ce pré-rapport rédigé "sans délibération" par "deux rapporteurs de la majorité". Etienne Apaire, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (Mildt), n'a pas souhaité commenter le document avant sa publication officielle.

### **Le rapport de la Mission parlementaire : incohérences, approximations et mauvaise foi !**

Communiqué de presse du Réseau Français de Réduction des Risques – 30.06.2011

Aujourd'hui sort le rapport de la mission d'information parlementaire sur les toxicomanies.

D'une façon générale, la santé publique est la grande perdante de ce rapport. Celui-ci constate le retour de la consommation d'héroïne, la diffusion de la cocaïne, la prégnance de la polytoxicomanie et la gravité de l'épidémie d'hépatite C. Malheureusement ces constats alarmistes ne débouchent sur aucune proposition concrète. Manifestement, les rapporteurs ne tiennent aucun compte des résultats obtenus avec la politique de réduction des risques face à la situation catastrophique qui a perduré jusqu'au milieu des années 90. Le rapport ne s'intéresse ni aux nouveaux usages ni à la réduction des risques en milieu festif, dans les banlieues ou les zones rurales, et encore moins à la lutte contre l'hépatite C, pourtant priorité de santé publique. La seule proposition novatrice est l'installation de programme d'échange de seringues en prison, en passant à côté du manque actuel de moyens qui condamne la France à ne pas pouvoir remplir les missions de réduction des risques en milieu carcéral qu'elle s'est elle-même fixée (1)... une sorte d'arbre pour cacher la forêt, ou plutôt un désert...

Sur les salles de consommation, le rapport se fait à charge. Il est truffé d'approximations, et de généralisations abusives tirées d'exemples particuliers. Pour n'en citer que quelques uns :

- Les salles de consommation sont comparées à des espaces de libre consommation, à des zones de non-droit, voire à une politique de capitulation. Or, les salles de consommation sont réglementées, supervisées par des professionnels et ne peuvent exister sans une coopération étroite avec la police, et le soutien des collectivités locales et de l'État. Loin d'être une capitulation, les salles de consommations font face aux réalités avec une main tendue aux usagers les plus précaires.
- Au niveau des études, le seul rapport cité est celui de l'Inserm, excluant celui de l'Institut National du Québec, les 30 études de la salle de Vancouver publiées dans des revues scientifiques internationales, et celui de l'association Élus Santé Publique et Territoires (qui n'a d'ailleurs pas été auditionnée). Ce rapport affirme qu'il n'y a pas d'étude coût efficacité, oubliant celles faites dans de nombreuses salles, notamment celle de Vancouver qui montre qu'un dollar investi dans la salle de consommation, rapporte 5 dollars à l'État.
- Au niveau des overdoses, c'est l'incohérence : le chapitre sur « les risques pour la santé » affirme qu'en

France les overdoses sont sous-estimées d'au moins 30% et qu'on ne recense pas les décès par overdose de cocaïne. Le chapitre « salle de consommation » affirme que la France a un taux d'overdose plus faible que les autres pays européens, sans tenir compte des différences dans le traitement statistique qui interdit les comparaisons.

La seule proposition avancée pour remplacer les salles de consommation, est une reprise d'une proposition de la MILDT, la création de maraude, ces actions où des professionnels parcourent les rues à la rencontre des usagers. C'est un contresens absolu. Il existe déjà de nombreuses maraudes, et les associations qui les réalisent sont celles qui demandent l'ouverture des salles de consommation parce qu'elles n'arrivent pas à atteindre et à travailler avec les usagers très précarisés. Contrairement aux salles de consommation qui sont un outil de citoyenneté, en donnant un espace aux usagers pour consommer dignement et proprement, elles les réintègrent physiquement autant que symboliquement dans la cité, les maraudes ne vont pas empêcher de consommer dans des caves, dans les parkings, les cages d'escaliers ou les toilettes publiques.

Ce rapport n'est finalement qu'une occasion manquée, qu'une campagne gouvernementale à moindre frais, une rhétorique biaisée, recyclée, usée, qui ne cherche qu'à défendre la doctrine de la MILDT, et non à trouver des réponses appropriées aux problèmes des usagers de drogues et de la société. L'absence de véritable réflexion sur la politique de réduction des risques reflète bien la nouvelle politique gouvernementale depuis 2007, qui consiste à surtout ne rien faire. Tout ça pour ça...

(1) Limited access to HIV prevention in French prisons (Anrs-Pri2de): implications for public health and drug policy  
<http://www.biomedcentral.com/1471-2458/11/400>

**Premiers signataires :** Asud, Fédération Addiction, Act up – Paris, Aides, Safe, Sos Hépatites Fédération, Prévention et Soins des Addictions, Aides, [salledeconsommation.fr](http://salledeconsommation.fr), Elus Locaux contre le Sida, Elus Santé Publique et Territoires, Elsa France, Syndicat de la Magistrature, ANPAA, Mouvement des Jeunes Socialistes, Jeunes Ecologistes, Collectif Hypertension, Union des Familles laïques, Ligue des droits de l'homme.

*Le Réseau Français de Réduction des Risques est un espace de rencontre et d'échange entre tous ceux qui sont concernés par la réduction des risques et ses dispositifs innovants : acteurs de la société civile (professionnels ou simples citoyens), acteurs de terrain, militants associatifs (drogues, sida, hépatites, humanitaire, lutte contre l'exclusion...), scientifiques, responsables politiques...*

---

## **Le plan de lutte contre les drogues que prépare la Mildt « sera à la disposition de la majorité qui sortira des urnes » (Étienne Ataire)**

AISG.info - 30 juin 2011 - par Théo Habermusch

Le prochain plan gouvernemental 2012-2015 de lutte contre les drogues et la toxicomanie sera élaboré de façon « très participative » par la Mildt, assure son président Étienne Ataire, à l'occasion de la présentation d'une étude de l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation) et de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) sur le niveau d'usage des drogues en France (AISG n°3653), mercredi 29 juin 2011. « Nous allons solliciter toutes les associations du champ socio-sanitaire, de la prévention, ainsi que les syndicats », s'engage-t-il. En outre, « le gouvernement a décidé qu'un effort supplémentaire serait fait, dans le cadre du prochain plan, sur la prévention des usages licites ou illicites » de substances psychoactives, notamment chez les plus jeunes.

Le futur plan « sera à la disposition de la majorité qui sortira des urnes. Il appartiendra au gouvernement désigné de mettre les briques de ce plan dans un sens ou dans l'autre car il ne reposera pas sur des options politiques mais sur des bases scientifiques », assure Étienne Ataire.

Le président de la Mildt précise que l'actuel plan (2008-2011) fera l'objet d'un « bilan avec les administrations concernées » le 8 juillet, et d'une réunion interministérielle en octobre. « D'ici à la fin 2011, la quasi totalité des objectifs du plan gouvernemental sera atteinte », assure la Mildt.

La Mildt va également organiser un « colloque national de recherche sur la consommation précoce de produits psychoactifs » et initier, d'ici la fin de l'année, une campagne de communication et de prévention en direction de l'Outre-Mer, qui ciblera en particulier la cocaïne. « Un guide a été adressé aux 36 000 maires de France pour les aider à mettre en place des politiques de prévention », ajoute le président de la Mildt.

## **DÉPISTAGE DES DROGUES POUR L'ACCÈS À CERTAINS EMPLOIS**

Au plan européen, un colloque se réunira dans le cadre du groupe Pompidou du Conseil de l'Europe pour évoquer la prise en charge des addictions dans le monde du travail. Étienne Ataire revient justement sur un récent avis, rendu à la mi-mai 2011, par le CCNE (comité consultatif national d'éthique) à propos des possibilités de dépistage des drogues en milieu de travail. « Pour l'accès à certains emplois un dépistage

des drogues peut être autorisé », explique le président de la MILDT, qui avait saisi le CCNE. Celui-ci a conclu que le dépistage médical de l'usage des produits illicites en milieu de travail est « acceptable au plan éthique ». Le dépistage est même « souhaitable et justifié pour les postes de sûreté et de sécurité » et « devrait être élargi pour ces mêmes postes à l'abus et même à l'usage de l'alcool ». Le CCNE estime néanmoins qu'une généralisation du dépistage « banaliserait la transgression du devoir de respecter la liberté des personnes ».

Pour mettre en oeuvre ce dépistage, Étienne Ataire rappelle que le CCNE recommande de privilégier le « dialogue social au sein de l'entreprise » (accord de branche, d'entreprise, convention collective, etc.) plutôt qu'une voie législative ou réglementaire, « en raison de la diversité de nature des activités professionnelles concernées, comme de leur taille et de leur statut juridique », selon les termes de l'avis.

---

## **Observations sur les propositions de dépenalisation et de légalisation du cannabis**

Site de la MILDT – juin 2011

<http://www.drogues.gouv.fr/actualitespresse/decryptage/depenalisation-legalisation/>

A l'appui de leur revendication, les partisans de la légalisation des drogues mettent en avant deux types d'arguments. La « guerre à la drogue » serait un « échec » (augmentation des consommations, montée en puissance des organisations criminelles) et la fin de la prohibition permettrait de mettre fin aux trafics tout en garantissant une consommation maîtrisée de produits désormais licites, dans le cadre de filières régulées par la puissance publique.

Trois types d'arguments peuvent être opposés à cette prise de position :

Sur l'impact de la consommation de cannabis sur la santé.

- plusieurs études scientifiques récentes mettent en évidence les liens entre consommation précoce de cannabis, risque de troubles psychotiques et de détérioration des facultés cognitives chez les plus jeunes. C'est à ce type de conclusion que sont ainsi parvenus les auteurs d'une étude publiée par le British Medical Journal au premier trimestre 2011, à partir d'une cohorte de 1900 personnes suivies pendant 10 ans par les chercheurs. Il serait pour le moins paradoxal de dépenaliser et d'accroître la disponibilité d'un produit dont la dangerosité est de plus en plus mise en avant par la science.

Autres publications scientifiques sur le sujet

Sur « l'échec » de la lutte contre les trafics de drogue.

- la politique nationale en matière de lutte contre la drogue et la toxicomanie ne saurait être résumée à une « guerre contre la drogue ». La France, à l'instar de la quasi totalité des pays développés, met en oeuvre sous l'impulsion de la MILDT une politique dite « globale » ou « intégrée » associant étroitement prévention, soins, réduction des risques et application ferme et déterminée de la loi. Les données budgétaires attestent de cette réalité : la lutte contre les trafics ne représente que 40% du budget consacré chaque année par la collectivité à la lutte contre les drogues et la toxicomanie (1,5 milliards d'euros/an), les 60% restant étant affectés au soin, à la prévention, à la recherche et à la réduction des risques.
- plusieurs indicateurs laissent à penser que cette politique porte ses fruits. En effet, si les niveaux de consommation de drogue ont pu connaître une évolution à la hausse au cours des dernières années, ils restent très inférieurs aux niveaux constatés dans des pays partenaires comme l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. La consommation de cocaïne atteint le million d'utilisateurs dans ces pays, là où elle ne dépasse pas en France les 350 000 utilisateurs dans l'année (Source: OFDT). De même, la consommation de cannabis semble avoir atteint un plafond et connaît une tendance à la baisse, elle aussi relevée par l'OFDT dans ses dernières enquêtes. Les derniers chiffres permettent de constater une diminution de l'expérimentation chez les jeunes français de 17 ans.
- aux yeux des défenseurs de la dépenalisation des drogues, « l'échec » de la prohibition s'incarnerait notamment dans les chiffres de consommation, qu'ils jugent élevés et en progression, notamment pour la cocaïne. A l'aune de ce critère, il convient de noter que le niveau de consommation de produits licites comme l'alcool (9,7 millions d'utilisateurs réguliers) et le tabac (11,8 millions d'utilisateurs réguliers) est sans commune mesure avec les niveaux de consommation des drogues illicites (1,2 million de consommateurs réguliers pour le cannabis). Le poids de l'interdit, la moindre disponibilité du produit du fait de la répression peuvent ainsi expliquer le niveau relativement faible de consommation des drogues illicites au regard d'autres substances psychoactives. On relève par exemple que près de la moitié des jeunes de 17 ans qui ne consomment pas de cannabis déclarent ne pas le faire en raison de l'interdit qui pèse sur ce produit (Enquête ESCAPAD 2008).
- des succès importants sont également à mettre à l'actif de la lutte contre les trafics. L'accent mis sur la saisie des avoirs criminels a permis au fonds alimenté par le produit des biens saisis et confisqués aux trafiquants d'atteindre la somme de 20 millions d'euros en 2010, à comparer aux 1,2 millions

d'euros constatés en 2007. C'est autant de ressources supplémentaires pour les services qui luttent contre les trafics et la toxicomanie et à qui cet argent est redistribué.

Sur les conséquences prétendument bénéfiques de la dépénalisation des drogues.

- il n'existe aucun lien automatique entre la fin de la prohibition et la fin de trafics. Ainsi le trafic de cigarettes est devenu une ressource financière majeure pour certaines organisations criminelles comme la Camorra napolitaine, bien que les cigarettes aient un statut légal dans le monde entier. Dans son rapport de présentation des résultats 2009, la direction générale des douanes notait par ailleurs sur ce sujet : « Les trafics de cigarettes et de tabac restent marqués par l'implication des groupes criminels organisés ». Ces éléments permettent de démontrer que le statut juridique d'une marchandise (légal ou illégal) ne peut à lui seul expliquer ou à l'inverse empêcher l'existence de trafics affectant cette marchandise.
- toute tentative de dépénalisation ou de légalisation est susceptible de se heurter à des stratégies d'adaptation des organisations criminelles qui, loin de renoncer, s'efforceront de conserver un avantage comparatif par rapport aux produits vendus dans le cadre de filières régulées par la puissance publique : baisse agressive des prix, augmentation de la concentration du principe actif, diversification vers les nouvelles drogues...
- certains pays proches culturellement et économiquement de la France ont constaté les difficultés générées par une politique trop tolérante vis-à-vis des drogues en général et du cannabis en particulier et ont donc modifié leur approche : dans son système de classification interne, le Royaume-Uni a ainsi réintégré en 2008 le cannabis au même niveau que les amphétamines (drogues de classe B) après l'avoir déclassé en 2004 (drogue de classe C). Parmi les justifications ayant motivé cette décision, le gouvernement travailliste de l'époque a souligné les risques que la consommation de cannabis fait peser sur la santé mentale (troubles psychotiques). Par ailleurs, les Pays-Bas, constatant l'impact sur la sécurité publique de leur politique dite « de tolérance » en matière de cannabis, ont annoncé un durcissement de leur législation, un abandon probable de la distinction entre drogues dures et drogues douces et prévoient de restreindre drastiquement l'accès aux coffee-shops en les transformant en clubs privés réservés aux seuls résidents réguliers.

Au final, il faut retenir que les conséquences d'un abandon de la prohibition des drogues sont extrêmement incertaines et potentiellement très néfastes. C'est également les conclusions auxquelles est arrivée la RAND Corporation, qui dans le cadre d'une étude récemment consacrée au projet de légalisation de la marijuana en Californie a estimé qu'une telle évolution aboutirait probablement à une hausse de la consommation, associée à une baisse des prix de cette drogue et à des rentrées fiscales inférieures aux attentes (voir la synthèse mise en ligne sur notre site sur ce sujet).

---